

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

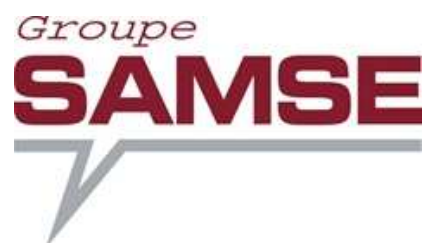
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Groupe
SAMSE



Groupe
SAMSE





DOCUMENT DE REFERENCE
INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2015



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2016 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1	Présentation du Groupe SAMSE	5		
1.1	Messages des Présidents	6	3.14	Perspectives 2016 108
1.2	Profil	8	3.15	Observations du Comité d'Entreprise 108
1.3	Organigramme simplifié	19		
1.4	Historique	20	4	Eléments financiers 109
1.5	Chiffres clés	22	4.1	Comptes consolidés 110
1.6	SAMSE et ses actionnaires	24	4.2	Comptes sociaux 180
2	Gouvernement d'entreprise	29	5	Autres informations 209
2.1	Données juridiques de portée générale	30	5.1	Responsable du Document de Référence 210
2.2	Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance	32	5.2	Attestation du responsable 210
2.3	Contrôle interne	43	5.3	Informations historiques sur les exercices 2013 et 2014 211
3	Rapport de gestion	55	5.4	Noms des contrôleurs légaux 211
3.1	Faits marquants de l'exercice 2015	56	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes 212
3.2	Déroulement de l'exercice	56	5.6	Responsable de l'information 212
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	62	6	Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2016 213
3.4	Gestion des risques	62	6.1	Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte 214
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	68	6.2	Observations du Conseil de Surveillance 216
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	68	6.3	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes 217
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	74	6.4	Résolutions 232
3.8	Conventions réglementées	75	7	Tables de concordance 236
3.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	76	7.1	Table de concordance du Document de Référence 237
3.10	Informations sur le capital	103	7.2	Table de concordance du Rapport de Gestion 239
3.11	Dépenses non déductibles fiscalement	108		
3.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	108		
3.13	Frais de recherche et de développement	108		

1 Présentation du Groupe SAMSE

1.1 Messages des Présidents	6
1.2 Profil	8
1.3 Organigramme simplifié	19
1.4 Historique	20
1.5 Chiffres clés	22
1.6 SAMSE et ses actionnaires	24

1.1 Messages des Présidents



Message d'Olivier Malfait

Président du Directoire

et de

François Bériot

Vice-Président du Directoire

Cultiver nos valeurs

Dans un contexte économique toujours perturbé, notre Groupe réalise à nouveau une bonne performance.

L'activité négoce a particulièrement bien résisté et le bricolage a fait une année remarquable.

Nous avons souhaité toutefois vous parler du Groupe, non pas uniquement à travers ses chiffres, mais également au regard de ses femmes et de ses hommes qui le bâtissent. Et surtout vous parler de leur valeur ... et leurs valeurs.

Plus que jamais, nous prenons conscience de l'importance de nos équipes et de notre culture. Respect, confiance, partage sont les valeurs-clefs de notre entreprise.

Nous travaillons depuis des années sur la satisfaction clients : nous allons poursuivre ces actions qui ont permis au Groupe de maintenir son activité, ses résultats et son bon climat social. Mais nous souhaitons aller plus loin aujourd'hui ! La satisfaction de nos équipes sera ainsi le thème de l'année 2016.

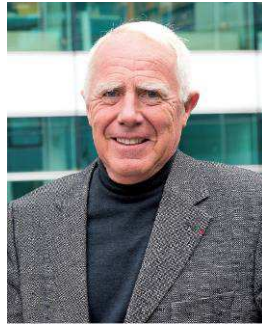
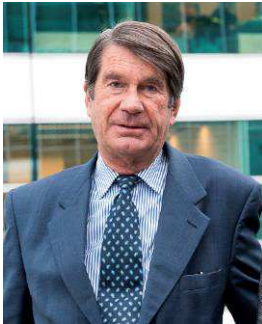
Comme dans ce rapport annuel, l'expression se fera de manière spontanée, naturelle, en rupture avec les discours actuels et les phrases stéréotypées que l'on retrouve parfois dans les rapports annuels. C'est l'expression - sans langue de bois - de nos qualités, mais également de nos défauts sympathiques qui font notre culture !

Nous voulons dire à nos collaborateurs que nous sommes fiers d'eux. Nous sommes conscients que nous leur devons le succès du Groupe. Ils peuvent compter sur nous pour mener le Groupe sur les bons chemins. Notre stratégie est claire, simple. Nous connaissons notre métier : il demande un savoir-faire dans la relation client, une réelle expertise et exige des efforts permanents et de la rigueur au quotidien.

Nous remercions nos clients, fournisseurs et plus particulièrement nos équipes pour cette année 2015 qui nous permet d'envisager 2016 avec une certaine sérénité.

Olivier Malfait

François Bériot



Message de Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance

et de

Paul Bériot

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Satisfaction (s)

L'année 2015 aura été, pour ce qui concerne le marché du bâtiment et des travaux publics, pire que les précédentes. Dans ce contexte très défavorable, le Groupe aura néanmoins réussi à maintenir le résultat opérationnel courant à un niveau très proche de celui de l'exercice 2014.

Je salue cette performance et adresse mes vives félicitations à tous les acteurs de cet indéniable succès.

Pour avoir conçu et animé pendant des années un séminaire baptisé « connaissance de l'entreprise », je me souviens que j'expliquais aux futurs cadres-maison que la réussite, leur réussite future, reposait essentiellement sur la satisfaction du personnage le plus important de l'entreprise : le client.

Ce message est toujours pleinement d'actualité. Il est même développé par la mise en œuvre d'analyses permanentes et rigoureuses de la « satisfaction clients ».

L'équipe dirigeante actuelle a le grand mérite de développer également l'étude de la « satisfaction collaborateurs ». Pour un dirigeant ou un cadre, ses collaborateurs ne sont-ils pas ses premiers « clients » ?

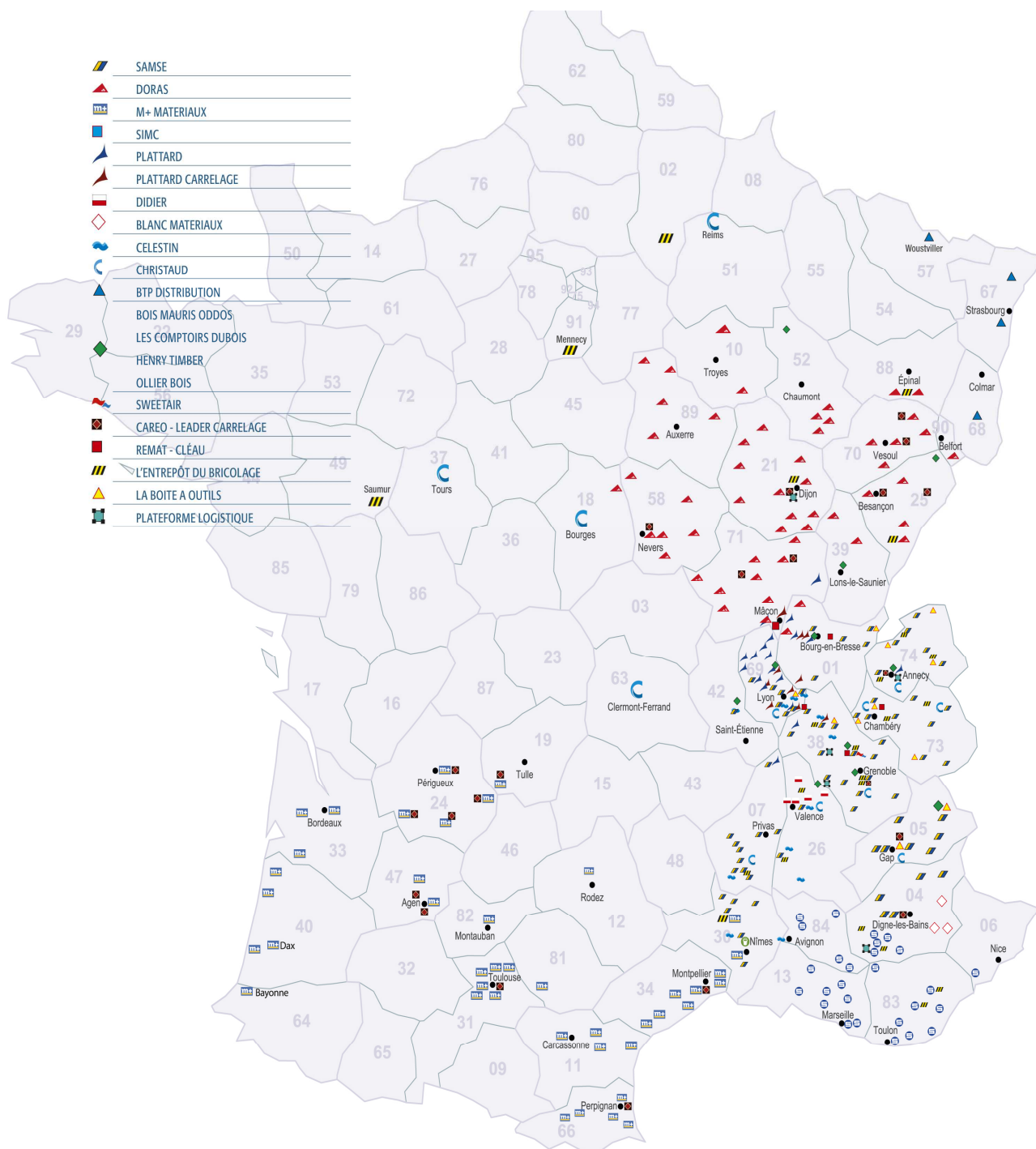
Cette volonté de progresser simultanément dans ces deux domaines explique sans aucun doute le maintien de la performance. Les progrès qui seront très certainement réalisés dans ces deux directions seront à l'évidence, garants du succès pour les années à venir.

Quelles que soient les circonstances, le Groupe peut envisager l'avenir avec optimisme.

Patrice Joppé

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, le Groupe SAMSE s'étend en France à travers un réseau dense de 340 points de vente. Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage, il propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité.



Le négoce, une affaire de spécialistes

L'activité négoce est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe représente un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers, les artisans et les entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plateformes logistiques et les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Afin de développer et d'adapter les compétences de ses équipes aux nouveaux modes constructifs, le Groupe investit dans la formation technique.

Multi-spécialistes



Une enseigne innovante

Présente en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Gard, SAMSE apporte à ses clients des solutions et des services innovants. Son maillage dense favorise une grande proximité et réactivité.

www.samse.fr

Chiffres clés 2015

80 agences • 1 490 collaborateurs •
405 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



DORAS affirme sa présence sur le Grand-Est de la France

Intégré au Groupe SAMSE en 2003, ce négoce multi-spécialiste poursuit son développement sur les régions Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine et Centre.

www.doras.fr

Chiffres clés 2015

56 agences • 661 collaborateurs •
180 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •





Une enseigne en pleine croissance

Née en 1996, l'enseigne M+ MATERIAUX fait partie du Groupe SAMSE depuis 7 ans et ne cesse de développer son réseau d'agences et ses services en faveur de la performance énergétique dans le Sud et le Sud-Ouest de la France.

www.mplus-materiaux.fr

Chiffres clés 2015

45 agences • 540 collaborateurs •
146 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



Négoce et Grande Surface de Bricolage

Originaire de Manosque, la société poursuit son expansion en région PACA en intensifiant son maillage territorial et en développant son activité GSB (Grande Surface de Bricolage).

www.materiaux-simc.fr

Chiffres clés 2015

27 agences • 5 GSB •
522 collaborateurs •
143 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



PLATTARD renforce ses activités béton, carrelage et bois

Après l'ouverture de son usine XXL de fabrication de bordures en 2012, le Groupe PLATTARD renforce sa capacité de production de béton prêt à l'emploi en 2015, rénove ses agences PLATTARD CARRELAGE et ouvre un nouveau point de vente OLLIER BOIS. Spécialisée dans le négoce et la transformation industrielle de bois bruts et panneaux, cette agence dispose d'un superbe show-room à Limas (69).

www.plattard.fr

Chiffres clés 2015

34 agences • 4 centrales à béton • 3 sites de production •
1 centre de traitement des matériaux inertes du BTP •
517 collaborateurs •
145 M€ Chiffre d'Affaires •



Centrale à béton Plattard

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'Eau Potable



Deux négoce spécialistes...

Distributeurs de matériels et solutions pour l'adduction d'eau potable, CHRISTAUD et VAUDREY accompagnent leurs clients, collectivités territoriales et entreprises de travaux publics dans leurs missions d'utilité publique : une gestion pérenne de la ressource en eau.

www.christaud.com

Chiffres clés 2015

9 agences • 4 magasins • 61 collaborateurs •

24,1 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



Spécialiste Travaux Publics

Depuis 1984, CELESTIN distribue dans le Grand Lyon, la Loire, l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, le Gard et le Vaucluse des produits d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales, de voirie et de terrassement, de réseaux secs et d'aménagements urbains.

www.celestin-materiaux.fr

Chiffres clés 2015

12 agences • 58 collaborateurs •

23,1 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



Spécialiste BTP... et bois !

Depuis 2001, BTP DISTRIBUTION propose des produits pour les voiries, les réseaux divers, l'assainissement et l'adduction d'eau. L'enseigne implantée dans le Bas-Rhin propose aussi des outillages, des équipements de sécurité et depuis 2015, une large gamme de bois.

www.btpdistribution.fr

Chiffres clés 2015

4 agences • 64 collaborateurs •

33,3 M€ Chiffre d'Affaires •



Spécialistes Bois et Menuiserie



Un négociant bois de stature nationale et une plateforme pour le Groupe.

HENRY TIMBER développe deux activités complémentaires : le négoce de bois en France et en Suisse ainsi que l'approvisionnement en bois de l'ensemble des enseignes du Groupe SAMSE.

www.henry-timber.com

Chiffres clés 2015

2 sites • 64 collaborateurs •

62,8 M€ Chiffre d'Affaires •



BOIS MAURIS ODDOS

Le négoce spécialiste bois-panneaux

BOIS MAURIS ODDOS est le distributeur régional sur l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie et les Hautes-Alpes, spécialisé dans le négoce du bois, des panneaux et des produits dérivés.

L'enseigne propose une gamme très large de produits, des stocks massifs, une logistique adaptée, des nouveautés permanentes, un catalogue, des tarifs en ligne et des services complémentaires d'études techniques.

www.boismaurisoddos.fr

Chiffres clés 2015

3 agences • 88 collaborateurs •

28,5 M€ Chiffre d'Affaires •



Pour les charpentiers, menuisiers, agenceurs et particuliers

Les COMPTOIRS DU BOIS proposent du bois et des produits dérivés dans les agences de Haute-Marne, du Jura et de l'Isère. L'agence de Voiron propose en plus la fourniture et la pose de menuiseries, parquets, escaliers, cuisines et salles de bain, présentés dans une salle d'exposition.

www.comptoirdubois.fr

Chiffres clés 2015

4 agences • 41 collaborateurs •

11,7 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



REMAT

Spécialiste de la menuiserie

REMAT propose un grand choix de produits labellisés qui répondent aux exigences de la RT 2012, pour toutes les maisons, traditionnelles ou ossature bois. Professionnels et particuliers, apprécient son sens du service : conseil sur chantier, pose en rénovation, atelier service après-vente....

www.remat.fr

Chiffres clés 2015

2 agences • 32 collaborateurs •

6,6 M€ Chiffre d'Affaires •





Enseigne spécialisée en bois-panneaux et menuiserie

CLEAU a rejoint DORAS en août 2008. Sa clientèle est constituée à parts égales de professionnels et de particuliers. CLEAU propose un service de pose pour tous les produits de menuiserie. L'enseigne est présente en Saône-et-Loire et dans l'Ain.

www.cleau.fr

Chiffres clés 2015

3 agences • 59 collaborateurs •
17,4 M€ Chiffre d'Affaires •



Cette agence s'adresse aux professionnels comme aux particuliers en leur proposant un grand choix de carrelage, sanitaires, parquets et produits d'aménagement pour l'extérieur. Elle dispose aussi d'une équipe de carreleurs.

www.leader-carrelages.com

Chiffres clés 2015

1 agence • 17 collaborateurs •
3,3 M€ Chiffre d'Affaires •



Spécialistes Carrelage



Spécialiste carrelage, parquet, salles de bain

Créée en 2007, CAREO propose de grands espaces d'exposition et de choix pour les professionnels et les particuliers.

Chic, classique, contemporain ou nature... chacun trouvera son style dans sa large gamme de produits et bénéficiera des conseils de ses équipes expérimentées. L'enseigne est présente sur les territoires de DORAS, SAMSE et M+ MATERIAUX.

www.espace-careo.com

Chiffres clés 2015

20 agences • 56 collaborateurs •
21,4 M€ Chiffre d'Affaires Enseigne •



Spécialiste Energies Renouvelables



SWEETAIR, l'expert Energies Renouvelables du Groupe SAMSE

Des solutions performantes et sur-mesure pour le neuf ou la rénovation, pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation et la production d'électricité.

www.sweetair.fr

Chiffres clés 2015

1 agence • 25 collaborateurs •
3,8 M€ Chiffre d'Affaires •



Le bricolage

LA BOITE A OUTILS regroupe deux enseignes de bricolage

En 1974, SAMSE ouvre le premier magasin de bricolage de la région grenobloise, LA BOITE A OUTILS.

Vingt ans plus tard, l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE est créée pour promouvoir une offre soft discount.

Bricolage



LA BOITE A OUTILS compte aujourd'hui 11 magasins

Située dans les zones rurales ou proches d'agglomérations de taille moyenne, en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette enseigne est une surface de bricolage de proximité qui offre à ses clients une large gamme de services.

www.la-bao.fr



L'ENTREPOT DU BRICOLAGE toujours précurseur

Un référencement serré, un agencement semi-industriel sur 3 000 à 6 000 m², des prix bas toute l'année accompagnés de services et de conseils. Les 21 magasins sont tous équipés d'un « drive » permettant aux clients de retirer leur commande, préalablement validée sur le site e-commerce.

www.e-brico.fr

Chiffres clés 2015 des deux enseignes
32 magasins • 1 511 collaborateurs •
341,5 M€ TTC Chiffre d'Affaires Enseigne •

Commerce

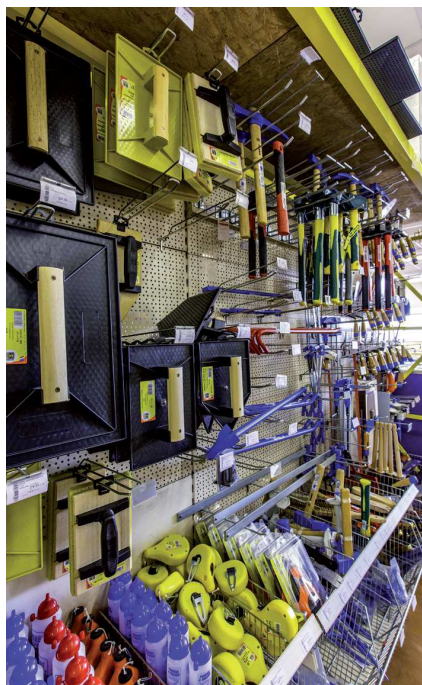
L'esprit d'équipe est la force du Groupe

Priorité aux fondamentaux du commerce ! Dans un marché global en baisse, où la maison individuelle recule, le Groupe SAMSE poursuit sa progression. Consolider l'animation commerciale et la qualité de livraison sont les bases d'une relation de confiance avec ses clients.

Magasiniers, chauffeurs, commerciaux, directeurs de sites... Tous vendeurs !

La performance des services repose sur l'accueil, le conseil et la réactivité. La qualité de livraison commence dès la préparation de la commande. La connaissance des produits par les magasiniers permet d'avoir une longueur d'avance dans la satisfaction clients. Les équipes, des magasiniers aux ATC en passant par les chauffeurs, sont régulièrement formées. Dans chaque lieu de vente, les espaces d'exposition soignés mettent en valeur les matériels et matériaux disponibles.

Le commerce est l'affaire de chacun à tout instant.



Marketing et innovation

Tenir le cap de la satisfaction permanente de tous les clients

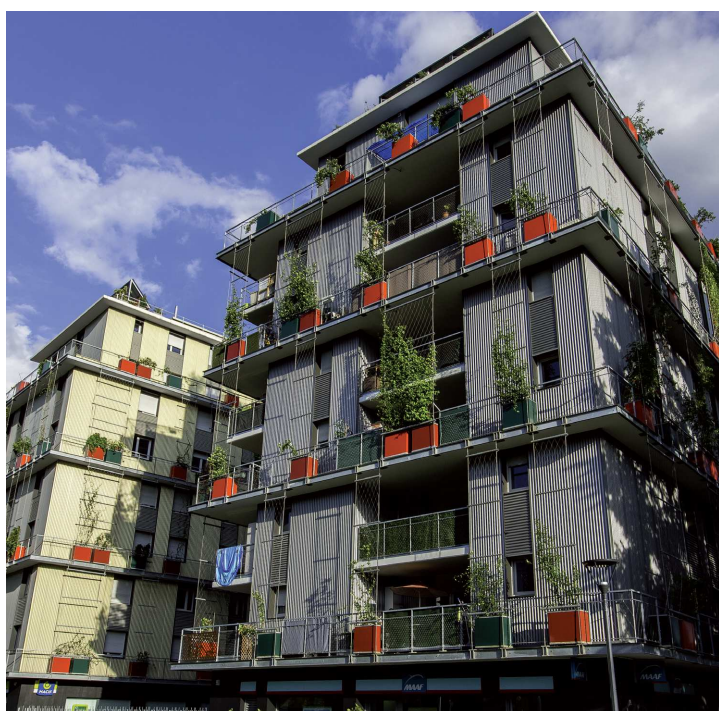
Le marketing est résolument «terrain». Il puise son inspiration et ses enseignements sur les chantiers. Chaque jour les équipes observent les évolutions du marché et les attentes des entreprises du BTP et maîtres d'ouvrage. Elles construisent des solutions et des réponses adaptées et mettent au point des nouveaux services à valeur ajoutée. Un seul objectif : améliorer sans cesse la satisfaction des clients.

Satisfaction qui est le véritable moteur de croissance du Groupe.

De la RT 2012 à la RT 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique RT 2012 est en vigueur pour tous les bâtiments neufs. Le premier objectif du Groupe est de réussir ce tournant majeur avec ses partenaires sur tous les chantiers, dans le prolongement du travail entrepris depuis des années.

Toutes les enseignes œuvrent à la réussite de la RT 2012 tandis que le service Marketing et Innovation prépare d'ores et déjà le Groupe aux opportunités induites par la RT 2020. Pour mieux s'en saisir le moment venu, il faut anticiper dès maintenant les réponses nécessaires à la construction de bâtiments à énergie positive.



Achats

L'achat est un acte stratégique pour l'entreprise

On ne vend bien que ce que l'on achète bien ! Le choix d'une vraie politique de stock, en agences et avec les plateformes, permet au Groupe de disposer de gammes larges et d'une grande disponibilité de produits. Sur ces bases solides, le Groupe déploie une qualité de services qui constitue un réel avantage pour les clients.

Une relation de partenariat

Le bon rapport qualité/prix naît de la capacité à anticiper les besoins des marchés.

Les lignes de produits précèdent l'évolution des normes et des comportements de ses clients. Pour accompagner les réglementations qui régissent le bâtiment et les travaux publics, le Groupe cultive la bonne réactivité de ses fournisseurs. Sa force tient à la qualité des relations qu'il entretient avec eux. Ce sont avant tout des partenaires avec lesquels il travaille en confiance et dans la durée. Les équipes, formées pour informer et conseiller les clients, disposent d'un plan de stock pour garantir la disponibilité des produits.

Logistique

De la stratégie d'achat à la profondeur de gamme en stock

Acheter, approvisionner, transporter... chaque maillon de la supply chain oriente et impacte les négociations avec tous les fournisseurs.

Pour coordonner les métiers du négoce et du bricolage, la logistique propose des outils partagés : plateformes généralistes et spécialistes, systèmes informatiques.

Une chaîne logistique fiable

La gestion optimisée des flux d'informations et de marchandises est devenue un levier majeur de la croissance du Groupe.



Il met en commun toutes les compétences internes, du fournisseur au client, afin de favoriser la qualité des négociations avec ses partenaires, la gestion des commandes et la distribution des produits.

La fonction logistique intégrée au Groupe déploie deux outils complémentaires : MAT APPRO, commissionnaire de transport et LOG APPRO, pour les métiers de l'approvisionnement, la logistique et les livraisons.

Tous les points de vente sont livrés sans minimum de commande, dans les mêmes délais, quelle que soit sa taille et quel que soit son éloignement géographique.



L'atout Groupe

La force de la logistique d'un Groupe multi-enseignes consiste à s'appuyer sur la complémentarité des métiers, des outils et des sites. Une plateforme développée en interne, à partir des besoins du terrain, fait le lien. Un maillage de proximité de tous les points de vente du Groupe assure la fluidité.

Ainsi, chaque agence ou magasin bénéficie d'une réactivité de terrain, de la profondeur de gamme, de la régularité d'approvisionnement, au minimum chaque semaine, de la garantie de stock...

L'avantage est considérable pour tous les points de vente, particulièrement pour ceux de taille modeste. De plus, les métiers du négoce et du bricolage ne répondent pas aux mêmes rythmes annuels.

Les pics saisonniers sont différents, ce qui permet une optimisation des outils et des services tout au long de l'année.

Transport

Organiser les flux pour maîtriser les coûts

La qualité du service repose sur la fiabilité des délais.

La professionnalisation des approvisionnements est dynamisée par le réseau du Groupe et l'interconnexion du transport avec les autres fonctions de la chaîne logistique.



Construire Positif

Le Groupe participe à la construction de son territoire depuis près d'un siècle

A partir de ses savoir-faire historiques, le Groupe se transforme pour répondre aux exigences d'un marché évolutif. La diversification stratégique des activités passe par une offre complète sur des segments nouveaux et pèse positivement sur des marchés d'avenir.

Bâtir des offres spécialistes

Sur ces marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres positionnées et appropriées, combinant produits et services.

Le Groupe n'hésite pas à prendre l'initiative et à se transformer pour répondre aux exigences des marchés d'avenir, forcément évolutifs.



Les collaborateurs des 17 agences agréées du Groupe ont été formés à la construction bois BBC et à la rénovation (extensions, surélévations...).

Le Groupe a défini un plan de vente transversal, un stock et une logistique dédiés, des animations techniques. Les clients MOBistes sont mis en relation avec des porteurs de projets.

www.moboa.fr

La démarche ISO-EXT répond à la demande croissante d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE). Cette offre s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

Le Groupe présente à ses clients, bureaux d'études et architectes, ses solutions d'ITE lors de soirées techniques.

www.iso-ext.fr



Cette nouvelle enseigne s'adresse aux peintres en bâtiment et façadiers qui ont besoin d'isoler par l'extérieur.

www.iso-ext-peinture.fr



Entreprise qualifiée RGE, le Groupe propose aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels des solutions d'économies d'énergie. Ses systèmes fournis-posés de chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et production d'électricité, constituent un complément EnR indispensable à son offre de matériaux.

www.sweetair.fr



SWEETAIR répond à toutes les problématiques de désamiantage : toiture, façade, peinture, à travers son réseau de professionnels certifiés.

www.zero-amiante.fr



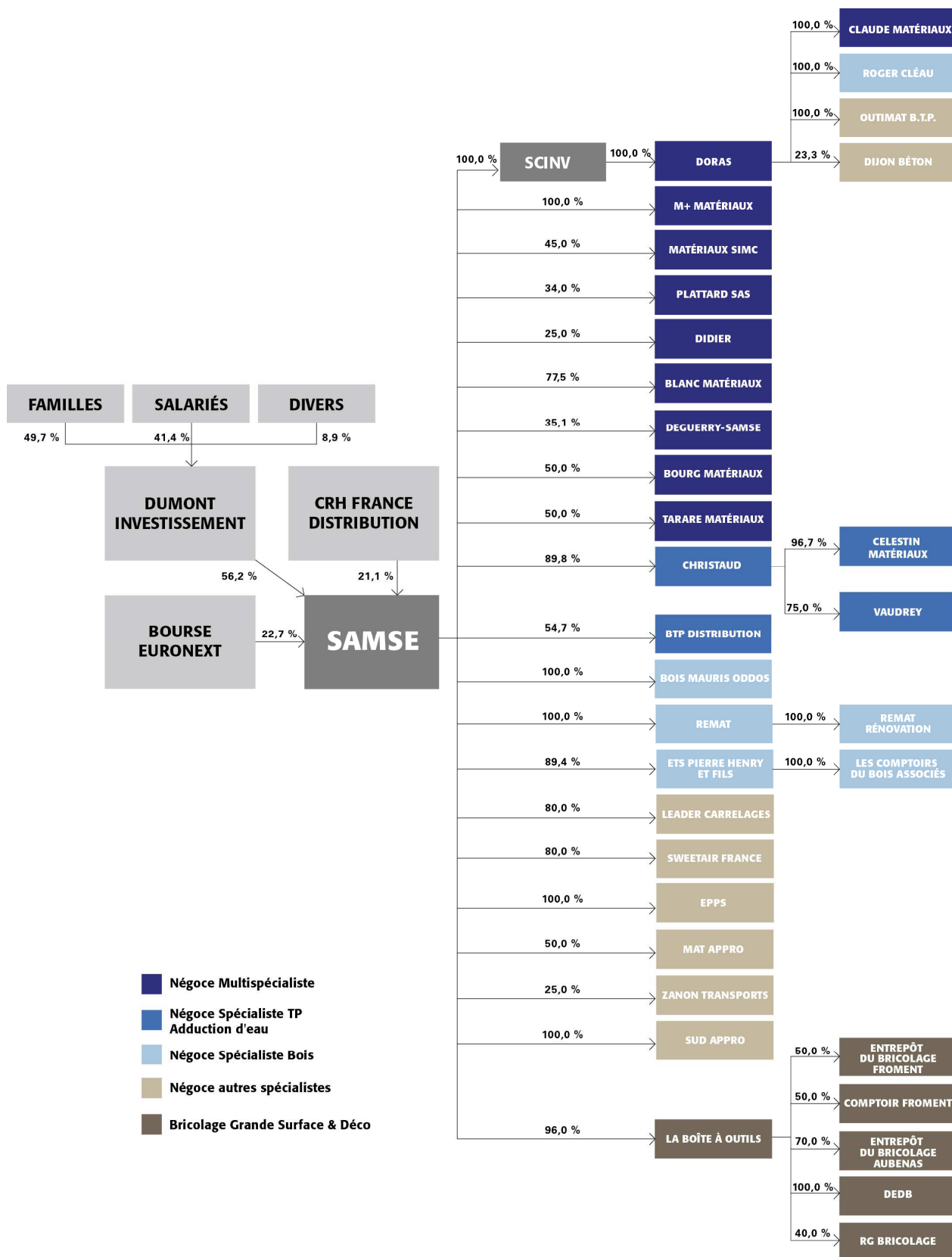
Les enseignes négoce du Groupe sont membres du Réseau Énergie Habitat.

Elles accompagnent les maîtres d'ouvrage qui ont un projet de rénovation : amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants, mise en relation avec des entreprises qualifiées et recherche de financement.

www.reseau-energie-habitat.fr

1.3 Organigramme simplifié

Principales filiales opérationnelles au 31 décembre 2015



1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint Martin d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme de logistique et de redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2004

Création d'une nouvelle enseigne pour la décoration «DES IDEES»

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation à hauteur de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Développement de l'offre de construction maison à ossature ou conception bois (concept MOBOA)

Création de EXPOTEO sous l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Acquisition de 49,99 % du capital de SWEETAIR FRANCE

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition par SAMSE de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

Partenariat signé entre LA BOITE A OUTILS et MR BRICOLAGE avec la création d'une société commune, DEDB, détenue à 50 % par chacune des sociétés

2012

Prise de participation complémentaire de 30 % portant à 80 % la détention dans le capital de SWEETAIR FRANCE

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS LIGNIERES

2013

Acquisition par M+ MATERIAUX de 100 % du capital d'ISO-NEG

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX d'une agence appartenant à HABITAT DESIGN dans le département des Pyrénées Orientales et de huit fonds de commerce dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde, appartenant à LASSERE.

Achat par SAMSE d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS TRUCHON dans l'Isère

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de FAVERET

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Acquisition de 100 % de DEDB

Signature d'un protocole d'accord visant la prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Ouvertures de nouveaux points de vente

SAMSE à Châteauevieux (Alpes Maritimes)
LA BOITE A OUTILS à Château-Thierry (Aisne)
M+ MATERIAUX à Mérignac (Gironde)
SWEETAIR FRANCE à Baillargues (Hérault)

Fermetures de points de vente

LA BOITE A OUTILS à Valence (Drôme)
CHRISTAUD à Irigny (Rhône)
REMAT à Voglans (Savoie)
M+ MATERIAUX à Pujols (Lot et Garonne)
M+ MATERIAUX à Anglet (Pyrénées Atlantiques)
M+ MATERIAUX à Morcenx (Landes)

Transfert d'un point de vente

CO DI PLAST de La Rouvière à Nîmes (Gard)

Création

REMAT RENOVATION (qualification RGE) à St Jean de Moirans (Isère)

Prise de participation

Acquisition par SAMSE de la totalité des titres de SC INV (Holding de DORAS)

Opérations de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine des ETABLISSEMENTS LIGNIERES à M+ MATERIAUX
Fusion-absorption de CO DI PLAST par CELESTIN MATERIAUX

2016

Ouverture d'un nouveau point de vente

SAMSE à St Just St Rambert (Loire)

Fermeture d'un point de vente

DORAS à Villeneuve l'Archevêque (Yonne)

Déménagements

SAMSE Albertville (Savoie) sur un nouveau site de la même commune
CHRISTAUD Albertville (Savoie) sur un nouveau site de la même commune
CHRISTAUD Saint Germain du Puy à Bourges (Cher)

Acquisitions de fonds de commerce

Par BOIS MAURIS ODDOS d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND dans le département de la Drôme
Par les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU d'une agence appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND dans le département du Jura

Opération de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine de ISO-NEG à M+ MATERIAUX

1.5 Chiffres clés

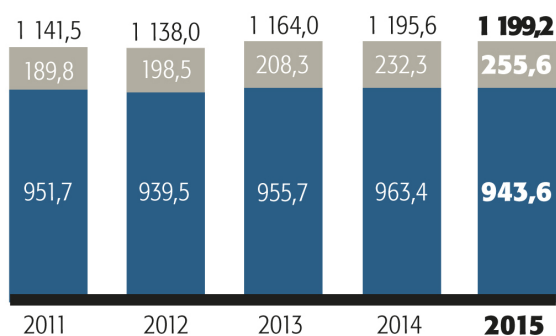
Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 943,6 M€, en diminution de 2,1 %. A périmètre comparable (retraitement des acquisitions réalisées au premier semestre 2014 et de la prise de contrôle de LEADER CARRELAGES fin mai 2015), l'activité négoce enregistre un retrait de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève à 255,6 M€, en augmentation de 10,1 %. Même si cette hausse s'explique en partie par les mouvements de périmètre du premier semestre 2014, l'activité affiche, à périmètre comparable, une bonne progression de 6,7 %.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 1 199,2 M€, en progression de 0,3 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,1 % à périmètre comparable.

Chiffre d'affaires consolidé (M€)



Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 45,7 M€, en très léger recul de 0,5 %.

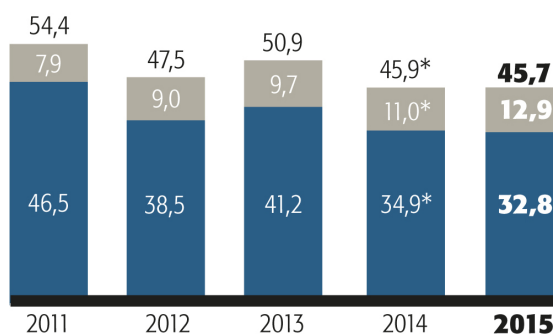
Grâce à une bonne maîtrise de la marge commerciale mais compte tenu de la baisse de l'activité, le résultat opérationnel courant négoce enregistre une baisse de 5,9 %.

Le résultat du bricolage réalise une excellente progression de 16,7 % en raison notamment d'une croissance organique soutenue, largement supérieure à celle du marché français.

Les charges de personnel augmentent de 2,7 % du fait des dernières croissances externes, mais aussi de la volonté du Groupe de soutenir l'engagement et la performance de ses équipes.

Le résultat opérationnel courant intègre une diminution sensible des charges externes résultant d'une optimisation des moyens d'exploitation et d'une réduction sensible des charges de communication.

Résultat opérationnel courant (M€)



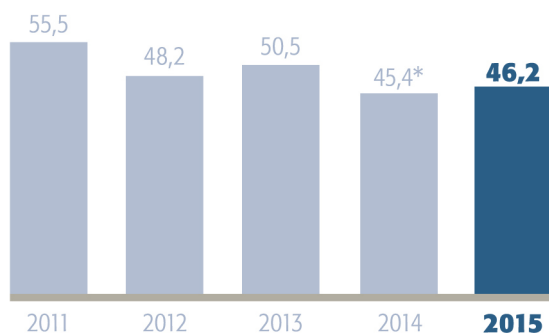
* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRIC 21

Résultats

Le résultat opérationnel se situe à 46,2 M€ en progression de 1,8 % par rapport à l'exercice 2014. Il enregistre notamment une plus-value immobilière s'élevant à 1,3 M€.

Le résultat financier affiche une charge nette de 2,1 M€ contre un produit de 4,7 M€ en 2014 qui comprenait une cession de titres financiers ayant généré une plus-value de 6,5 M€.

Résultat opérationnel (M€)



Le résultat net ressort à 33,4 M€ en baisse de 16,2 % par rapport à l'exercice précédent. Il intègre une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (+ 3,8 % par rapport à 2014) et une charge d'impôt de 13,8 M€ (+ 4,0 % par rapport à 2014).

Résultat net (M€)

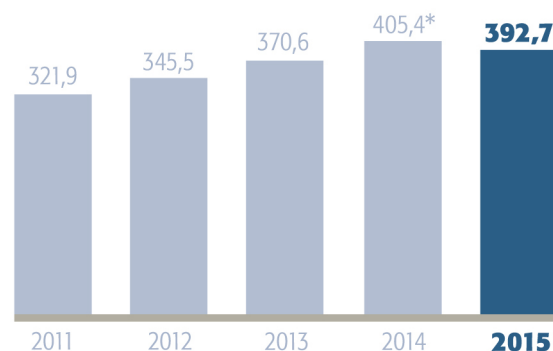


Le résultat net part du Groupe ressort à 32,1 M€ (- 11,3 %).

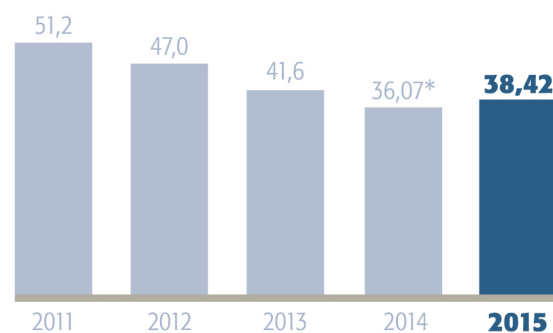
Structure financière

Avec un endettement net en augmentation de 3,2 % à 150,8 M€ et des capitaux propres en diminution de 3,1 % à 392,7 M€, le Gearing (taux d'endettement net) s'établit à 38,4 %.

Capitaux propres (M€)



Gearing (%)



* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective des normes IFRIC 21

1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2015 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2015 est de 6 323 266.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2 015				2 014			2 013	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,86	1 942 521	56,17	59,83	50,41	55,93
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,11	730 640	21,13	23,10	21,13	23,45
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	182 725	5,28	5,78	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	2,87	3,19
- DIVERS	121 983	3,53	237 979	3,76	124 062	3,59	3,90	3,91	4,15
Sous-total	2 977 869	86,11	5 849 851	92,51	2 979 948	86,17	92,61	83,60	92,58
Porteurs :									
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	4,28	2,34	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	1,62	56 000	0,89	62 150	1,80	0,98	1,76	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0,00	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	9 697	0,28	0	0,00	10 743	0,31	0,00	3,02	0,00
- DIVERS	266 518	7,71	269 415	4,26	257 243	7,44	4,07	7,18	3,98
Sous-total	480 215	13,89	473 415	7,49	478 136	13,83	7,39	16,40	7,42
Total	3 458 084	100,00	6 323 266	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Le titre SAMSE a clos l'année avec un cours à 112,00 €, en hausse de 8,7 % par rapport à son niveau de fin décembre 2014 soit 103,01 €.

Fiche signalétique



Marché : Euronext Paris-Compartiment B (Mid-caps)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 2 janvier 2015 (premier jour de cotation de l'année) : 103,05 €

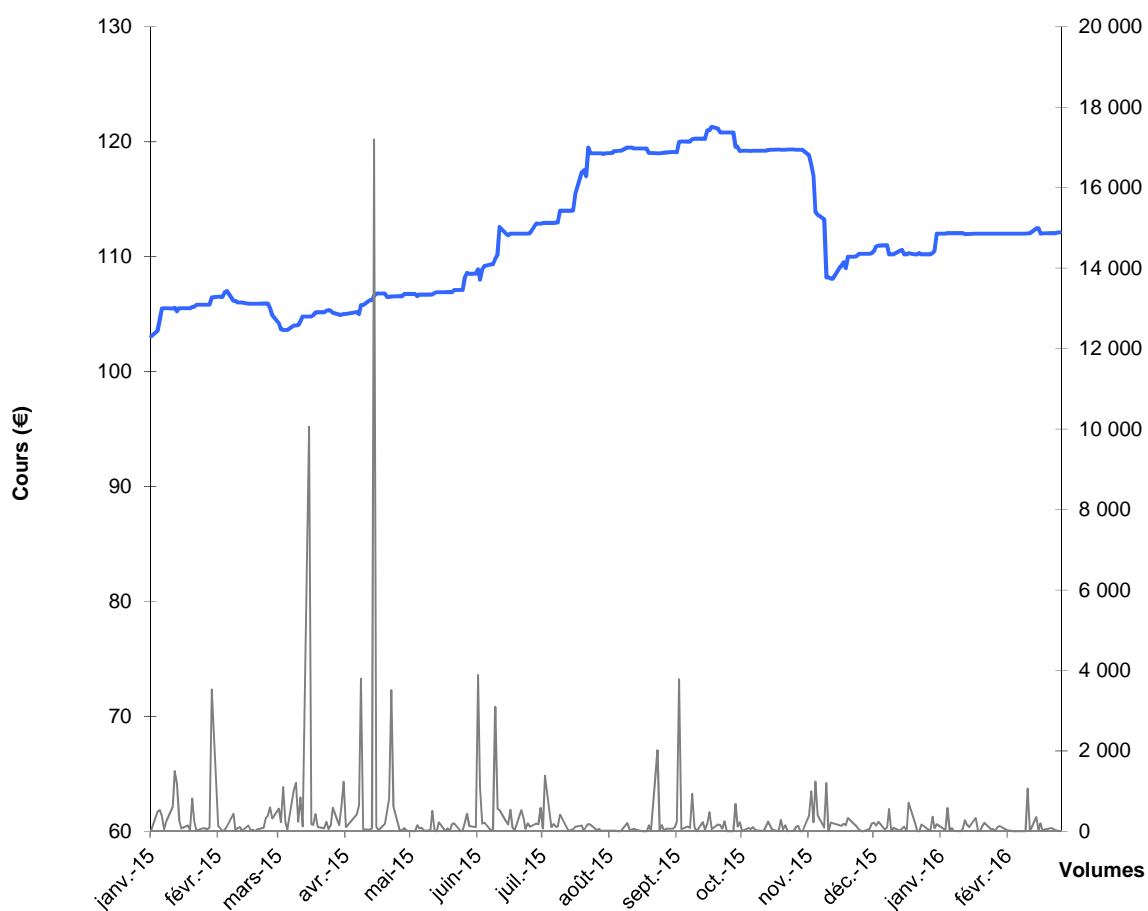
* Au 31 décembre 2015 (dernier jour de cotation de l'année) : 112,00 €

* Plus haut 2015 : 121,83 € le 17 septembre (à la clôture de la bourse, l'action était à 121,00 €)

* Plus bas 2015 : 103,05 € le 02 janvier

Cours de l'action SAMSE

Janvier 2015 – Février 2016



Evolution du cours depuis janvier 2014

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2014	Janvier	17 009	1 363,19	80,55	79,98	80,17
	Février	7 251	632,69	94,00	80,55	86,96
	Mars	14 367	1 352,12	97,69	90,55	93,94
	Avril	12 079	1 090,00	93,49	85,01	90,27
	Mai	5 747	524,40	92,57	90,00	91,39
	Juin	11 150	1 024,28	94,00	90,91	92,07
	Juillet	5 445	529,45	101,20	92,33	98,70
	Août	3 488	331,66	99,83	90,00	95,05
	Septembre	10 307	1 057,66	114,00	91,70	96,34
	Octobre	8 187	888,60	110,25	106,35	108,71
	Novembre	3 738	395,07	108,31	103,00	105,71
	Décembre	7 343	752,58	104,01	97,10	103,01
2015	Janvier	10 490	1 107,15	106,45	103,05	105,36
	Février	3 029	320,92	107,00	104,90	106,07
	Mars	18 442	1 930,53	105,36	103,59	104,58
	Avril	29 452	3 130,26	107,00	104,77	106,19
	Mai	2 390	256,33	108,75	106,58	107,08
	Juin	12 409	1 360,44	112,91	106,55	110,92
	Juillet	4 035	460,36	119,50	112,60	115,71
	Août	2 938	349,84	119,50	119,00	119,22
	Septembre	7 872	945,62	121,83	119,02	120,32
	Octobre	1 872	223,31	119,56	119,11	119,26
	Novembre	6 328	715,75	119,29	106,02	111,19
	Décembre	3 500	386,72	112,00	110,20	110,49
2016	Janvier	2 369	265,34	112,06	111,21	112,01
	Février	2 180	244,35	112,47	112,00	112,07

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2015	2014	2013
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	2,10*€	2,10 €	2,10 €
Dividende	7 261 976,40 €	7 261 976,40 €	7 261 976,40 €
Taux de distribution : résultat social	36,45%	42,95%	40,43%
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	22,64%	20,09%	24,48%
Cours de fin d'année	112,00 €	103,01 €	80,00 €
Plus haut	(le 17/09) 121,83 €	(le 22/09) 114,00 €	(le 27/12) 80,01 €
Plus bas	(le 02/01) 103,05 €	(le 14/01) 79,98 €	(le 02/01) 53,62 €
Volume moyen mensuel en titres	8 563	8 843	7 814
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	932	829	521
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	387 305	356 217	276 647
Variation de la capitalisation n/n-1	8,72%	28,76%	49,19%

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016

Politique de distribution du dividende

Le dividende est fixé chaque année par le Directoire dans sa séance de mars.

En Juin 2015 au titre des résultats de l'exercice 2014, SAMSE a distribué un dividende total de 7 261 976,40 €, représentant 20,09 % du résultat

consolidé part du Groupe. L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées *	Dividende net par action
2010	3 395 132	2,00 €
2011	3 373 655	2,20 €
2012	3 356 534	2,00 €
2013	3 353 511	2,10 €
2014	3 449 009	2,10 €

*Dédution faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

Au titre de l'exercice 2015, le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action, soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 21 juin 2016 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2015 sont au nombre de 597.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe www.groupe-samse.fr.

Agenda financier 2016

(Publication avant bourse)

29 Janvier 2016

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2015

11 Mars 2016

Résultats annuels consolidés 2015

11 Mars 2016

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2015

29 Avril 2016

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016

3 Mai 2016

Assemblée Générale des actionnaires

21 juin 2016

Mise en paiement des dividendes

29 Juillet 2016

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2016

2 septembre 2016

Résultats semestriels consolidés 2016

2 Septembre 2016

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2016

28 Octobre 2016

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2016

27 Janvier 2017

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2016

[« quiet period » en amont des publications des résultats : du 1^{er} au 28 janvier, du 22 février au 10 mars, du 1^{er} au 28 avril, du 1^{er} au 28 juillet, du 16 août au 1^{er} septembre, du 1^{er} au 27 octobre, du 1^{er} au 26 janvier 2017 (inclus)].

2 **Gouvernement d'entreprise**

2.1 **Données juridiques de portée générale** 30

2.2 **Renseignements concernant les organes
de Direction et de Surveillance** 32

2.3 **Contrôle interne** 43

2.1 Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés.
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation.
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise.
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent.
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés.
- La location de camion sans chauffeur.
- Les transports privés et publics de marchandises.
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables.
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif.
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des

biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages.

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social.
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

(statuts article 45)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 47)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec une affectation spéciale ou non ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, peut soit être réparti en totalité ou partiellement entre tous les actionnaires, soit être affecté à des fonds de réserve sur vote de l'Assemblée.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 48)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée. Dans ce cas le prix d'émission de l'action sera fixé par le Directoire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 36)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, la (les) insertion(s) prévue(s) ci-dessus peu(vent) être remplacée(s) par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission

(statuts article 38)

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, aux Assemblées Générales et aux délibérations, quel que soit le nombre de ses actions sur simple justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et/ou convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé

fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de réunion et/ou convocation.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 13 - 15 - 40)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 15 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Renseignements concernant les organes de Direction et de Surveillance

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, SAMSE privilégie la transparence, la qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs.

Autour du Directoire, du Conseil de Surveillance, trois Comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique et d'Investissement.

2.2.1 Le Directoire

Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de sept membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de deux ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du

Directoire atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres dont les fonctions ont été renouvelées par le Conseil de Surveillance, en séance du 17 décembre 2015, jusqu'au 31 janvier 2018.

Olivier Malfait

Président

55 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 6 740

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE

Président : SAS SC INV

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS

Membre du Conseil de Surveillance : SA BANQUE RHONE-ALPES

Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Représentant permanent de SAMSE au Conseil d'Administration ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS

Représentant permanent de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS TARARE MATERIAUX, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11), SAS GAMAG (du 30/09/2014 au 31/12/2014)

Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

Gérant : SCI DU ROUSSILLON (jusqu'au 10/11/10), SCI LE MAS (jusqu'au 10/11/10), SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 10/11/10), SCI VALMAR (jusqu'au 10/11/10), SCI SAONE (jusqu'au 10/11/10), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)

Co-Gérant : SCI LE CARREAU (jusqu'au 26/11/10)

Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SA BOIS MAURIS ODDOS (jusqu'au 01/07/10), SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)

Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON (jusqu'au 20/09/2013)

Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION (jusqu'au 2/04/2013)

Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

François Bériot

Vice-Président et
Directeur Général

52 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-
Président et Directeur
Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 1 065

Laurent Chameroy

Directeur Général et
Membre du Directoire

47 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de
Directeur Général :
25 juin 2015

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 120

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS

Président : SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD, SAS TARARE MATERIAUX, SAS LEADER CARRELAGES (depuis le 03/06/15)

Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS TARARE MATERIAUX

Membre du Conseil de Surveillance : SA FC GRENOBLE RUGBY (depuis le 27/03/15)

Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BOURG MATERIAUX, SAS REMAT, SAS DUMONT IMMOBILIER

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Administrateur : SA BOIS MAURIS ODDOS (du 05/05/10 au 01/07/2010), SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SAS GAMAG (jusqu'au 31/12/14)

Membre du Conseil de Surveillance : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13)

Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015.

Mandats en cours

Président : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le 13/11/15)

Membre du Directoire : SA SAMSE

Directeur Général : SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (depuis le 27/02/15), SAS BOIS MAURIS ODDOS (depuis le 17/04/15), SA SAMSE (depuis le 25/06/15)

Gérant : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL

Représentant permanent de SAMSE, Gérante : depuis le 01/03/2016 de SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI H2O IMMO, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU CARREFOUR DES CHESNES, SCI CHARPIEU, SCI PORTE DE SAVOIE, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX

Administrateur : SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES

Membre du Comité de Direction : SAS DUMONT IMMOBILIER, SAS SWEETAIR FRANCE (depuis le 13/11/15)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général : SAS FDE (jusqu'au 24/01/2013)

Gérant : SCI LA PAYRE (jusqu'au 02/12/2014), SARL LCFI (jusqu'au 24/02/2010)

Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12) SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/2013), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SA VAUDREY (jusqu'au 17/04/14)

Membre du Comité de Direction : SAS GAMAG (jusqu'au 02/12/14)

Jean-Jacques Chabanis

57 ans

Adresse professionnelle :
LA BOITE A OUTILS
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 1 157

Philippe Gérard

56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2004

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 6 599

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il est actuellement Président de LA BOITE A OUTILS.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Président : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président : SAS DEDB

Représentant permanent de DEDB, Président : SAS DEDB REMIREMONT

Membre du Comité de Direction : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT, SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS

Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Co-Gérante : SCI ENTREPOT FROMENT (depuis le 28/02/16) et depuis le 01/03/16 de SCI IMMOBILIERE SAUMUR, SCI IMMOBILIERE MOISERIE, SCI IMMOBILIERE MENNECY, SCI IMMOBILIERE FONTAINE, SCI IMMOBILIERE DIJON, SCI ENTREPOT NIMES

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Président : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12), SAS DEDB MAGASINS (jusqu'au 31/12/14)

Directeur Général : SA SAMSE (jusqu'au 31/01/10)

Directeur Général Délégué : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

Gérant : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)

Co-Gérant : SCI ENTREPOT FROMENT (jusqu'au 26/02/16), SCI ENTREPOT NIMES (depuis le 12/05/15 et jusqu'au 01/03/16)

Administrateur : SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)

Membre du Comité de Surveillance : SAS DEDB (jusqu'au 14/03/14)

Membre du Comité de Direction : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Christophe Lyonnet

46 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
16 mars 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS MATERIAUX DES ALPES (du 25/02/10 au 29/11/10)

Jérôme Thfoin

56 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
2 janvier 2003

Dernier renouvellement :
31 janvier 2016

Expiration :
31 janvier 2018

Nombre d'actions SAMSE détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre Commercial et Marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, GIE R.E.H.

Membre du Comité de Direction : SAS SWEETAIR FRANCE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

Administrateur : SAS GAMAG (jusqu'au 23/04/13), SAS GAMAG (du 30/09/14 au 31/12/14)

Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de SAMSE, définit les orientations opérationnelles et financières, contribue à la mise en œuvre de la stratégie, établie en accord avec les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance et approuvée par lui.

Les mesures soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance sont exposées dans le paragraphe 2.2.2 du Document de Référence.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,

- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Directoire s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2015. Le taux de participation aux réunions a été de 97,14 %.

Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe.

Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2015.

Il a mis en place un supplément de participation au titre de l'exercice 2014 et décidé d'abonder la participation.

Il a proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance et sur la modification du montant des jetons de présence.

Le Directoire a pris des décisions en matière de rationalisation du périmètre du Groupe.

Il a enfin élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.2.2 Le Conseil de Surveillance

Composition

Les statuts de la société disposent que le Conseil de Surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de deux ans renouvelables.

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres, dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale annuelle 2016.

Conformément au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, Madame Marie-Claude Guicherd a été désignée comme représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter en qualité de membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer un nouveau membre indépendant et afin de veiller au respect de l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes en son sein.

Patrice Joppé Président

81 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2014

Expiration :

AG 2016

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : REMAT (jusqu'au 10/05/11), BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 22/05/14)

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)

Paul Bériot

Vice-Président

77 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

14 mai 2007

Dernier renouvellement :

AG 2014

Expiration :

AG 2016

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 10

Jean-Yves Jehl de Ménorval

68 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2014

Expiration :

AG 2016

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 212

Marc Sint Nicolaas

52 ans

Adresse professionnelle

CRH EUROPE DISTRIBUTION
Singel 101
3311 PB DORDRECHT
The Netherlands

Premier mandat :

7 mai 2015

Expiration :

AG 2016

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 0

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS

Membre du Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SAS MATERIAUX SIMC (jusqu'au 28/01/2014)

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques «LES ARCADES» (Troyes)

Membre : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

Parcours professionnel

Marc Sint Nicolaas a rejoint CRH en 1990 et a occupé depuis, plusieurs postes de direction. Ayant débuté en qualité de Directeur Financier dans l'aménagement paysager aux Pays-Bas, Marc Sint Nicolaas a ensuite occupé le poste de Directeur Finances & Développement pour CRH CONCRETE PRODUCTS EUROPE. En 2002, il devient Directeur Général de CRH PRODUITS D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS BENELUX, il est nommé Président de CRH EUROPE BUILDING PRODUCTS en 2006 et Président en 2010 de CRH EUROPE DISTRIBUTION. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est Président de CRH ASIE PACIFIQUE.

Mandats en cours

Directeur Général : CRH NEDERLAND BV, CRH POLAND PRODUCTS & DISTRIBUTION BV, CRH FINANCE BV, CRH FRANCE SAS, CIMENTOS ESTRADA PEDRA S.G.P.S. LIMITADA

Membre du Conseil de Surveillance : INTERGAMMA BV, STADLBAUER LIEGENSCHAFTS AG, SA SAMSE (depuis le 07/05/2015)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : CRH EUROPE DISTRIBUTION (jusqu'à 01/2016)

Directeur Général : CRH ÖSTERREICH GMBH (jusqu'à 02/2016)

Membre du Conseil de Surveillance : BAUKING AKTIENGESELLSCHAFT GMBH (jusqu'à 02/2016), VAN NEERBOS GROEP (jusqu'à 01/2016), QUESTER BAUSTOFFHANDEL GMBH (jusqu'à 01/2016)

CRH FRANCE DISTRIBUTION

Siège social :
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Premier mandat :
30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

**Nombre d'actions SAMSE
détenues :** 730 640

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Khaled Bachir - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

61 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE DISTRIBUTION
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

**Nombre d'actions SAMSE
détenues :** 0

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1^{er} mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

Mandats en cours

Président : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION, CRH TP DISTRIBUTION, CRH GETAZ HOLDING AG. SUISSE (depuis le 07/01/2015)

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 07/05/2015)

Co-Gérant : LDP HOCHET, ACADEMIE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Administrateur : ARPEGIO

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre permanent du Directoire : GROUPE POINT P

Directeur Général : SAS SC INV (jusqu'au 01/07/2015)

DUMONT INVESTISSEMENT

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2014

Expiration :
AG 2016

**Nombre d'actions SAMSE
détenues :** 1 942 521

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

69 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions SAMSE détenues : 0

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Gérante : SCI MARIE-NOELLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 27/05/10)

Organisation et fonctionnement

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La loi et les statuts fixent les pouvoirs du Conseil de Surveillance.

En outre, il est investi de pouvoirs spécifiques en vertu de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014.

Ainsi, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (h) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

- (a) Nomination du Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président
- (b) Fixation de la rémunération des membres du Directoire
- (c) Révocation des membres du Directoire
- (d) Détermination de la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires
- (e) Modifications statutaires de la société

- (f) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe
- (g) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier
- (h) Arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes
- (i) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais
- (j) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public)
- (k) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes
- (l) Création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe
- (m) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4

- (n) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes
- (o) Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes de la société lors du premier renouvellement à venir (Assemblée Générale approuvant les résultats de l'exercice 2015), en sus des deux Co-Commissaires aux comptes existants
- (p) Conventions règlementées telles que visées à l'article L.225-36 du Code de commerce
- (q) Augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable
- (r) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Le Conseil de Surveillance arrête son règlement intérieur.

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de Comités spécialisés dont le fonctionnement est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société, figurant au chapitre 2.3 du Document de Référence.

Au cours de l'année 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. Le taux de participation aux réunions a été de 95,7 %.

Lors de chaque séance, le Conseil de Surveillance a procédé à l'analyse des ventes et des résultats du Groupe, présentés par le Directoire.

Il a notamment procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels présentés par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance a été tenu informé de la mise en œuvre des principaux projets de croissance interne et externe pour lesquels il avait précédemment donné son accord et a autorisé le Directoire à procéder à de nouvelles acquisitions.

Le Conseil a ratifié les propositions du Comité des Rémunérations concernant les rémunérations des membres du Directoire et des différents mandataires sociaux du Groupe.

Il a approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

Il a procédé à la validation des travaux de ses Comités spécialisés.

Il a proposé la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, celle d'un deuxième Vice-Président du Conseil de Surveillance et enfin la nomination d'un nouveau membre au sein du Comité d'Audit et du Comité Stratégique et d'Investissement.

Il a proposé de modifier le montant des jetons de présence.

Il a nommé un deuxième Directeur Général et renouvelé les mandats des membres du Directoire, du Président et des Directeurs Généraux.

Il a procédé à la revue des pouvoirs des membres du Directoire en conformité avec le protocole signé entre SAMSE et CRH le 17 septembre 2014.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 29 juin 2007. Ce règlement intègre la Charte des membres du Conseil de Surveillance préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Il a été amendé le 30 mars 2010 pour se conformer aux Recommandations AFEP/MEDEF qui préconisent qu'un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil depuis plus de douze ans.

L'information du Conseil de Surveillance

Tous les membres du Conseil sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun.

Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Avant chaque réunion, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

2.2.3 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de Monsieur François Bériot (membre du Directoire), neveu de Monsieur Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance) et de Monsieur Patrice Joppé (Président du Conseil de Surveillance), cousin de Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval (membre du Conseil de Surveillance).

La société a signé un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT et CRH FRANCE DISTRIBUTION, actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit la faculté pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres. Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du Document de Référence, d'autre arrangement ou accord conclu que celui énoncé précédemment avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.4 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

En 2015, les mandataires sociaux soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué les opérations suivantes :

Noms	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Membre du Directoire					
Jean-Jacques Chabanis	12/06/2015	Cession	200	110,64 €	22 128,00 €
Membre du Conseil de Surveillance					
Marie-Claude Guicherd	23/02/2015	Donation	792	117,00 €	92 664,00 €

2.2.5 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont détaillés au chapitre 3.6 du Document de Référence.

2.3 Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce et vous rend compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des règles arrêtées par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le Président a élaboré ce rapport en collaboration avec la Direction Administrative et Financière et l'audit interne. Le Comité d'Audit a pris connaissance du rapport en présence des Commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport conformément à l'alinéa 7 de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des différentes Recommandations du Code de gouvernement AFEP/MEDEF, auquel le Groupe SAMSE se réfère, ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

I. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé en 2007 les principes du gouvernement d'entreprise dans son règlement intérieur.

Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance et leurs représentants permanents sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Par ailleurs, la section IV du règlement détaille la Charte du membre du Conseil de Surveillance. Elle stipule notamment qu'en raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, son représentant permanent, exerce ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité et de diligence.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur : www.groupe-samse.fr rubrique : Finances / Gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de Surveillance et représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 25 des statuts de la société),
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doit être des membres indépendants.

Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,
- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire importante de la société.

Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Patrice Joppé, Président,
Monsieur Paul Bériot, Vice-Président,
Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval,
Monsieur Marc Sint Nicolaas,
CRH FRANCE DISTRIBUTION, représentée par
Monsieur Khaled Bachir, Vice-Président,
DUMONT INVESTISSEMENT, représentée par
Madame Marie-Claude Guicherd.

Bureau du Conseil de Surveillance

Président	Monsieur Patrice Joppé,
Vice-Présidents	Monsieur Paul Bériot, Monsieur Khaled Bachir,
Secrétaire	Madame Martine Villarino.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance figure au chapitre 2.2.2 du Document de Référence.

Le Conseil de Surveillance veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non appliquées par la société

Les Recommandations formulées pour les Sociétés Anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société à Directoire et Conseil de Surveillance.

• **Les membres indépendants**

Aux termes de l'article 9.2, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du

Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 a nommé Monsieur Alain Vaury en tant que membre indépendant. Monsieur Alain Vaury est décédé en octobre 2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a nommé Madame Corinne Heiter comme membre indépendant. L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Madame Corinne Heiter dont les obligations professionnelles l'ont amenée à occuper des fonctions à l'étranger.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants.

Aux termes de l'article 9.4, un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans.

Cette Recommandation a été incluse dans la mise à jour des principes de gouvernement d'entreprise.

• **La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société**

L'article 20 des Recommandations impose en principe aux membres du Conseil de Surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions.

Les statuts de la société SAMSE ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1^{er} janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

Conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec l'un des Vice-Présidents et la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

Au cours de l'année 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres du Conseil. Environ dix jours avant la date de la réunion, les membres du Conseil reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion ainsi qu'une documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures avec un taux de participation des membres de 95,7 %.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'année 2015, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014, du rapport annuel 2014, des comptes semestriels au 30 juin 2015 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposée par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Revue des travaux de ses Comités spécialisés.

Proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Nomination d'un deuxième Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'Audit et du comité Stratégique et d'Investissement.

Proposition de modification du montant des jetons de présence.

Nomination d'un deuxième Directeur Général.

Renouvellement des mandats des membres du Directoire, du Président et des Directeurs Généraux.

Revue des pouvoirs des membres du Directoire en conformité avec le protocole d'accord signé entre SAMSE et CRH le 17 septembre 2014.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement.

Autorisation de prise de participation complémentaire dans le capital de sociétés du Groupe.

Information sur des opérations de restructuration interne.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations, un Comité d'Audit et un Comité Stratégique et d'Investissement.

Ces Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du Comité d'Audit présidé par Madame Marie-Claude Guicherd.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de cinq membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Paul Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé et Jean-Yves Jehl de Ménorval pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2015.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

• Les membres indépendants

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le Comité des Rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer des membres indépendants.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit composé de quatre membres (Madame Marie-Claude Guicherd, Messieurs Khaled Bachir, Patrice Joppé et Hugues Joppé) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la Direction Administrative et Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditrice interne.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2015, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 94 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditrice interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2015 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015,
- le suivi des travaux de l'audit interne comprenant notamment pour 2015 l'auto-évaluation du contrôle interne de l'activité négoce SAMSE.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du Comité d'Audit, non appliquée par la société

• Les membres indépendants

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le Comité d'Audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a nommé, en date du 29 juin 2012, Madame Corinne Heiter, membre indépendant ayant les compétences financières nécessaires, membre du Comité d'Audit. Toutefois, le mandat de Madame Corinne Heiter n'a pas été renouvelé en 2014.

Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin d'intégrer de nouveaux membres indépendants.

Le Comité Stratégique et d'Investissement

Le Comité Stratégique et d'Investissement est composé de sept membres (Messieurs Khaled Bachir, Paul Bériot, François Bériot, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Olivier Malfait et Antoine Siboul).

La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 5 M€.

Le Comité Stratégique et d'Investissement s'est réuni deux fois sur l'année 2015. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdélégation, pour agir en toute circonstance au nom de la société : il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

En outre dans l'ordre interne et en application de l'accord sur la gouvernance du Groupe SAMSE conclu avec CRH le 17 septembre 2014, lequel a notamment fait l'objet de la décision de l'AMF n°214C1940 du 22 septembre 2014, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise pour les décisions stratégiques, étant entendu que s'agissant des décisions figurant aux paragraphes (d) et suivants, l'autorisation devra avoir été donnée à la majorité simple de ses membres présents ou représentés, incluant le vote favorable d'au moins un membre du Conseil choisi parmi les candidats présentés par CRH :

- (a) Modifications statutaires de la société
- (b) Octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à un (1) Million d'euros ou autre que dans le cours normal des affaires, à l'exception des sûretés autorisées au titre de la documentation de financement par les sociétés du Groupe
- (c) Toute opération de participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier
- (d) Arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019, en cas de changement de méthodes comptables ou d'observations des Commissaires aux comptes

- (e) Cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais
- (f) Changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public)
- (g) Investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors taxes
- (h) Création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à cinq (5) Millions d'euros hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe
- (i) Définition de la politique d'endettement si le ratio Dette Nette/Fonds Propres devient supérieur à 1 ou si le ratio Dette Nette/EBITDA devient supérieur à 4
- (j) Définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du Résultat Net Part de Groupe (RNPG) de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes
- (k) Conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce
- (l) Opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 38 des statuts de la société.

II. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont validés par le Conseil de Surveillance sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération des membres du Directoire se compose :

- 1 - d'une rémunération fixe,
- 2 - d'une rémunération variable, déterminée en fonction des dirigeants selon l'une des deux méthodes suivantes :

- a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe ; pour le Président et le Vice-Président, cette base est augmentée du résultat des sociétés mises en équivalence. Les taux individuels sont définis par le Comité des Rémunérations et des Nominations.
- b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région ou de la filiale, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

3 - d'un avantage en nature correspondant à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, à l'exception du Président du Directoire au titre de ses mandats au sein de MATERIAUX SIMC, DUMONT INVESTISSEMENT et PLATTARD SAS et du Vice-Président du Directoire pour les sociétés CHRISTAUD et PLATTARD SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas au sein du Groupe SAMSE d'autre rémunération que celle relative aux jetons de présence, à l'exception de Monsieur Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni de régime de retraite complémentaire, ni d'indemnité de départ.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, la répartition de la

rémunération fixe du Président du Directoire, Monsieur Olivier Malfait et du Vice-Président du Directoire, Monsieur François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés DUMONT INVESTISSEMENT et SAMSE.

De plus, une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non appliquée par la société

• **Contrat de travail et mandat social**

L'article 1 des Recommandations préconise le non cumul du mandat social et du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe SAMSE a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe.

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux sur une base individuelle est détaillée au chapitre 3.6 du Document de Référence.

III. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

a) Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Directoire, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,

- application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

b) Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région. Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions fonctionnelles.

Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire assisté du Comité de Direction, lequel réunit l'ensemble des Directions fonctionnelles du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

La Direction Administrative et Financière a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la direction comptable et la direction du contrôle de gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des

contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de développer le capital humain du Groupe pour accroître la qualité de service envers ses clients en animant les équipes ressources humaines des différentes filiales. Cette organisation permet de capitaliser les forces de chaque filiale dans un contexte décentralisé.

Elle s'assure que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour accompagner son développement.

Elle veille au respect de l'éthique et des règles légales dans la mise en œuvre de solutions de recrutement innovantes valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi...

La Direction des Ressources Humaines valorise la formation au sein du Groupe tout en contrôlant l'adéquation des programmes à la stratégie du Groupe. La performance des collaborateurs reposant sur le savoir être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe, elle met en place des parcours de formation pour accroître les expertises, ainsi que la formation qualifiante par le centre de professionnalisation tant sur les métiers du négoce que sur ceux du bricolage.

Elle poursuit le développement du Système d'Information Ressources Humaines pour doter le Groupe d'outils de pilotage et de contrôle performants pour les managers : rémunérations, GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), recrutement, reporting, formation. Elle vérifie la fiabilité des informations sociales mises à la disposition des managers en coordination avec les directions des filiales.

Dans le cadre de la relation avec les collaborateurs, elle manage le processus des entretiens annuels et contrôle que ceux-ci soient effectués.

La Direction des Ressources Humaines porte les valeurs d'engagement du Groupe sur différents domaines : handicap, qualité de vie au travail, diversité, égalité professionnelle hommes/femmes, seniors. Elle veille au respect des règles législatives sur ces différents sujets.

Sur ces domaines d'expertise, la Direction des Ressources Humaines assure une fonction support et conseil auprès des filiales et des agences. Elle veille au respect des procédures internes et des règles législatives sur les domaines ressources humaines.

La Direction Juridique et Sociale

La Direction Juridique et Sociale est chargée par le Groupe :

- de diffuser et de faire respecter les lois et règlements, mettre en œuvre toutes les mesures de prévention, en matière de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement,
- d'identifier et de réduire les risques assurables et leur couverture financière,
- de suivre les sinistres assurés,
- de suivre les contentieux : recouvrement et litiges produits, droit des affaires,
- d'assurer l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe,
- de gérer les contrats collectifs (retraite, prévoyance, frais de santé...),
- d'assurer l'application du droit économique (concurrence, distribution, consommation) au sein du Groupe,
- d'assister les différents services dans la signature de tous contrats significatifs,
- d'assurer de manière générale la veille juridique.

Sur ces domaines d'expertises, la Direction Juridique et Sociale assure une fonction support et conseil auprès des services siège et des établissements du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes

La Direction des Systèmes d'Information et Méthodes a pour mission de mettre en œuvre des méthodes et un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de former les utilisateurs, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et des réseaux.

La sécurité des systèmes et des réseaux est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications sensibles bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette Direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité et pilote les actions

nécessaires en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.

En 2013 des tests d'intrusions internes et externes ont été réalisés permettant de définir un plan d'action sur 2014 pour renforcer la sécurité du système d'information. Ces actions se sont prolongées sur 2015.

Enfin, 2013 a vu la mise en place d'un second site d'hébergement des applications informatiques. Les deux sites peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Des tests de basculement entre les deux sites ont été réalisés avec succès sur 2015.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

L'auditrice interne est rattachée au Comité d'Audit et au Président du Directoire.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions de l'auditrice interne sont d'assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente de l'activité négoce en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 et de l'activité bricolage en 2010,
- le pilotage, le suivi et la mise à jour de la cartographie des risques sous la responsabilité des membres du Comité de Direction qui rendent compte au Directoire de l'avancement des plans d'actions.

Diffusion de l'information

La diffusion de l'information est organisée au sein du Groupe, elle permet d'assurer la diffusion d'une information pertinente et contrôlée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assurer ses responsabilités.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Directoire.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4 du Document de Référence.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente en 2009, 2012, 2013, 2014 et 2015 pour le négoce et en 2010 pour le bricolage. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Depuis 2006, le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, des Directeurs fonctionnels, des Directeurs de Région et des responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle. Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité de Direction font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Directoire et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du Document de Référence.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

[a\) D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables](#)

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,

- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et Méthodes.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs directions financières respectives et révisés par la direction comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant. L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire ou le Comité de Direction.

Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur la majorité des régions.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.

b) D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe SAMSE a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP). Des matériels roulants sont utilisés pour :

- le déchargement des livraisons fournisseurs,
- le stockage des produits,
- le chargement des livraisons clients.

Cette politique est animée par les services sécurité des deux activités du Groupe (négoce et bricolage), coordonnés par la Direction Juridique et Sociale d'une part et par le service moyens matériels d'exploitation d'autre part. Des formations adaptées sont organisées par la Direction des Ressources Humaines.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des Directeurs de Région et des responsables des différents points de vente du Groupe.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques basées sur :

- la sécurité,
- les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels,
- la maintenance des matériels.

Un livret d'accueil santé et sécurité, reprenant toutes les règles en vigueur, a été remis contre décharge à l'ensemble des collaborateurs. Il est aussi distribué à toutes les personnes nouvellement embauchées.

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société SAMSE S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SAMSE S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce.

A Seyssinet et Villeurbanne

Le 1^{er} avril 2016

BBM & Associés,
représenté par

Jean-Philippe BRET

ODICEO,
représenté par

Sylvain BOCCON-GIBOD

3 Rapport de gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2015	56
3.2	Déroulement de l'exercice	56
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	62
3.4	Gestion des risques	62
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	68
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	68
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	74
3.8	Conventions réglementées	75
3.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	76
3.10	Informations sur le capital	103
3.11	Dépenses non déductibles fiscalement	108
3.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	108
3.13	Frais de recherche et de développement	108
3.14	Perspectives 2016	108
3.15	Observations du Comité d'Entreprise	108

3.1 Faits marquants de l'exercice 2015

3.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Juillet 2015 :
SAMSE a acquis 100 % des titres de la SCI H2O IMMO.

Créations

- Mai 2015 :

LA BOITE A OUTILS a participé à la création de la SCI ENTREPOT NIMES, à hauteur de 50 %.

- Juin 2015 :

REMAT a souscrit au capital de REMAT RENOVATION (qualification RGE) à hauteur de 100 %.

Modifications significatives du périmètre

- Mars 2015 :

SAMSE a racheté 45 % des titres détenus par CRH FRANCE dans le capital de SC INV (Holding de DORAS).

- Février, Mars 2015 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 93,84 % à 95,99 % et celle détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX de 95,72 % à 96,68 %.

- Juin 2015 :

SAMSE a augmenté sa participation dans le capital de LEADER CARRELAGES, la portant de 30 % à 80 %.

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Janvier 2015 :

Transmission Universelle de Patrimoine des ETABLISSEMENTS LIGNIERES à M+ MATERIAUX.

- Décembre 2015 :

Fusion-absorption de CO DI PLAST par CELESTIN MATERIAUX.

3.2 Dérroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Chiffre d'affaires	1 199,2	1 195,6	0,3
Résultat opérationnel courant	45,7	45,9	-0,5
Résultat opérationnel	46,2	45,4	1,8
Résultat financier	-2,1	4,7	-
Charge d'impôt	13,8	13,2	4,5
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,0	3,4
Résultat net des sociétés intégrées	33,4	39,9	-16,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	32,1	36,1	-11,3

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 943,6 M€, en diminution de 2,1 %. A périmètre comparable (retraitement des acquisitions réalisées au premier semestre 2014 et de la prise de contrôle de LEADER CARRELAGES fin mai 2015), l'activité négoce enregistre un retrait de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève à 255,6 M€, en augmentation de 10,1 %.

Même si cette hausse s'explique en partie par les mouvements de périmètre du premier semestre 2014, l'activité affiche, à périmètre comparable, une bonne progression de 6,7 %.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 1 199,2 M€, en progression de 0,3 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,1 % à périmètre comparable.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Négoce	943,6	963,4	-2,1
Bricolage	255,6	232,3	10,0
Total Groupe	1 199,2	1 195,6	0,3

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 45,7 M€, en très léger recul de 0,5 %.

Grâce à une bonne maîtrise de la marge commerciale mais compte tenu de la baisse de l'activité, le résultat opérationnel courant négoce enregistre une baisse de 5,9 %.

Le résultat du bricolage réalise une excellente progression de 16,7 % en raison notamment d'une croissance organique soutenue, largement supérieure à celle du marché français.

Les charges de personnel augmentent de 2,7 % du fait des dernières croissances externes, mais aussi de la volonté du Groupe de soutenir l'engagement et la performance de ses équipes.

Le résultat opérationnel courant intègre une diminution sensible des charges externes résultant d'une optimisation des moyens d'exploitation et d'une réduction sensible des charges de communication.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 46,2 M€, en progression de 1,8 % par rapport à l'exercice 2014.

4 - Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de 2,1 M€, contre un produit de 4,7 M€ en 2014 ; en effet, il comprenait en 2014 un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés ayant généré une plus-value de 6,5 M€.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 13,8 M€ (13,2 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 33,4 M€, soit une diminution de 16,2 % par rapport à l'année 2014.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 32,1 M€ en retrait de 11,3 %.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2015	2014
Dettes financières non courantes	150,0	113,5
Dettes financières courantes	81,8	89,8
Trésorerie active	-81,0	-57,1
Endettement net	150,8	146,2

3.2.3 Flux d'investissement (Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2015	2014	2013
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	452	616	1 244
Terrains et constructions	1 580	3 725	3 187
Matériels et outillages	1 891	1 025	2 441
Installations et agencements mobiliers	493	455	892
Matériels de transport	2 291	1 080	3 604
Matériel de bureau, informatique et mobilier	382	498	711
Total	7 089	7 399	12 079
Investissements financiers			
SAS SC INV	36 681	-	-
SAS LA BOITE A OUTILS	1 690	768	297
SAS LEADER CARRELAGES	1 085	-	-
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	-	8 260	-
SAS BOIS MAURIS ODDOS	-	2 927	-
SARL SUD APPRO	-	270	-
SAS F.D.E. (GROUPE M +)	-	-	14 000
SAS ETS RENE DE VEYLE	-	-	3 500
SAS GAMAG	-	(1)	20
Total	39 456	12 225	17 817
Investissements SAMSE société mère	46 545	19 624	29 896
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	6 093	9 653	13 161
SA DORAS	5 024	5 634	7 579
SAS M+ MATERIAUX	4 388	3 927	5 775
SAS RENE DE VEYLE	3 195	9 562	545
SAS CELESTIN MATERIAUX	480	711	14
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	447	124	105
SARL EPPS	395	1 080	1 178
SAS BOIS MAURIS ODDOS	234	101	858
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	172	118	220
SA CHRISTAUD	78	49	1 860
SAS REMAT	62	121	20
SAS COMPTOIR FROMENT	48	76	551
SAS BLANC MATERIAUX	40	69	90
SAS DEDB REMIREMONT	38	17	27
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	27	522	-
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	6	23	18
SAS TC-HP	-	168	-
SAS DEDB	-	-	3 999
SAS DEDB MAGASINS	-	(1)	3 700
SAS GAMAG	-	(1)	395
AUTRES	248	289	696
Investissements filiales	20 975	32 244	40 791

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2014

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2015	2014	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	494,2	509,2	-2,9
Résultat d'exploitation	17,7	17,1	3,4
Résultat financier	8,6	6,6	29,3
Résultat exceptionnel	0,4	1,6	-74,5
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	6,0	7,6	-21,9
Résultat net	19,9	16,9	17,8

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2015 s'élève à 494,2 M€ contre 509,2 M€ en 2014, ce qui représente une baisse de 2,9 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 17,1 M€ en 2014 à 17,7 M€ en 2015, soit une hausse de 3,4 % : les produits d'exploitation se situent à 510,1 M€ et les charges à 492,4 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2014 (+ 29,3 %).

Le résultat exceptionnel qui était de 1,6 M€ en 2014 ressort à 0,4 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,0 M€, le résultat net s'établit à 19 919 444,05 €, en hausse de 17,8 % par rapport au résultat 2014.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2012	2,00 €
2013	2,10 €
2014	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2015 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-100	31 993	23 005	824

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2014 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-3 544	31 733	18 044	968

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2015	2014	% variation	2015	2014	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	218 597	206 915	5,65	8 787	6 598	33,18
SADORAS	197 669	206 346	-4,21	3 512	4 550	-22,81
SAS M+ MATERIAUX	147 570	129 800	13,69	2 916	626	365,81
SAS MATERIAUX SIMC	143 224	136 739	4,74	3 408	2 736	24,56
SAS PLATTARD SAS	28 215	27 888	1,17	1 340	1 696	-20,97
SAS PLATTARD NEGOCE	75 201	76 275	-1,41	1 331	2 140	-37,80
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	57 392	58 904	-2,57	3 809	4 506	-15,47
SAS BTP DISTRIBUTION	32 306	32 165	0,44	859	1 193	-28,00
SAS BOIS MAURIS ODDOS	28 528	28 311	0,77	1 684	1 872	-10,04
SAS CELESTIN MATERIAUX	23 101	18 235	26,68	795	1 077	-26,18
SA CHRISTAUD	21 462	21 803	-1,56	1 176	982	19,76
SAS ET S ROGER CLEAU	17 432	18 987	-8,19	554	651	-14,90
SAS COMPTOIR FROMENT	15 811	14 773	7,03	1 779	1 370	29,85
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	14 691	13 745	6,88	1 629	1 295	25,79
SAS BOURG MATERIAUX	13 505	12 904	4,66	463	514	-9,92
SAS RG BRICOLAGE	12 886	11 835	8,88	1 717	1 473	16,56
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	11 651	10 130	15,01	1 029	489	110,43
SAS DIDIER	11 302	13 428	-15,83	-141	206	-168,45
SAS ZANON TRANSPORTS	10 724	10 725	-0,01	1 036	1 039	-0,29
SAS REMAT	6 634	7 962	-16,68	86	197	-56,35
SAS DEGUERRY SAMSE	6 349	7 181	-11,59	370	485	-23,71
SAS BLANC MATERIAUX	5 952	5 983	-0,52	535	558	-4,12
SAS DEDB REMIREMONT	5 112	4 601	11,11	163	-24	779,17
SAS CLAUDE MATERIAUX	5 092	4 879	4,37	300	265	13,21
SAS MAT APPRO	4 568	4 702	-2,85	161	153	5,23
SARL ISO-NEG	4 016	3 601	11,52	137	117	17,09
SAS SWEET AIR FRANCE	3 822	6 537	-41,53	-1 223	-643	-90,20
SAS LEADER CARRELAGES	3 290	3 783	-13,03	139	240	-42,08
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	3 249	4 071	-20,19	63	181	-65,19
SAS VAUDREY	2 602	2 540	2,44	124	49	153,06
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 813	2 280	-20,48	45	39	15,38
SARL SUD APPRO	1 686	1 931	-12,69	-107	-77	-38,96
SAS TARARE MATERIAUX	1 685	1 467	14,86	12	-115	110,43
SAS DEDB	424	489	-13,29	107	57	87,72
SAS CO DI PLAST*		5 703	-100,00		-1 307	100,00
SAS LIGNIERES**		4 112	-100,00		-4	100,00

* Fusion Absorption par la société CELESTIN MATERIAUX

** Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2015	2014	% variation	2015	2014	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	10 108	6 848	47,61	6 241	5 591	11,63
SA DORAS	4 325	5 899	-26,68	2 311	3 760	-38,54
SAS M+ MATERIAUX	2 562	390	556,92	1 849	153	1108,50
SAS MATERIAUX SIMC	3 220	2 501	28,75	2 480	1 780	39,33
SAS PLATTARD SAS	3 713	4 046	-8,23	3 401	3 254	4,51
SAS PLATTARD NEGOCE	838	2 390	-64,94	457	1 595	-71,35
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	4 288	4 786	-10,41	2 833	3 174	-10,74
SAS BTP DISTRIBUTION	900	1 152	-21,88	637	790	-19,37
SAS BOIS MAURIS ODDOS	1 713	1 911	-10,36	1 135	1 206	-5,89
SAS CELESTIN MATERIAUX	-37	1 064	-103,48	-123	680	-118,09
SA CHRISTAUD	1 547	1 532	0,98	1 086	1 146	-5,24
SAS ETS ROGER CLEAU	603	737	-18,18	429	308	39,29
SAS COMPTOIR FROMENT	1 783	1 366	30,53	1 102	836	31,82
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 629	1 296	25,69	992	792	25,25
SAS BOURG MATERIAUX	433	477	-9,22	277	265	4,53
SAS RG BRICOLAGE	1 726	1 482	16,46	1 135	978	16,05
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 007	473	112,90	640	241	165,56
SAS DIDIER	-144	199	-172,36	-82	209	-139,23
SAS ZANON TRANSPORTS	1 065	1 066	-0,09	727	591	23,01
SAS REMAT	175	339	-48,38	-46	232	-119,83
SAS DEGUERRY SAMSE	434	491	-11,61	284	335	-15,22
SAS BLANC MATERIAUX	515	528	-2,46	332	331	0,30
SAS DEDB REMIREMONT	138	-55	350,91	144	-51	382,35
SAS CLAUDE MATERIAUX	285	247	15,38	196	162	20,99
SAS MAT APPRO	160	153	4,58	119	98	21,43
SARL ISO-NEG	123	105	17,14	90	103	-12,62
SAS SWEET AIR FRANCE	-1 259	-668	-88,47	-1 284	-821	-56,39
SAS LEADER CARRELAGES	165	276	-40,22	119	228	-47,81
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	69	191	-63,87	47	126	-62,70
SAS VAUDREY	128	52	146,15	124	40	210,00
SAS OUTIMAT B.T.P.	42	38	10,53	30	25	20,00
SARL SUD APPRO	-109	-75	-45,33	-214	-69	-210,14
SAS TARARE MATERIAUX	2	-130	101,54	2	-130	101,54
SAS DEDB	111	38	192,11	104	168	-38,10
SAS CO DI PLAST*		-1 368	100,00		-1 376	100,00
SAS LIGNIERES**		-31	100,00		-31	100,00

* Fusion Absorption par la société CELESTIN MATERIAUX

** Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2016, la dissolution de ISO-NEG est intervenue à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de cette dernière à M+ MATERIAUX.

En date du 29 février 2016, BOIS MAURIS ODDOS a acquis un fonds de commerce situé à Valence,

appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

A la même date, les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU ont acheté un fonds de commerce à Lons Le Saunier aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le crédit manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une stabilité du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2015. La moyenne des délais d'encaissement est en baisse d'environ un jour comparativement à 2014, grâce notamment aux efforts menés sur les grands comptes. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX et CHAUSSON constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences et ses magasins :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Un animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au

niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est effectué avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «Détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 150,8 M€ au 31 décembre 2015 (dont 60,9 M€ d'emprunts soumis à covenants en progression de 63,7 % compte tenu du rachat des 45 % de SC INV, Holding de DORAS) pour 146,2 M€ l'année précédente.

La note 17.9 «Détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2015, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,38.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.8 «Encours des dettes financières».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «Valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «Risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «Engagements hors bilan», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets. Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons

sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Néanmoins, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, a été émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale.

Au cours de l'exercice 2015, DORAS, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

Le Groupe HENRY a intégré en 2015 la seule couverture RC du Groupe.

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des

personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec les compagnies d'assurance via des courtiers. Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

La charge des assurances reste stable, représentant 0,32 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors frais de surveillance d'assurance crédit non pris en compte en 2015).

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ils représentent le tiers de l'effort de formation du Groupe.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que les guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (onze animateurs sécurité dans le Groupe : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2015, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.

DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS a choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

Couverture des risques relatifs aux biens

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2015, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce. La partie négoce a décidé de garantir l'ensemble de ses sites à compter de novembre 2015.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat fructueux est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée à 40 M€ pour la plateforme de Brézins et à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise est de 75 K€ pour l'incendie et de 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui représente le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Un sinistre d'importance est survenu en 2015 (incendie de l'agence de Bourg Saint Maurice, dont la cause n'a pas été identifiée). Après un travail de fond avec la compagnie, la police a été renouvelée compte tenu des politiques de prévention en place.

Il faut toutefois noter la persistance des cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à de la vidéo reliée à un centre de télésurveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires seront poursuivis en 2016 et les années suivantes.

□ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou évènement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend deux volets : la responsabilité civile chef d'entreprise et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS, HENRY et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées.

Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis.

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme de Brézins, de plus en plus de produits (Chine...). Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base.

□ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.

La couverture maximale est de 10 000 K€ pour les dommages corporels, de 2 000 K€ pour la responsabilité civile produits.

Couverture des risques liés au parc automobile et camions

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 820 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient assurés à fin 2015 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats camions pour le compte de ses filiales bricolage et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé en location.

Un animateur sécurité est dédié aux poids lourds (sécurité, conduite économique...).

□ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de SMABTP depuis 2015.

□ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

Couverture du risque clients

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement insolvable.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du crédit manager. Elle permet de maintenir les impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, via des courtiers, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Dans la continuité de l'année 2014, le Groupe a bénéficié d'une hausse du taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées. Le taux de couverture du portefeuille clients se retrouve ainsi en amélioration.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de SAMSE a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au capital et l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe SAMSE.

3.6.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les principes généraux de la politique de rémunération des membres du Directoire et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont revus par le Comité des Rémunérations et des Nominations et présentés au Conseil de Surveillance.

La rémunération annuelle comporte une partie fixe et une partie variable. Les rémunérations fixes intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 132 060 € pour Messieurs Olivier Malfait (Président) et François Bériot (Vice-Président) et 9 300 € pour Monsieur Laurent Chamero (Directeur Général).

Les rémunérations variables sont déterminées, en fonction des dirigeants, selon l'une des deux méthodes suivantes :

- la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe ; pour le Président et le Vice-Président, cette base est augmentée du résultat des sociétés mises en équivalence. Les taux individuels sont définis par le Comité des Rémunérations et des Nominations.
- la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat opérationnel courant consolidé du Groupe et/ou le résultat courant de la région ou de la filiale, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

L'avantage dont bénéficie le Président et le Vice-Président correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction pour lequel une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

Les avantages en nature n'intègrent pas cette participation forfaitaire pour l'année 2015. Les chiffres de l'année 2014 ont été retraités corrélativement.

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux membres du Directoire est présenté au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15-3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, s'élève à 369 939 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président du Directoire	45 546
François Bériot, Vice-Président du Directoire	37 873
Laurent Chamero, Directeur Général et membre du Directoire	12 519
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire	110 138
Philippe Gérard, membre du Directoire	115 986
Christophe Lyonnet, membre du Directoire	17 267
Jérôme Thfoin, membre du Directoire	30 610

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans prévoit pour Messieurs Laurent Chamero, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et

Jérôme Thfoin une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois.

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de Messieurs Olivier Malfait et François Bériot, en vertu de laquelle, il leur sera versé une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Jacques Chabanis ne mentionne aucune clause de non-concurrence.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Le tableau ci-après présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui*	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président du Directoire	X			X		X	X	
François Bériot Vice-Président du Directoire	X			X		X	X	
Laurent Chamero Directeur Général et membre du Directoire	X			X		X	X	
Jean-Jacques Chabanis Membre du Directoire	X			X		X		X
Philippe Gérard Membre du Directoire	X			X		X	X	
Christophe Lyonnet Membre du Directoire	X			X		X	X	
Jérôme Thfoin Membre du Directoire	X			X		X	X	

* S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 3.6

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant annuel global est préalablement autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ce montant a été fixé, jusqu'à nouvelle décision, à 24 000 €. Ce montant global est réparti entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 50 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance est perçue, à concurrence de 50 %.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance salariés sont réduits de moitié par rapport à ceux versés aux membres extérieurs du Conseil de Surveillance. La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Le détail des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance figure au présent chapitre dans les tableaux ci-après.

3.6.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2015, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 760 107 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de SAMSE par la Holding DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par les sociétés contrôlées par SAMSE au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2014	Exercice 2015
Olivier Malfait, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	354 447	359 490
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	354 447	359 490
François Bériot, Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	352 320	357 579
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	352 320	357 579
Laurent Chameroi, Directeur Général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	227 313	239 367
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	227 313	239 367
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	238 910	263 022
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	238 910	263 022
Philippe Gérard, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	224 785	229 306
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	224 785	229 306
Christophe Lyonnet, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	110 588	111 461
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	110 588	111 461
Jérôme Thfoin, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	163 269	174 958
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	163 269	174 958

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
Olivier Malfait, Président du Directoire				
Rémunération fixe	258 650	258 650	265 620	265 620
Rémunération variable annuelle (a)	72 918	79 326	73 285	72 918
Rémunération variable pluriannuelle	0	0		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	4 057	4 057	1 896	1 896
Avantages en nature	18 822	18 822	18 688	18 688
Total	354 447	360 855	359 490	359 123
François Bériot, Vice-Président du Directoire				
Rémunération fixe	258 148	258 148	264 120	264 120
Rémunération variable annuelle (a)	72 918	80 826	73 285	72 918
Rémunération variable pluriannuelle	0	0		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	2 750	2 750	1 500	1 500
Avantages en nature	18 504	18 504	18 674	18 674
Total	352 320	360 228	357 579	357 212
Laurent Chameroi, Directeur Général et membre du Directoire				
Rémunération fixe	139 256	139 256	154 367	154 367
Rémunération variable annuelle (a)	88 057	69 800	85 000	88 057
Rémunération variable pluriannuelle	0	0		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	0	0		
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	227 313	209 056	239 367	242 424
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire				
Rémunération fixe	150 825	151 125	152 870	152 870
Rémunération variable annuelle (b)	88 085	64 700	110 152	87 827
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	238 910	215 825	263 022	240 697
Philippe Gérard, membre du Directoire				
Rémunération fixe	148 269	148 269	152 245	152 245
Rémunération variable annuelle (a)	76 516	82 279	77 061	76 516
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	224 785	230 548	229 306	228 761
Christophe Lyonnet, membre du Directoire				
Rémunération fixe	83 383	80 899	85 121	85 121
Rémunération variable annuelle (b)	27 205	26 488	26 340	27 488
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	110 588	107 387	111 461	112 609
Jérôme Thoin, membre du Directoire				
Rémunération fixe	117 656	117 656	120 070	120 070
Rémunération variable annuelle (a)	45 613	51 006	54 888	45 613
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	163 269	168 662	174 958	165 683

(*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 et les rémunérations brutes versées au

cours des mêmes exercices, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 3.6.1.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2014	Montants versés en 2015
Patrice Joppé, Président (P)		
Jetons de présence	2 122	1 355
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	33 307	32 436
Paul Bériot, Vice-Président (E)		
Jetons de présence	2 433	2 988
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	2 255	2 355
CRH FRANCE DISTRIBUTION, membre (E)		
Jetons de présence	4 244	4 269
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT, membre (E)		
Jetons de présence	3 859	4 269
Autres rémunérations	0	0
Jean-Yves Jehl de Ménorval, membre (E)		
Jetons de présence	3 859	2 712
Autres rémunérations	0	0
Marc Sint Nicolaas, membre (E)		
Jetons de présence	0	1 859
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire (Se)		
Jetons de présence	2 122	1 355
Autres rémunérations	0	0
E : membre extérieur ; P : Président ; Se : secrétaire.		
Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2014	Exercice 2015
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil d'Administration DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	30 000
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 307	2 436
Paul Bériot		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 221	2 355

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Sans objet.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Sans objet.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Sans objet.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

Informations requises dans le cadre des Recommandations AFEP/MEDEF (Tableau 11 nomenclature AMF)

Ce tableau figure dans le paragraphe 3.6.1 du Document de Référence.

3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.7.1 Options de souscription d'actions

Ainsi qu'il est indiqué ci-avant, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.7.2 Actions de performance

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au sein de la société, à la date du Document de Référence.

3.7.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.7.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociations annuelles.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits

de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 28 avril 2015. La prime est calculée par agence, ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de cinq ans, en date du 26 décembre 2011.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE.

Epargne salariale : Fonds Commun de Placement Entreprise «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers deux de ses sociétés non cotées : DUMONT INVESTISSEMENT et LA BOITE A OUTILS. Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 60 % à 40 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation	Participation	Intéressement	Intéressement
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
2011	1 117 380 €	2 466 889 €	2 352 635 €	6 077 527 €
2012	591 610 €	1 532 165 €	2 338 295 €	5 760 655 €
2013	586 956 €	1 597 524 €	2 454 425 €	6 364 676 €
2014	882 325 € *	1 177 657 €	2 141 410 €	6 642 821 €
2015	672 144 €	2 157 785 €	2 284 540 €	6 302 601 €

* Ce chiffre intègre un supplément de participation (108 212 €) pour 2014, comptabilisé en 2015

3.8 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Depuis cinq années, le Groupe SAMSE répertorie ses actions en faveur de l'environnement, les aspects sociaux et sociétaux dans son reporting. Il avait auparavant intégré ces préoccupations dans le développement de son activité.

La démarche RSE s'est construite pas à pas, de façon pragmatique et transparente. L'objectif est de faire progresser la démarche au fil des années.

Pour la première année, la Direction du Groupe a choisi 3 clés de performance, extraites de sa charte et qui sont développées ci-après :

- ⇒ la formation des salariés en matière de sécurité,
- ⇒ la réduction des consommations énergétiques,
- ⇒ la signature de conventions de partenariat avec des associations locales.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes de ce rapport

Le Groupe SAMSE a souhaité, pour réaliser son reporting extra-financier, s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable (selon l'article 225 de la loi Grenelle 2), sont issus de la dernière version G4 du référentiel.

Le Groupe publie le rapport RSE annuellement et il procède chaque année à une revue des indicateurs suivis dans ce rapport, afin de conserver les indicateurs qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

[Le périmètre des sociétés intégré dans ce rapport est le suivant :](#)

SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, COMPTOIR FROMENT, DUMONT INVESTISSEMENT, DORAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, EPPS, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, GET ELECTRIC, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, MAT APPRO, OUTIMAT, REMAT, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE et VAUDREY.

Le présent rapport se décline en 6 volets qui reprennent la nomenclature de la GRI : Emploi, relations sociales et travail décent / Droits de l'homme / Economie / Environnement / Responsabilité du fait des produits / Société.

A chaque volet, un tableau reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les exclusions de périmètre.

Dans une démarche d'amélioration continue, de nouvelles données chiffrées sont fournies sur 2015.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, ainsi que les éléments de la loi Grenelle 2 non repris par la GRI, figurent dans le texte qui précède chaque tableau.

Conformément à la loi Grenelle 2, les données de SAMSE S.A. et DORAS S.A. sont détaillées afin d'insérer ce rapport dans le rapport de gestion de chacune d'elles. En effet, la loi oblige les sociétés anonymes réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et dont le nombre de salariés dépasse 500 à intégrer le rapport RSE dans leur rapport de gestion.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

[La formation](#) (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe dispose de budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir la formation qualifiante (alternance) sur les métiers du négoce et du bricolage : en 2015, 68 collaborateurs ont suivi ces programmes de 15 jours à 14 semaines (en 2014, 71 collaborateurs). Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2015 est de 196 (en 2014, 172 alternants).

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui élabore une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (89 collaborateurs en 2015) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisible les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers 3 actions spécifiques :

- En 2014, du fait de la nouvelle évolution de la législation, la trame des entretiens a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne. Chaque parcours (durée d'une quinzaine de jours) est adapté au métier exercé

dans le Groupe et les participants travaillent sur des données réelles de points de vente. 16 collaborateurs ont bénéficié de ces parcours en 2015.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2015, 14 068 candidatures (2014 : 28 351 candidatures ; 2013 : 14 378 candidatures) ont été traitées pour 383 postes publiés (556 postes en 2014 ; 239 postes en 2013) et 546 personnes ont été rencontrées sur 7 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site « carrières » : www.groupe-samse-recrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27^{ème} place au niveau national.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, ont été organisés en 2013 et 2014, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des séniors

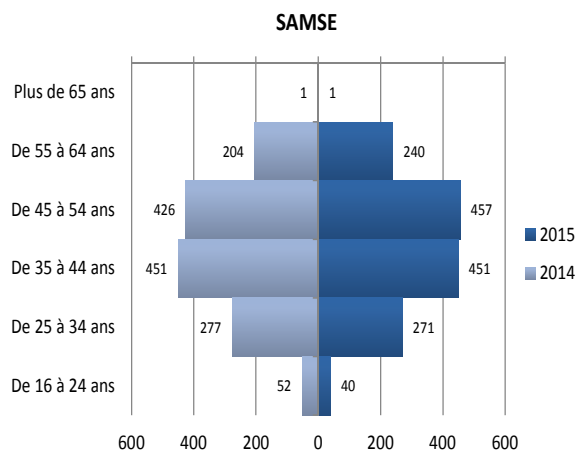
Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions intergénérationnels visant à remplir trois objectifs :

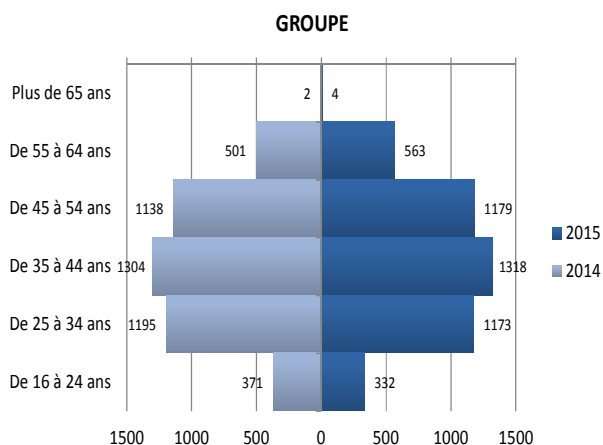
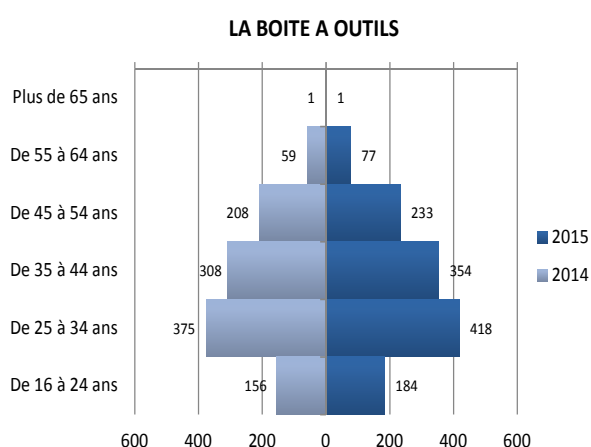
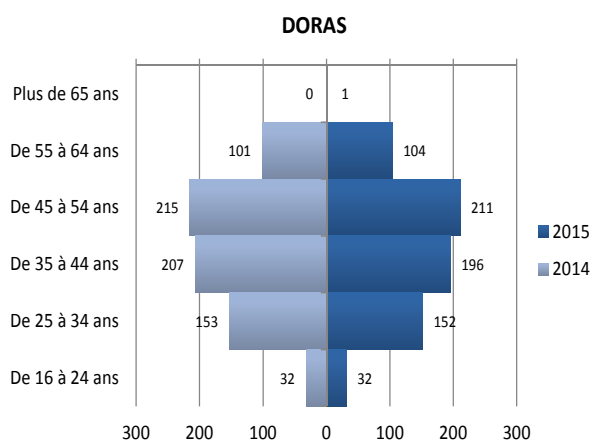
- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les séniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)





Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupe-samse-recrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet. Au 31 mars 2015, 159 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap (155 collaborateurs au 31 mars 2014).

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

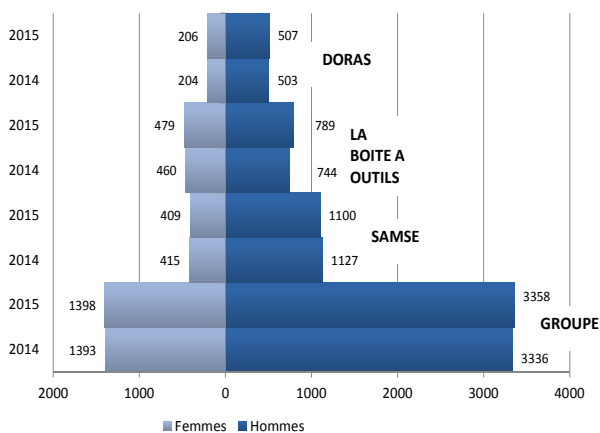
L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les Unités Economiques et Sociales SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, ainsi acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.

Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.

En 2011, l'écart était de 5,5 %. Le budget spécifique a permis de diminuer ce taux de 1,3 point : en 2015, l'écart est de 4,2 % (LA 13).

Répartition des employés, par sexe (LA 12)



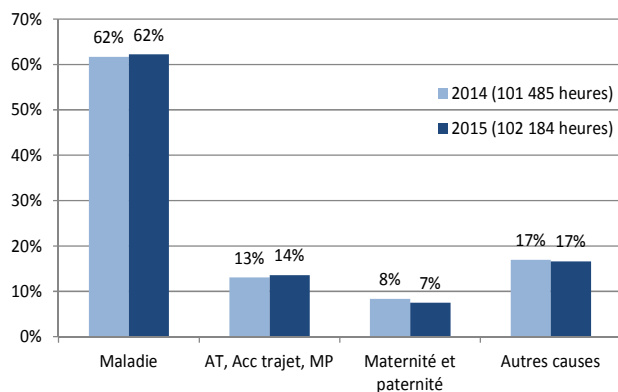
L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2015.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme et causes



La santé des collaborateurs

Leur accompagnement

Depuis 2007, une praticienne « coach et team » œuvre au sein du Groupe pour développer la

performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, les différents accompagnements sont adaptés aux besoins et attentes de chacun.

Cette année, la région SAMSE Savoie composée de l'ensemble des chefs d'agence a tenu son 10^{ème} séminaire de cohésion d'équipe animée par la coach interne.

Pour aller plus loin dans la démarche de favorisation de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé en 2012 de mettre en place un dispositif d'assistance : « Besoin d'en parler » assuré par la coach interne, avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil permet au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7).

Ces deux axes de travail permettent à la coach interne d'être au service des collaborateurs. Son rôle donne de la souplesse d'intervention au sein du Groupe comme elle est issue de son sérail.

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs répartis dans les 33 points de vente et les 2 sièges administratifs.

Des groupes de travail se sont réunis en ateliers de réflexion et de production d'idées autour de quatre grands thèmes, dont deux portent sur la santé et le bien être des collaborateurs au travail :

- travailler mieux chaque jour et se former en permanence,
- surprendre les clients, les connaître et anticiper leurs désirs,
- assurer l'essentiel aux clients et leur faire-savoir,
- faire gagner les équipes et surfer sur les succès (satisfaction des équipes).

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de trois grands événements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intégreront les codes « Enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.
- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des quatre grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.
- Un audit clients réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celles des collaborateurs, en 2015 un nouveau poste dans l'encadrement a été créé : le Responsable de la Satisfaction Client.



En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour la société SAMSE. La démarche « Satisf'Action : Partageons pour construire » est basée sur un travail collaboratif impliquant l'ensemble des salariés dans le cadre de 111 réunions de partage qui se déroulent de décembre 2015 à avril 2016 dans toutes les agences et services.

Cette organisation permet à chacun de s'exprimer et de proposer des idées d'amélioration sur 2 grands thèmes : Satisfaction des équipes et Satisfaction des clients. A partir de cette collecte d'avis, de points de vue et d'idées, des plans d'actions seront mis en œuvre tant au niveau agence qu'au niveau société ou région.

30 animateurs ont été choisis parmi le personnel interne en vue de créer une équipe qui a été spécialement formée pour ce projet. Le rôle de ces animateurs est d'accompagner l'ensemble des collaborateurs dans leur expression individuelle et collective, et de permettre une expression organisée et constructive.

Un seul objectif pour SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients !

L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.

En 2015, des actions ont été menées pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés : suspensions pneumatiques (pour les châssis et les cabines), caméra de recul, Bluetooth intégré, main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute et gyrophare. Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur 1 camion à Saint Martin d'Hères) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- L'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison.

Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants. En 2015, la politique de prévention mise en place depuis plusieurs années a porté ses fruits puisque le taux de fréquence des accidents du travail a nettement baissé. Le taux de gravité quant à lui a baissé dans le négoce (LA6) et augmenté dans le bricolage.

- 1 responsable sécurité central ainsi que 10 animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP (Etablissement Recevant du Public).

7 animateurs pour l'activité négoce dont DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'un responsable sécurité et 3 animateurs pour le bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et les livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

1 poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce a été créé en 2012. Il a pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. De plus, il réalise des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le « livret santé sécurité » du Groupe dont le déploiement dans les différentes filiales et régions a débuté en 2013 pour se terminer en 2014.

Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

Il existe 4 guides de bonnes pratiques élaborés par la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM) : manutention, transport et livraison, conduite et arrimage des charges. Ces guides sont distribués à tout nouveau chauffeur et/ou cariste. Le dernier guide concernant l'arrimage des charges est en cours de déploiement auprès de tous les chauffeurs et caristes.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont reçu une formation « Manager et Sécurité ».

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle. Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un « diagnostic sécurité » du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques liés à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe de temps en temps aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

En 2016, pour la première fois, une semaine dédiée à la prévention des risques sur les sites sera instaurée pour les négoce. Cette semaine sera l'occasion, lors d'un moment fédérateur et convivial, d'aborder la sécurité sur les parcs à matériaux, d'informer son personnel, ses clients et ses fournisseurs présents afin de réduire les incidents, ou de faire encore plus de prévention en vue de diminuer les accidents du travail.

GRI G 4 Indicateurs		Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014	
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT						
Volet : Emploi						
LA 1	Effectif	Nombre	4 729	4 756	1%	
	SAMSE		1 542	1 509	-2%	
	DORAS		707	713	1%	
	Turn-over du personnel	%	10,80	11,95	11%	
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4 du document de référence			
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-après			
Volet : Relations entre employeurs / employés						
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-après			
Volet : Santé et sécurité au travail						
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)		Voir note méthodologique ci-après			
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre				
	<i>Taux de fréquence</i>		45,41	33,52	-26%	
	SAMSE		44,17	32,94	-25%	
	DORAS		29,70	13,00	-56%	
			Nombre			
	<i>Taux de gravité</i>		1,89	2,06	9%	
	SAMSE		2,00	1,26	-37%	
	DORAS		2,02	1,60	-21%	
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-avant			
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-avant			
Volet : Formation et éducation						
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures				
	<i>Ouvrier / Employé</i>		15	18	20%	
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>		16	19	19%	
	<i>Cadres</i>		20	19	-5%	
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-avant			
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretien d'évaluation et d'évolution de carrières périodiques	%	78	76	-2%	
	SAMSE		84	77	-8%	
	DORAS		51	80	57%	
Volet : Diversité et égalité des chances						
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-avant			
	Répartition des employés, par tranche d'âge					
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes						
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes catégorie professionnelle		Cf texte ci-avant			
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs						
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé			
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi						
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	9	13		
	SAMSE		(1)	2		
	DORAS		(1)	2		

(1) Les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2015

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = le taux de turn-over comprend les licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès ; le tout est divisé par l'effectif moyen mensuel en CDI.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = le pourcentage de l'effectif total représenté au CHSCT n'est pas connu.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Sont exclues ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, BTP DISTRIBUTION, CLAUDE MATERIAUX et RG BRICOLAGE. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11 = l'indicateur a été pris sur le tableau de suivi négoce de l'UES SAMSE.

LA 12 = les données de la pyramide des âges sont issues du SIRH. Pour SAMSE, les effectifs 2014 ne tiennent pas compte des effectifs de GAMAG absorbée au cours de l'année 2014. Pour LA BOITE A OUTILS, les effectifs 2014 ne tiennent pas compte des effectifs de DEDB MAGASINS absorbée au cours de l'année 2014.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2015 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français, et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

C'est seulement dans le cadre des relations avec les fournisseurs que la question des droits de l'homme peut se poser (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

C'est pourquoi, en 2013, un questionnaire a été adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.

Leurs retours se sont faits sur la base du volontariat. Les réponses collectées ont été répertoriées puis restituées. Pour l'activité bricolage, 76 % des fournisseurs français et européens ont répondu au questionnaire (HR 10).

Cette première démarche allait dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».

Les acheteurs de l'activité bricolage ont marqué une nouvelle étape en commençant à réaliser des visites d'usines (64 visites jusqu'à présent). Elles ont permis de faire les premières vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8).

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT a été jointe à tous les contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une nouvelle étape est également franchie. La clause du respect des règles de l'OIT est intégrée dans les contrats 2016. Des contraintes de rédaction des contrats et de respect de la Loi Macron ont empêché l'intégration de cette clause dans les contrats 2015.

Cette clause sera insérée dans les contrats 2017 pour l'activité bricolage (HR 11).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		(1)	0	
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	69 090	84 727	23%
	SAMSE		(1)	32 487	
	DORAS		(1)	7 695	
	LA BOITE A OUTILS		(1)	27 957	
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France, aucune formation n'aborde les droits de l'homme		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	(1)	0	
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire	Nombre	(1)	0	
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives au droit de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examen relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examen relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-avant		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

(1) Les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2015

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

Economie

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions dans lesquelles il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements dans lesquels les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 61 % entre 2013 et 2015.

Du côté de l'activité bricolage, cette proportion s'élève à 25 % (même niveau qu'en 2012).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	178 800	183 678	2,73%
	SAMSE		63 743	63 661	-0,13%
	DORAS		27 106	27 690	2,15%
EC 2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	teqCO ₂	83	0	NS
	SAMSE		83	0	NS
	DORAS		0	0	NS
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		L'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français. Cf texte ci-avant		

Note méthodologique

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

EC 2 = les implications financières sont exprimées en teqCO₂ et portent sur la compensation carbone.

Environnement

En matière d'environnement, le Groupe mène des actions sur plusieurs plans :

Au sein de l'entreprise

Depuis 2010, dans le cadre de la réalisation de son Bilan Carbone ®, le Groupe mène des actions afin de réduire son impact environnemental.

Une démarche de **sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes** est déployée :

- alternatives aux déplacements (modes de communication à distance comme la visioconférence ou la web-conférence, vélos à assistance électrique à disposition, site de covoiturage « www.ecovoituronsgroupesamse.fr »)
- participation au challenge multimodal de la région Rhône-Alpes
- animations pour les semaines du développement durable (réutilisation des fournitures de bureau, tri des déchets, collecteurs de piles) et celle de la mobilité (essai de gyropodes, révision de vélos offerte).

En ce qui concerne le covoiturage, en septembre 2015, pour la semaine de la mobilité, une campagne de communication « Adopte un covoitureur » a été lancée sur tout le Groupe (avec des affiches dans tous les points de vente et une news sur l'intranet du Groupe). Pour encourager les collaborateurs, un jeu-concours a été organisé : ceux qui auront le plus souvent covoituré ou qui auront fait le plus de kilomètres, sur une année, dans le cadre professionnel et sur les trajets domicile-travail recevront un chèque cadeau (les gagnants seront connus en septembre 2016).

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la **performance énergétique** est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012.

Des toitures photovoltaïques sont également installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire. SWEETAIR FRANCE, experte en **énergies renouvelables**, accompagne le Groupe sur ce type de projet.

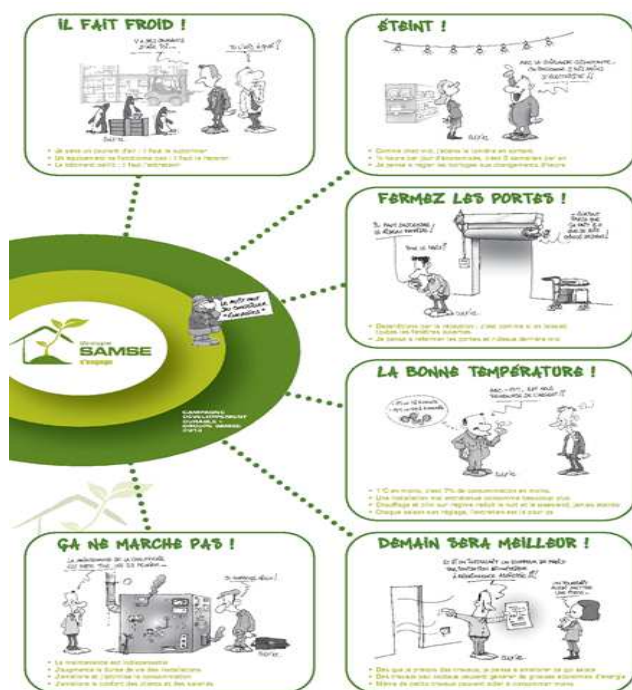
⇒ **la clé de performance** : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 6).

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED. Le magasin de l'Isle d'Abeau a été complètement rénové avec un éclairage en LED. Cette nouvelle technologie devrait permettre de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage. De plus, les nouvelles constructions de Grandes Surfaces de Bricolage seront systématiquement équipées de cette technologie (le dernier exemple en date est le magasin de Château-Thierry ouvert en mai 2015).

En ce qui concerne les négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

Un contrat de partenariat a été conclu avec H3C, prestataire grenoblois, pour aider le Groupe à mettre en place un Système de Management de l'Energie (SME). A fin 2015, les relevés de consommation ont été effectués sur 50 sites, panel défini pour étudier les modes de consommation énergétique des sites les plus consommateurs et optimiser leur consommation, principalement dans l'usage.

Une campagne de réduction de consommation énergétique a également été relancée fin 2015 : les images suivantes ont été diffusées avant le début de l'hiver sur l'intranet du Groupe, pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques dans le but de réduire par l'usage les consommations énergétiques.



Le Groupe a renégocié et signé 43 contrats cadres pour la **gestion des déchets** avec ses différents prestataires (prestataires au trois quart locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, déchets valorisables, plastiques, métaux...) pour l'ensemble des sites du Groupe.

Ces contrats prévoient la transmission d'un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Les prestataires s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de l'optimiser.

A ce jour les retours sur la quantité de déchets et leur valorisation manquent de fiabilité. Chaque prestataire a reçu en 2015, par courrier, un exemplaire du registre des déchets l'enjoignant de le remplir par site.

La **réduction des déchets** est également recherchée. Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.

Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en résultant ont nettement diminué.

Systématiquement, une démarche de recyclage de produits est engagée pour les stands de salons et la réutilisation du mobilier.

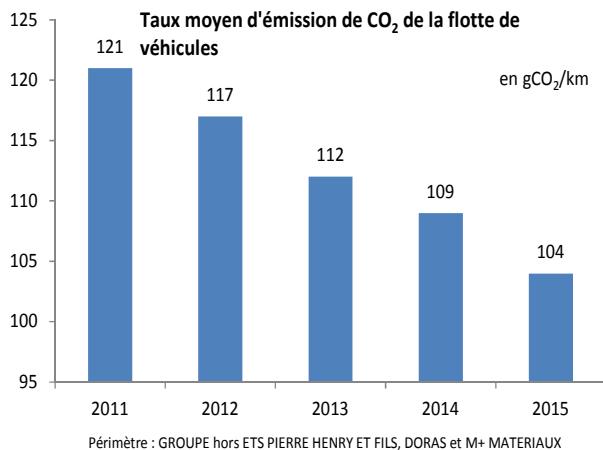
L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES et ECO-MOBILIER, ECO-DDS (EN 27).

Les postes d'activité du Groupe qui ont le plus d'**impact carbone** sont ceux liés au fret et aux déplacements (EN 15 à EN 17). Par conséquent, depuis plusieurs années le Groupe porte une attention particulière dans ses actions à améliorer les performances de son matériel roulant.

Le Groupe a intégré, en 2015 au niveau de son parc camions, 25 camions neufs aux normes « Euro 6 » et l'âge moyen du parc est passé de 6,5 (à fin 2014) à 6,2 ans (à fin 2015).

Concernant les chariots élévateurs, la règle est de privilégier les matériels électriques. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 : elle est passée de 43 % à 52 %.

Les véhicules légers du Groupe qui sont en leasing sont régulièrement renouvelés, ce qui permet d'abaisser les rejets de CO₂ (niveau constructeurs) du fait des améliorations techniques sur les véhicules récents. En 4 années, le taux moyen d'émission de CO₂ de la flotte de véhicules du Groupe a diminué de 14 %.



Dans le but de diminuer les consommations de carburant (EN 30), les véhicules sont désormais systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Ainsi la proportion de véhicules équipés de GPS est passée de 45 % à 82 % entre 2012 et 2015.

SAMSE, DORAS, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX ont réalisé leur **bilan d'émissions de gaz à effet de serre** (sur les données de l'année 2014), accompagné selon la législation d'un plan d'actions. Le plan d'actions a été élaboré au niveau du Groupe pour les 3 prochaines années, tout en laissant à chacune des 4 sociétés la possibilité de l'adapter en fonction de ses spécificités. Le Groupe, soucieux des conséquences du changement climatique, s'est engagé à suivre ce plan d'actions et à mesurer régulièrement son avancement.

Un **audit énergétique** a été réalisé pour SAMSE, M+ MATERIAUX et DORAS, dans son volet transport. LA BOITE A OUTILS l'a fait sur le volet bâtiment (échantillon de 4 magasins à Seynod, Briançon, Saint Martin d'Hères et l'Isle d'Abeau).

Certaines installations de climatisation comportent encore du **gaz R 22**. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Les activités du Groupe ont une incidence sur **l'utilisation des sols** lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Les déblais sont au maximum utilisés comme remblais.

Certains sites du Groupe comportent des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. En 2015, les sites classés ICPE sont au nombre de 10. 2 sites ICPE sont en cours de déclassement : M+ MATERIAUX Montauban et SAMSE Cluses. 2 autres sites ICPE ont fait l'objet d'un contrôle de la DREAL en 2015 : les plateformes logistiques des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS à Saint Hilaire du Rosier et SAMSE à Brézins. Les autres sites sont BOIS MAURIS ODDOS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS à Brézins et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier.

Tous les bâtiments qui peuvent contenir de **l'amiante** sont recensés, ainsi que les sites sur terrain pollué. Ils font l'objet d'une surveillance particulière.

Les terrains détenus ou au voisinage d'**aires protégées** et en **zones riches en biodiversité** sont maintenus dans leur état naturel (EN 11).

Pour Argonay, depuis 1977, l'exploitation est proche de cette aire protégée. BOIS MAURIS ODDOS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait (EN 12).

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques (EN 14).

A titre d'illustration, pour le magasin LA BOITE A OUTILS à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauve-souris ont été posés sur le bâtiment.

Des trous de passage de la faune seront prévus dans les futures clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comporteront un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui disposera d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème (EN 13).

Pour le choix des essences, dans le respect des impositions des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vrac pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude (EN 27).

Le Groupe a voulu favoriser l'éco-conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Depuis 2012, il s'est associé à trois de ses fournisseurs IMERYS STRUCTURE, WIENERBERGER et TERREAL afin que les palettes consignées soient récupérées pour limiter le nombre de déchets bois.

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans l'activité négoce, il a décidé de sensibiliser les fournisseurs aux enjeux environnementaux et de mentionner dans les futurs contrats une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement (EN 33).

Pour la norme REACH, il a été prévu pour l'activité bricolage, dans le contrat-cadre avec l'ensemble des fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur les produits. Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Auprès de ses clients

Le Groupe a développé une démarche commune « Construire Positif » qui regroupe 4 offres spécialisées, figurant dans le paragraphe 1.2 du Document de Référence (EN 31).

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des communes et des copropriétés dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale.

Ainsi, la démarche a, par exemple, séduit la commune de Villard de Lans qui a validé le projet de réhabilitation énergétique de 2 résidences représentant près de 1 900 logements.

L'activité négoce a déployé une offre de services pour ses artisans : « Primes Rénovation », issues du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie. Les artisans peuvent ainsi faire bénéficier à leurs clients, de primes substantielles pour financer leurs travaux de rénovation (isolation, remplacement de fenêtres, changement d'équipements thermiques) (EN 31).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés.

Les artisans ont été sensibilisés en 2014, lors d'interventions en agences sur l'éco-conditionnalité : leurs clients disposent d'aides fiscales et sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur ces thématiques. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Dans l'activité bricolage, depuis plusieurs années, 5 magasins proposent sur quelques jours une opération dépôt-vente de produits et matériel d'occasion appelée « Brico-troc ». Le déposant reçoit un bon d'achat lors de la remise et l'acheteur acquiert du matériel d'occasion à prix très intéressant. Devant la demande des clients en constante augmentation, cette opération a été pérennisée toute l'année dans 2 magasins.

C'est le moyen de donner une seconde, voire une troisième vie à des produits et de limiter les déchets (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE, ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits sites (EN 27).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2013	2014	Δ 2014 / 2013	
ENVIRONNEMENT						
Volet : Matières						
EN 1	Matière : papier	tonnes	245	221	-10%	
		SAMSE	139	128	-8%	
		DORAS	85	53	-38%	
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	● 17 879 236	19 005 711	6%	
			● 7 194 393	6 583 538	-8%	
			● 3 791 998	3 772 286	-1%	
	Consommation énergétique : fioul domestique	litres	● 178 104	222 423	25%	
			● 92 963	123 190	33%	
			● 36 175	27 018	-25%	
	Consommation énergétique : électricité	kWh	26 607 402	28 349 949	7%	
		SAMSE	8 914 944	8 758 102	-2%	
		DORAS	4 765 973	4 560 460	-4%	
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		Cf texte ci-avant			
Volet : Eau						
EN 8	Volume d'eau prélevé	m ³	30 735	35 587	16%	
			SAMSE	13 557	11 720	-14%
			DORAS	4 486	5 484	22%
EN 9	Sources significativement touchées par les prélèvements		Aucune source d'eau n'est significativement touchée par les prélèvements car le volume de prélèvement est trop faible. Les usages se limitent aux besoins sanitaires, l'arrosage de végétaux extérieurs et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.			
EN 10	Volume d'eau recyclée et réutilisée		Bien qu'il y ait des récupérateurs d'eaux pluviales sur les sites neufs, ce volume est non significatif par rapport à la consommation globale.			
Volet : Biodiversité						
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares				
			Argonay	2	2	0%
			St Julien en St Alban	3	3	0%
			SAMSE	3	3	0%
	DORAS	0	0	0%		
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Cf texte ci-avant			
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Cf texte ci-avant			
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Cf texte ci-avant			
Volet : Emissions						
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	teqCO ₂				
EN 16	Total		● 121 081	218 825	-	
EN 17		SAMSE	31 661	61 076	-	
		DORAS	● 17 490	40 332	-	
		dont Fret	44 363	123 946	-	
		SAMSE	14 750	38 870	-	
		DORAS	10 158	32 961	-	
		dont Déplacements	● 51 525	71 990	-	
		SAMSE	4 902	9 046	-	
		DORAS	● 2 565	3 492	-	

● Données 2013 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2013	2014	Δ 2014 / 2013
ENVIRONNEMENT					
Volet : Effluents et déchets					
EN 22	Total des rejets d'eau		Les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.		
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes			
	<i>Total</i>		15 201	18 935	25%
		SAMSE	3 011	3 733	24%
		DORAS	2 409	1 770	-27%
	<i>Déchets industriels banaux dont bois</i>		8 075	9 486	17%
		SAMSE	2 623	2 318	-12%
		DORAS	1 817	1 421	-22%
	<i>Gravats</i>		1 619	2 486	54%
		SAMSE	268	871	225%
		DORAS	450	278	-38%
	<i>Carton</i>		4 943	5 954	20%
		SAMSE	67	70	5%
		DORAS	64	56	-13%
	<i>Plastique</i>		479	592	24%
		SAMSE	29	74	155%
		DORAS	19	9	-52%
	<i>Papier</i>		10	53	424%
		SAMSE	5	46	754%
		DORAS	5	0	-100%
<i>Métal</i>		69	357	419%	
	SAMSE	12	348	2912%	
	DORAS	54	6	-89%	
<i>Déchets verts</i>		7	6	-6%	
	SAMSE	7	6	-6%	
	DORAS	0	0	0%	
Volet : Produits et services					
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Cf texte ci-avant		
Volet : Conformité					
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0%
	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0%
Volet : Transport					
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres			
	<i>Camions</i>		3 456	4 357	26%
		SAMSE	2 031	2 099	3%
		DORAS	956	748	-22%
	<i>Voitures de fonction</i>		920	1 344	46%
		SAMSE	195	222	14%
	DORAS	339	352	4%	
Volet : Généralités					
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		Cf texte ci-avant		
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs					
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.		
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux					
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

• Données 2013 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les sociétés et sites suivants sont exclus de ce volet : EPPS, GET ELECTRIC, MAT APPRO, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE.

Les points de vente n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur 2014 n'ont également pas été retenus.

RG BRICOLAGE a été intégrée dans ce volet.

Les indicateurs sont issus du Bilan Carbone® (excepté EN 8) et sont présentés pour les années 2013 et 2014 (N-1 et N-2). Un axe d'amélioration a été noté pour 2016 dans le but d'anticiper la collecte des données et d'indiquer dans le prochain rapport les années N et N-1.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à chiffre d'affaires constant, pour les 2 années comparées.

Les mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ont été exclues car l'activité non industrielle du Groupe a peu d'impact dans ces domaines.

La prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution en dehors de celles liées au gaz à effet de serre a été écartée car ces nuisances ne sont pas significatives dans l'activité du Groupe.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.

Il comprend le papier bureau, le papier communication (catalogues, affiches, dépliants...) et le papier en-tête (courriers, factures, bons de livraison...).

Les données sont collectées via le Système d'Information du Groupe (requête dans le Décisionnel).

EN 3 = les consommations de gaz et de fioul domestique ont été pondérées avec le Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des

conditions météorologiques d'une année sur l'autre et ainsi lisser la consommation de chauffage.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée ; la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Cet indicateur est fourni à partir des factures d'achat.

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé est fourni sur une année glissante, à partir des factures d'achat.

EN 15 à EN 17 = les données 2013 sont issues du Bilan Carbone® version 7.1.04 et les données 2014 de la version 7.3.03. A titre indicatif, voici les données 2013 retraitées avec la version 7.3.03 :

	Unité teqCO ₂	2013 (version 7.1.04)	2013 (version 7.3.03)	Δ versions
Total		121 081	117 726	-3%
SAMSE		31 661	30 621	-3%
DORAS		17 490	16 840	-4%
dont Fret		44 363	40 822	-8%
SAMSE		14 750	13 686	-7%
DORAS		10 158	9 489	-7%
dont Déplacements		51 525	51 526	0%
SAMSE		4 902	4 902	0%
DORAS		2 565	2 564	0%

M+ MATERIAUX, RG BRICOLAGE, COMPTOIR FROMENT et DEDB REMIREMONT ont été intégrées en 2014.

Pour la réalisation de son Bilan Carbone®, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Produits (Intrants), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant, le fret maritime entrant, le fret routier direct et le fret routier sortant.

Les données du fret entrant (ou fret amont) ne sont pas comparables entre 2013 et 2014. En 2013 seule une sélection de fournisseurs était intégrée. Pour plus de pertinence, en 2014, les données ont été extrapolées pour la totalité des fournisseurs. Sans changement de méthode de calcul en 2014 (pas d'extrapolation), le fret amont de SAMSE en 2014 aurait subi une légère augmentation de 1,60 %.

Seule BTP DISTRIBUTION a fourni des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés, les déplacements des salariés dans le cadre du travail (véhicules possédés par la société ou par l'employé) et les déplacements des visiteurs.

Pour les déplacements visiteurs, une nouvelle méthode de calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés » a été mise en place. Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'ont pas utilisé cette méthode.

Pour les déplacements domicile-travail, les sondages salariés sont ceux réalisés en 2014. Le nombre de jours moyen travaillés utilisé pour cette donnée a été revu (erreur de calcul en 2013).

Pour ces différentes raisons, le poste « Déplacements » n'est pas comparable entre 2013 et 2014.

En conséquence de ce qui précède, le total teqCO₂ 2013 et 2014 n'est pas comparable.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe pour l'année 2014 est de 23 %.

EN 23 = sur chaque site, un registre de suivi des opérations relatives à la gestion des déchets est tenu annuellement et renseigné à partir des informations contenues dans les documents remis par les prestataires chargés de la collecte des déchets. Le registre permet en particulier de connaître le type de chaque collecte de déchets (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

M+ MATERIAUX, REMAT, RG BRICOLAGE, COMPTOIR FROMENT et DEDB REMIREMONT ont été intégrées en 2014.

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.

Les données sont collectées via l'outil Central Parc (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant.

M+ MATERIAUX a été intégrée en 2014, ce qui explique en grande partie l'augmentation du poste.

BTP DISTRIBUTION n'a pas fourni de données pour les camions car ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients.

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.

Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue. Cette charte a été envoyée fin 2015 avec tous les contrats 2016 et le taux de retour sera suivi en 2016.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

Les certifications bois et la RBUE

Si les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® en 2005, le Groupe a initié la même démarche de certification en 2011 sur l'ensemble des produits bois et dérivés pour l'activité négoce. Le Groupe a validé l'année suivante la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® a été réalisé sur :

- 12 agences en 2011
- 85 agences en 2012
- 88 agences en 2013
- 87 agences en 2014
- 81 agences en 2015

Cette organisation interne s'appuie sur un bureau central et des relais certification bois en région. Ces derniers sont les garants des procédures mises en place et du respect de ces certifications en agence.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an) réalisés par un organisme certificateur.

Pour la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable depuis 2012.

En 2013, la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne) vient renforcer la traçabilité des achats bois et de ses dérivés du Groupe. Cette RBUE entraîne la mise en place d'une procédure de diligence raisonnée au sein du Groupe, qui sera intégrée dans le cadre de la Charte Environnementale en 2016.

A ce jour, seules les enseignes SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CAREO et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS sont certifiées chaîne de contrôle.

Les achats du Groupe

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité. Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits lumineux solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée. En 2015, tous les magasins à l'enseigne LA BOITE A OUTILS ont obtenu l'agrément pour vendre des produits phytosanitaires.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

Les démarches satisfaction client (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un baromètre satisfaction client a été lancé en 2011. En 2015, 4 902 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agit de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. DORAS a réalisé son premier baromètre satisfaction client en 2014.

Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients. En 2015, la satisfaction globale de ses clients a progressé, elle est passée de 7,4 à 7,5.

Depuis 2013, une démarche « Satisfaction Client » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est déployée dans l'activité bricolage, incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.

Depuis 2015, une démarche « Satisf'Action » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est aussi engagée dans l'activité négoce.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'amélioration		Le pourcentage doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.		
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et de service	Nombre	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services					
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	100	100	0%
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		Cf texte ci-avant		
Volet : Communication marketing					
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	Nombre	0	0	0%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	K€	0	0	0%

Note méthodologique

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® comptabilisés en 2013 et 2014 a été repris dans le présent rapport car il comprenait MATERIAUX SIMC et PLATTARD qui sont hors périmètre, soit 19 agences retirées en 2013 et 46 agences retirées en 2014.

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non respect des réglementations en matière de produits.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services.

Société

La lutte contre la corruption

Le Groupe SAMSE n'a pas réalisé à ce jour d'études sur les indicateurs SO 3 à SO 5.

En juin 2014, le Groupe a décidé d'alerter sur les risques de fraude et la sécurité informatique en organisant des réunions de sensibilisation animées par un membre de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

Ont assisté à ces réunions les membres du Comité de Direction, les services des sièges, un représentant de chaque filiale et un représentant par région. Un fascicule sur ces risques dans le Groupe a été distribué à tous les participants.

A la suite de cette information générale, une équipe interne « alerte escroqueries » a été créée avec une adresse mail dédiée pour envoyer tous mails suspects ou prévenir de tentatives de fraudes téléphoniques notamment.

Elle œuvre pour cartographier les risques de fraude interne et externe et pratique une veille sur ces sujets.

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines et locales

L'impact territorial, économique et social

Le Groupe favorise l'emploi et le développement local, sur ses territoires d'implantation, en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement (7 salons régionaux en 2015) et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versés, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement de ses territoires d'implantation.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer.

Cela permet de contribuer à maintenir l'activité dans le tissu local.

Pour exemple, lors du chantier du magasin de bricolage de Château-Thierry, 1 950 K€ ont été dépensés pour les travaux auprès d'entreprises locales (soit 50 % du montant des travaux réalisés). Le maître d'œuvre était implanté localement.

Lors de la phase d'implantation, d'aménagement et d'ouverture, 240 K€ de dépenses au niveau local ont été faites, pour le gardiennage, la sécurité, la publicité, les nuitées des collaborateurs, les repas et les prestations de nettoyage.

Le Groupe a également pour stratégie la reprise de sociétés ou de sites pour se développer. Cette stratégie a un impact territorial car en privilégiant les reprises dans ses zones géographiques d'implantation, le Groupe maintient l'emploi. Ainsi, il aide à minima l'économie locale à subsister, voire à prendre son essor.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

Le Préfet de l'Isère et une délégation préfectorale se sont rendus sur le site de la plateforme Brézins pour en faire une visite.

L'impact sur les populations riveraines et locales

Le Groupe réalise différentes actions : participation matérielle, financière ou autres, sur son territoire d'implantation dans des domaines variés qui

touchent autant le monde associatif local, que des initiatives locales ou en participant à des actions auprès de riverains.

SAMSE est devenue l'associée en décembre 2011 de FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME qui réunit des valeurs importantes pour le Groupe.

L'association locale iséroise, à but solidaire, a pour objectif d'acquérir et de rénover des logements à destination des personnes en difficulté. Son financement est basé sur l'investissement solidaire, en développant des projets novateurs qui évoluent selon le type de précarité : pensions de famille, logements intergénérationnels, colocation sociale. Elle favorise la mixité sociale lors du choix de ses acquisitions et œuvre pour l'insertion et la réinsertion sociale par un accompagnement de proximité porté par ses bénévoles.

Le mécénat

Le Groupe, depuis plus de 5 ans, a institutionnalisé le mécénat. Chaque année, un budget est consacré au soutien de projets :

- qui le touchent humainement comme la fourniture de matériaux pour la construction de la 9^{ème} MAISON DES PARENTS DE RONALD Mc DONALD,
- qui ont un sens par rapport à son histoire : parrainage de la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuge du Goûter et de l'Aigle) en apportant son soutien financier mais aussi en fournissant des matériaux,
- qui correspondent à son vécu d'entreprise : participation versée au centre culturel grenoblois MC2, lieu de culture du territoire de création de SAMSE.

Il peut soutenir sur plusieurs années des projets comme la Biennale de l'Habitat Durable de Grenoble.

Le Groupe est membre du Club NEGOBOIS qui regroupe des industriels et négociants du secteur du bâtiment et soutient des actions solidaires à travers le « Fonds d'Action NEGOBOIS ».

Partenaire historique de SOS VILLAGES D'ENFANTS depuis 2001, le club NEGOBOIS met toute son expertise et son réseau de professionnels à la disposition du fonds d'action pour le faire bénéficier de dons en nature, de mécénat financier et de compétences.

Les projets soutenus sont en lien avec son cœur de métier : la construction et la rénovation.

SAMSE est également une des entreprises partenaire du RESEAU D'AIDE AUX ARTISANS. Cette association fondée en février 2014, a été lancée sous l'impulsion du LION'S CLUB et d'amis entrepreneurs grenoblois. L'objectif est d'aider les jeunes artisans à créer leur entreprise en leur offrant le matériel et les compétences indispensables au développement de leur activité.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 3 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation « Construire et Rénover Positif ». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE. Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

Dans le sponsoring

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation. Ces équipes sont de différentes disciplines : hockey sur glace, football, rugby, hand-ball et basket-ball.

Le Groupe est parrain d'événements sportifs de renommée nationale comme la course de ski-alpinisme PIERRA MENTA et des événements

sportifs locaux comme la course pédestre EKIDEN à Grenoble.

Le sponsoring se double parfois d'un profil solidaire ou humanitaire en soutenant des associations ou événements locaux :

- le « CROSS DES ENFANTS MALADES », les dons récoltés grâce aux inscriptions, bénéficient à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants du CHU de Grenoble.
- « GLISSE EN CŒUR », événement caritatif associant solidarité et ski en relais par équipe du samedi 14 h au dimanche même heure, en non-stop, les fonds sont versés à l'association « OBJECTIF VAINCRE L'AUTISME ».

Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savojarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des journées portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.

C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenues. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

A titre d'illustration, voici trois actions menées par le magasin de bricolage de Publier-Amphion avec des associations locales : la création avec d'autres commerçants d'une association de commerçants, un partenariat avec l'Ecole Supérieure du Léman de Thonon et l'accueil d'étudiants en alternance et de stagiaires issus de lycées voisins.

⇒ **la clé de performance : la signature de conventions de partenariat avec des associations locales.**

Ces conventions portent sur le don de matériaux et matériels dépréciés à des associations locales dont l'objet social est de former à la réhabilitation de bâtiments et à l'éco-construction de professionnels ou de particuliers.

En 2015, une première convention de partenariat a été conclue. Cette convention couvre une zone géographique où chaque agence de négoce est sollicitée pour fournir la liste des matériaux et matériels disponibles.

L'association contacte l'agence en fonction de ses choix et besoins.

En 2016, la volonté est que chaque « région » ait conclu une telle convention.

Pour les années à venir, le Groupe souhaite signer des conventions avec les GRETA (Groupement d'Etablissements) et AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) pour multiplier ses actions.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-avant		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-avant		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-avant		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

ODICEO S.A.
115, Boulevard Stalingrad – C.S. 52038
69616 VILLEURBANNE CEDEX

Samse

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1079, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le point 3.9 du rapport de gestion inclus dans le document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction de la note 3.9 dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier 2016 et mars 2016 pour une durée d'environ 10 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

¹ Portée disponible sur www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec le Directeur Général de Samse, la Responsable du Contrôle de Gestion du groupe Samse, la chef de projet Bilan Carbone du groupe Samse et la Directrice des Ressources humaines du groupe Samse afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

² **Informations environnementales et sociétales** : Consommation d'électricité et consommation de gaz, Emissions de CO2 (fret et déplacements), la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, répartition des employés par sexe, ancienneté), le nombre total d'heures de formation.

- au niveau des entités de l'activité négoce dont SAMSE, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % de l'activité (en terme de chiffre d'affaires), 69 % des effectifs et entre 59 % et 67 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Villeurbanne, le 1^{er} avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ODICEO,
représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

3.10 Informations sur le capital

3.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015 est de 6 323 266.

3.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2015, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

3.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

3.10.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Capital après opération
		Emises	Total		
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

3.10.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 015				2 014		2013	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,86	56,17	59,83	50,41	55,93
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,11	21,13	23,10	21,13	23,45
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	5,28	5,78	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	2,87	3,19
- DIVERS	121 983	3,53	237 979	3,76	3,59	3,90	3,91	4,15
Sous-total	2 977 869	86,11	5 849 851	92,51	86,17	92,61	83,60	92,58
<u>Porteurs :</u>								
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	4,28	2,34	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	1,62	56 000	0,89	1,80	0,98	1,76	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	9 697	0,28	0	0,00	0,31	0,00	3,02	0,00
- DIVERS	266 518	7,71	269 415	4,26	7,44	4,07	7,18	3,98
Sous-total	480 215	13,89	473 415	7,49	13,83	7,39	16,40	7,42
Total	3 458 084	100,00	6 323 266	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

3.10.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2015

	2 015					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,77	3 785 142	59,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,07	1 461 280	23,11
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,77	365 450	5,78
- DIVERS	121 983	3,53	237 979	3,76	237 979	3,76
Sous-total	2 977 869	86,11	5 849 851	92,37	5 849 851	92,51
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	1,62	56 000	0,88	56 000	0,89
- AUTO-DETENTION	9 697	0,28	9 697	0,15	0	0,00
- DIVERS	266 518	7,71	269 415	4,26	269 415	4,26
Sous-total	480 215	13,89	483 112	7,63	473 415	7,49
Total	3 458 084	100,00	6 332 963	100,00	6 323 266	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2015 a permis de recenser 835 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 323 266.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Salariés + FCPE	779 023 actions soit 41,38 %	<input type="checkbox"/> Famille Doras	100 057 actions soit 5,31 %
<input type="checkbox"/> Famille Henry	377 739 actions soit 20,06 %	<input type="checkbox"/> Divers	102 748 actions soit 5,46 %
<input type="checkbox"/> Famille Joppé	348 445 actions soit 18,51 %	<input type="checkbox"/> Ets René de Veyle	69 356 actions soit 3,68 %
<input type="checkbox"/> Famille Bériot	105 439 actions soit 5,60 %		

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2015, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal ou statutaire.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 1987, 26 015 actions SAMSE représentant 0,75 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

3.10.7 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
07/05/2015	14ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 6 novembre 2016	10 % du capital
07/05/2015	15ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 6 novembre 2016	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

3.10.8 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

3.10.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 7 mai 2015 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2015, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté 16 662 titres au cours moyen de 110,60 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 17 708 titres au cours moyen de 108,98 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 9 697 actions propres, dont 1 800 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,28 % du capital social.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 725 435,68 € et sa valeur de marché était de 1 086 064,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le

cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la dix-huitième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2015 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 9 697 actions propres, soit 0,28 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 9 697 (soit 0,28 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 336 111 actions (soit 9,72 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 150 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015, le rachat ne pourrait porter que sur 336 111 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 50 416 650 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016, soit jusqu'au 2 novembre 2017.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015

Situation au 31 décembre 2015

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,28
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	9 697
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 (en €)	1 086 064,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015 (en €)	725 435,68

3.10.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'accord passé avec CRH FRANCE, SAMSE a racheté à cette dernière 45 % des titres de SC INV (Holding de DORAS). Dans le cadre de cette acquisition, pour garantir les emprunts qu'elle a contractés auprès des banques, SAMSE a nanti les titres qu'elle détient dans le capital de SC INV à hauteur de 55 %.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

3.10.11 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

3.10.12 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;

- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréés par DI et CRH ;
- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- nomination d'un Co-Commissaire aux comptes de la société lors du premier renouvellement à venir (Assemblée Générale approuvant les résultats de l'exercice 2015), en sus des deux Co-Commissaires aux comptes existants ;
- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;
- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les requérants font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les requérants font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des

seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

3.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 70 971 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 23 657 €.

3.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2015.

3.14 Perspectives 2016

Malgré une visibilité réduite quant à l'évolution de ses marchés, le Groupe poursuit sa stratégie en termes de développement et de dynamique commerciale et reste confiant sur les perspectives à moyen et long terme.

3.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

4 Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés 110

4.2 Comptes sociaux 180

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	111
Etat de la situation financière consolidée	112
Etat du résultat global consolidé	113
Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées	114
Tableau consolidé des flux de trésorerie	115
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	116
Annexe aux comptes consolidés	117
Note 1 - Principes comptables	117
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	129
Note 3 - Transition aux normes IFRS	134
Note 4 - Ecart d'acquisition	135
Note 5 - Autres immobilisations incorporelles	138
Note 6 - Immobilisations corporelles	139
Note 7 - Titres mis en équivalence	146
Note 8 - Titres de sociétés non consolidées	148
Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés	149
Note 10 - Stocks de marchandises	150
Note 11 - Clients et comptes rattachés	150
Note 12 - Autres créances d'exploitation	151
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	152
Note 14 - Capitaux propres	153
Note 15 - Provisions	156
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés	159
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants	162
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés	166
Note 19 - Autres dettes d'exploitation	166
Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	166
Note 21 - Charges de personnel	167
Note 22 - Charges externes	168
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations	168
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	169
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels	169
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	169
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut	170
Note 28 - Autres produits et charges financiers	170
Note 29 - Formation du résultat financier	170
Note 30 - Charges d'impôts	170
Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	171
Note 32 - Résultat par action	171
Note 33 - Engagements hors bilan	172
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées	173
Note 35 - Instruments financiers	174
Note 36 - Informations sectorielles consolidées	175

Informations financières sélectionnées

1 - Sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

	2015	2014 (*)
Total de l'actif	878 312	858 310
Total des actifs non courants	351 002	345 626
Total des actifs détenus en vue de la vente	909	444
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	380 453	357 783
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	12 214	47 596
Dividende par action	2,10	2,10
Endettement financier net	150 848	146 227
Ratio d'endettement financier	38,42%	36,07%

2 - Sur l'état du résultat global au 31 décembre 2015

	2015	2014 (*)
Chiffre d'affaires	1 199 212	1 195 636
Résultat Opérationnel Courant	45 740	45 947
Taux de marge opérationnelle courante	3,81	3,84
Résultat opérationnel	46 188	45 364
Résultat net des sociétés intégrées	33 428	39 878
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	32 072	36 144
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 356	3 734
Résultat net par action (en €)	9,30	10,73
Résultat net dilué par action (en €)	9,30	10,73

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Etat de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2015	2014
		Valeur nette	Valeur nette (*)
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		351 002	345 626
Ecarts d'acquisition	04	46 009	46 820
Autres immobilisations incorporelles	05	1 778	1 988
Immobilisations corporelles	06	249 743	246 737
Titres mis en équivalence	07	39 960	39 590
Titres de sociétés non consolidées	08	8 174	4 883
Autres actifs immobilisés	09	3 963	4 334
Impôts différés actifs	16	1 375	1 274
ACTIFS COURANTS		526 401	512 240
Stocks de marchandises	10	232 985	236 939
Clients et comptes rattachés	11	146 273	143 351
Autres créances	12	66 171	74 886
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	80 972	57 064
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	909	444
TOTAL DE L'ACTIF		878 312	858 310
		Au 31 Décembre	
		2015	2014
	notes		
CAPITAUX PROPRES		392 667	405 379
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	380 453	357 783
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	12 214	47 596
DETTES NON COURANTES		171 993	135 154
Provisions	15	12 421	12 534
Impôts différés passifs	16	9 551	9 081
Dettes financières à long terme	17	150 021	113 539
DETTES COURANTES		313 652	317 777
Provisions	15	2 926	2 645
Fournisseurs et comptes rattachés	18	155 625	152 684
Dettes financières à court terme	17	81 799	89 752
Autres dettes	19	73 302	72 696
TOTAL DU PASSIF		878 312	858 310

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	2015	2014 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	1 199 212	1 195 636
Autres produits de l'activité	20	44	24
Achats et variation de stocks		-828 913	-829 417
Charges de personnel	21	-183 678	-178 800
Charges externes	22	-87 121	-88 746
Impôts et taxes		-21 246	-20 488
Dotations aux amortissements		-28 237	-28 158
Dotations aux provisions et dépréciations	23	-244	-4 673
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	-4 077	569
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		45 740	45 947
Taux de marge opérationnelle courante		3,81%	3,84%
Autres produits et charges opérationnels	25	448	-583
RESULTAT OPERATIONNEL		46 188	45 364
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	506	589
Coût de l'endettement financier brut	27	-3 857	-4 028
Coût de l'endettement financier net		-3 351	-3 439
Autres produits et charges financiers	28	1 235	8 185
RESULTAT FINANCIER	29	-2 116	4 746
Charge d'impôt	30	-13 761	-13 235
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	3 117	3 003
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		33 428	39 878
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		32 072	36 144
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 356	3 734
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 448 099	3 368 801
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 448 099	3 368 801
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	32	9,30	10,73
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	32	9,30	10,73
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		33 428	39 878
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		125	-1 866
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		-5	75
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		120	-1 791
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-236	-1 752
Impôts différés sur écarts actuariels		78	584
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		-158	-1 168
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		-38	-2 959
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		33 390	36 919
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		32 033	33 220
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		1 357	3 699

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2015	% SUR C.A	2014 (*)	% SUR C.A	% de variation 2015/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 199 212		1 195 636		0,30
Dont Chiffre d'affaires négoce	943 571	78,68	963 366	80,57	-2,05
Dont Chiffre d'affaires bricolage	255 641	21,32	232 270	19,43	10,06
Autres produits de l'activité	44		24		
Achats et variation de stocks	-828 913	-69,12	-829 417	-69,37	-0,06
Charges de personnel	-183 678	-15,32	-178 800	-14,95	2,73
Charges externes	-87 121	-7,26	-88 746	-7,42	-1,83
Impôts et taxes	-21 246	-1,77	-20 488	-1,71	3,70
Dotations aux amortissements	-28 237	-2,35	-28 158	-2,36	0,28
Dotations aux provisions et dépréciations	-244	-0,02	-4 673	-0,39	-94,78
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-4 077	-0,34	569	0,05	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	45 740	3,81	45 947	3,84	-0,45
Dont ROC négoce	32 820	3,48	34 874	3,62	-5,89
Dont ROC bricolage	12 920	5,05	11 073	4,77	16,68
Autres produits et charges opérationnels	448	0,04	-583	-0,05	-
RESULTAT OPERATIONNEL	46 188	3,85	45 364	3,79	1,82
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	506	0,04	589	0,05	-14,09
Coût de l'endettement financier brut	-3 857	-0,32	-4 028	-0,34	-4,25
Coût de l'endettement financier net	-3 351	-0,28	-3 439	-0,29	-2,56
Autres produits et charges financiers	1 235	0,10	8 185	0,68	-84,91
RESULTAT FINANCIER	-2 116	-0,18	4 746	0,40	-
Charge d'impôt	-13 761	-1,15	-13 235	-1,11	3,97
Quote part résultat net des sociétés mises en équivalence	3 117	0,26	3 003	0,25	3,80
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGrees	33 428	2,79	39 878	3,34	-16,17

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du Résultat Opérationnel Courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2015	2014	2015	2014
Négoce	78,68	80,57	71,75	75,90
Bricolage	21,32	19,43	28,25	24,10
	100,00	100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2015	2014 (*)
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	32 072	36 144
Part des intérêts non contrôlants	1 356	3 734
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-1 174	-1 390
Amortissements et provisions	29 373	32 835
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13 761	13 235
Impôts versés	-13 253	-14 693
Résultat sur cessions d'actifs	-1 121	-7 171
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-28	168
Charges liées aux stock-options		-251
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	210	-1 651
Autres produits et charges calculés	-805	
Capacité d'autofinancement	60 391	60 960
Coût de l'endettement financier net	3 351	3 439
Variation du besoin en fonds de roulement	13 656	-14 301
Flux de trésorerie généré par l'activité	77 398	50 098
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-33 997	-31 136
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 164	3 205
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	241	-8 878
Incidence des variations de périmètre (cessions)		
Acquisitions d'immobilisations financières	-3 472	-7 328
Diminution d'immobilisations financières	227	6 296
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-33 841	-37 845
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-7 262	-7 262
Dividendes sur actions auto-détenues	19	220
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 088	-1 560
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-38 401	-922
Intérêts financiers nets versés	-3 351	-3 439
Emission d'emprunts	108 782	60 396
Remboursements d'emprunts	-67 224	-58 013
Autocontrôle	97	-101
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-8 428	-10 681
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	35 129	1 572
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	22 358	16 713
Reclassement de trésorerie	603	4 073
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	58 090	22 358

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2015	2014 (*)
Variation des stocks	4 340	-8 199
Variation des créances clients et autres débiteurs	6 964	-8 893
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 372	2 836
Intérêts courus non échus	-20	-45
Variation du besoin en fonds de roulement	13 656	-14 301
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-1 214	-5 686
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	1 455	-3 192
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	241	-8 878
Cessions de participations avec perte de contrôle		
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre		
Incidence des variations de périmètre (cessions)	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-547	-558
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-31 787	-29 387
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	-1 017	-970
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-646	-221
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-33 997	-31 136

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective d'IFRIC 21

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013 publié	3 458	44 722	306	243 729	2 366	29 659	324 240	46 150	370 390
Retraitements IFRS 10 et 11								185	185
Retraitement IFRIC 21				1 451		201	1 652	233	1 885
Solde au 31 décembre 2013 retraité	3 458	44 722	306	245 180	2 366	29 860	325 892	46 568	372 460
Inscription en réserves du résultat 2013				29 860		-29 860			
Résultat consolidé de l'exercice 2014						36 144	36 144	3 734	39 878
Distributions effectuées				-7 042			-7 042	-1 560	-8 602
Retraitement des actions gratuites				-251			-251		-251
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				3 776			3 776		3 776
Impact de la variation des actions auto-détenues				4 948			4 948		4 948
Ajustement de juste valeur des titres					-1 791		-1 791		-1 791
Gains / Pertes actuariels					-1 134		-1 134	-34	-1 168
Variation du % d'intérêts				-2 757			-2 757	-774	-3 531
Engagement de rachat de minoritaires				-1			-1	-326	-327
Autres mouvements				-1			-1	-12	-13
Solde au 31 décembre 2014	3 458	44 722	306	273 712	-559	36 144	357 783	47 596	405 379
Inscription en réserves du résultat 2014				36 144		-36 144			
Résultat consolidé de l'exercice 2015						32 072	32 072	1 356	33 428
Distributions effectuées				-7 243			-7 243	-1 088	-8 331
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-7			-7		-7
Impact de la variation des actions auto-détenues				97			97		97
Ajustement de juste valeur des titres					120		120		120
Gains / Pertes actuariels					-159		-159	1	-158
Variation du % d'intérêts				-2 247			-2 247	-35 651	-37 898
Frais d'acquisition de titres				-64			-64		-64
Autres mouvements				101			101		101
Solde au 31 décembre 2015	3 458	44 722	306	300 493	-598	32 072	380 453	12 214	392 667

Faits marquants de l'exercice

Fin mars 2015, à la suite de l'accord de l'Autorité de la Concurrence, le Groupe a racheté l'ensemble des intérêts minoritaires (représentant 45 % du capital) relatifs au sous-groupe SC INV (Holding de DORAS). A l'issue de cette opération, le Groupe dispose de 100 % du capital de cette entité. Les effets sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont présentés en note 17.7.

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le Groupe SAMSE". Le siège social de SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Directoire du 8 mars 2016, examinés par le Conseil de Surveillance du 10 mars 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016.

Note 1 - Principes comptables

Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

- **IFRIC 21** - Taxes prélevées par une autorité publique.
- Amendement à **IAS 19** - Avantages du personnel.
- Améliorations des normes **IFRS** - Décembre 2013.

L'interprétation IFRIC 21, dont l'application est rétrospective, a un impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre.

Les retraitements des périodes comparatives sont présentés ci-après dans le présent document.

Sur l'exercice 2015, l'application d'IFRIC 21 engendre une hausse du poste "Impôts et taxes" de 344 milliers d'euros (pour une baisse de 334 milliers d'euros en 2014).

Le Résultat Opérationnel Courant avant IFRIC 21 ressort ainsi à 46 084 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 45 613 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (Résultat Opérationnel Courant publié).

Les autres textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré d'incidence notable sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les méthodes de dépréciation et d'amortissement acceptables.
- Amendement à IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises.

Textes non adoptés par l'Union européenne :

- **IFRS 9** - Instruments financiers : classifications et évaluations, et amendements subséquents à **IFRS 9** et **IFRS 7**.
- **IFRS 14** - Comptes et reports réglementaires.
- **IFRS 15** - Produits provenant des contrats avec les clients.

- IFRS 16 - Contrats de location.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Entités d'investissements : application de l'exemption de consolidation.
- Amélioration des normes IFRS - septembre 2014.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation. Il est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

Première application d'IFRIC 21

Cette interprétation vise à clarifier le fait générateur des charges relatives aux taxes autres que les impôts sur les résultats.

Il s'agit de toutes les taxes dont une entreprise est redevable en vertu d'une loi ou d'un règlement, qui constituent une sortie nette de ressources et qui ne sont pas des impôts sur les bénéfices couverts par la norme IAS 12.

Retraitements du compte de résultat consolidé 2014 :

	31/12/2014 Publié	Retraitements IFRIC 21	31/12/2014 Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 195 636		1 195 636
Autres produits de l'activité	24		24
Achats et variation de stocks	-829 417		-829 417
Charges de personnel	-178 800		-178 800
Charges externes	-88 746		-88 746
Impôts et taxes	-20 822	334	-20 488
Dotations aux amortissements	-28 158		-28 158
Dotations aux provisions et dépréciations	-4 673		-4 673
Autres produits et charges de l'exploitation courante	569		569
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	45 613	334	45 947
Taux de marge opérationnelle courante	3,81%		3,84%
Autres produits et charges opérationnels	-583		-583
RESULTAT OPERATIONNEL	45 030	334	45 364
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	589		589
Coût de l'endettement financier brut	-4 028		-4 028
Coût de l'endettement financier net	-3 439		-3 439
Autres produits et charges financiers	8 185		8 185
RESULTAT FINANCIER	4 746	0	4 746
Charge d'impôt	-13 124	-111	-13 235
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	2 999	4	3 003
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	39 651	227	39 878
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35 924	220	36 144
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	3 727	7	3 734
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 368 801		3 368 801
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	3 368 801		3 368 801
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	10,66	0,07	10,73
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	10,66	0,07	10,73

La reconnaissance du passif (et donc de la charge) est liée au fait générateur de l'obligation de payer la taxe, telle que légalement définie.

Pour certaines taxes, le fait générateur intervient à une date spécifiée, la charge est donc constatée à cette date. Dans le cas où plusieurs conditions doivent être respectées, la charge est constatée à la date où toutes les conditions sont satisfaites.

En conséquence, la charge ne peut plus être comptabilisée progressivement dans les comptes consolidés, mais en intégralité à la date du fait générateur.

Pour le Groupe, l'application d'IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation des taxes suivantes: la taxe foncière, la C3S et la taxe sur les surfaces commerciales.

Retraitement des comptes consolidés 2014 - application rétrospective d'IFRIC 21

IFRIC 21 est d'application rétrospective. Les impacts des retraitements liés à l'application de cette interprétation sur les principaux éléments publiés des comptes consolidés de 2014 sont détaillés ci-après :

Retraitements de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014 Valeur nette	Retraitements IFRIC 21	31/12/2014 Valeur nette
	Publié		Retraité
ACTIFS NON COURANTS	345 761	-135	345 626
Ecart d'acquisition	46 820		46 820
Autres immobilisations incorporelles	1 988		1 988
Immobilisations corporelles	246 737		246 737
Titres mis en équivalence	39 423	167	39 590
Titres de sociétés non consolidées	4 883		4 883
Autres actifs immobilisés	4 334		4 334
Impôts différés actifs	1 576	-302	1 274
ACTIFS COURANTS	512 240	0	512 240
Stocks de marchandises	236 939		236 939
Clients et comptes rattachés	143 351		143 351
Autres créances	74 886		74 886
Disponibilités et équivalents de trésorerie	57 064		57 064
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	444		444
TOTAL DE L'ACTIF	858 445	-135	858 310
	31/12/2014 Publié	Retraitements IFRIC 21	31/12/2014 Retraité
CAPITAUX PROPRES	403 267	2 112	405 379
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	355 900	1 883	357 783
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	47 367	229	47 596
DETTES NON COURANTES	134 483	671	135 154
Provisions	12 534		12 534
Impôts différés passifs	8 410	671	9 081
Dettes financières à long terme	113 539		113 539
DETTES COURANTES	320 695	-2 918	317 777
Provisions	2 645		2 645
Fournisseurs et comptes rattachés	152 684		152 684
Dettes financières à court terme	89 752		89 752
Autres dettes	75 614	-2 918	72 696
TOTAL DU PASSIF	858 445	-135	858 310

Retraitements du tableau consolidé des flux de trésorerie 2014 :

Les impacts liés à IFRIC 21 ne représentant pas des flux d'encaissement ou de décaissement, le flux de trésorerie généré par l'activité présenté dans le comparatif du tableau consolidé des flux de trésorerie n'est pas modifié. Ces impacts sont reflétés sur les lignes "Résultat net consolidé", celles afférentes à la charge d'impôt et à la "Variation du besoin en fonds de roulement".

Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La valeur de réalisation des stocks et des créances

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2015, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement.

Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle. En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » sur le compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « produits différés » et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôture	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT. Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur.

La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,5 % pour 2015 (8,2 % en 2014). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2015 (identique en 2014).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise. Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en Résultat Opérationnel Courant.

Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le Résultat Opérationnel Courant.

Contrats de location-financement et locations simples

Les contrats de location-financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur

actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Païement en actions

Les plans d'options de souscription d'actions sont valorisés selon le modèle Black et Scholes et sont enregistrés en charges de personnel au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts.

Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts, dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financières» dans la période au cours de laquelle elles interviennent.

Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories.

Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par l'IAS 39.

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers, négociés sur un marché actif, est déterminée par

référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placements liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de points acquis lors de ses achats réussis.

Dès que les points acquis sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achats ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de la remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points de niveau à niveau (cf note 15.4) et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du Résultat Opérationnel Courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du Résultat Opérationnel Courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle exclusif ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions).

La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corpo-

relles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes :

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2015.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

Détenions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2015		AU 31/12/2014		
			QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	
			DE CONTRÔLE	D'INTERETS	DE CONTRÔLE	D'INTERETS	
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	95,99%	95,99%	93,84%	93,84%
SAS REMAT	- 2 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SA CHRISTAUD	- 3 - SAMSE SA		I.G	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 4 - SAMSE SA		I.G	89,43%	89,43%	89,43%	89,43%
SAS BTP DISTRIBUTION	- 5 - SAMSE SA		I.G	54,68%	54,68%	54,68%	54,68%
SAS M+ MATERIAUX	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS SC INV	- 8 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	100,00%	100,00%	55,00%	55,00%
SAS SWEETAIR FRANCE	SAMSE SA		I.G	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
SAS BOIS MAURIS ODDOS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50%	77,50%	77,50%	77,50%
SAS MAT APPRO	SAMSE SA		I.G	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SARL GET ELECTRIC	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAMSE SA		I.G	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60%	99,60%	99,60%	99,60%
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00%	96,00%	96,00%	96,00%
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SCI H2O IMMO	SAMSE SA	Entrée dans le périmètre	I.G	100,00%	100,00%		
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA	Prise de contrôle	I.G	80,00%	80,00%		
SAS LEADER CARRELAGES	SAMSE SA	Prise de contrôle	MEQ			30,00%	30,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS MATERIAUX SIMC	SAMSE SA		MEQ	44,99%	44,99%	44,99%	44,99%
SAS DEGUERRY SAMSE	SAMSE SA		MEQ	35,07%	35,07%	35,07%	35,07%
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		MEQ	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
SAS PLATTARD SAS	- 9 - SAMSE SA		MEQ	33,99%	33,99%	33,99%	33,99%

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Equivalence

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2015		AU 31/12/2014	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SA TC-HP	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00%	67,19%	70,00%	65,69%
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	48,00%	50,00%	46,92%
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00%	48,00%	50,00%	46,92%
SCI PORTE DE SAVOIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	33,50%	32,16%	33,50%	31,44%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	90,00%	86,39%	90,00%	84,46%
SAS DEDB	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SAS DEDB REMIREMONT	SAS DEDB		I.G	65,00%	62,39%	65,00%	61,00%
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00%	95,99%	100,00%	93,84%
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS	Entrée dans le périmètre	I.G	50,00%	48,00%		
SAS AMEO CONSTRUCTION	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,20%	20,00%	18,77%
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98%	38,37%	39,98%	37,52%
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00%	19,20%	20,00%	18,77%
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	38,40%	40,00%	37,54%
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00%	38,40%	40,00%	37,54%
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE REMAT							
SARL REMAT RENOVATION	SA REMAT	Entrée dans le périmètre	I.G	100,00%	100,00%		
SCI CARREFOUR DE CHESNES	SA REMAT		I.G	69,88%	69,88%	69,88%	69,88%
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SA CHRISTAUD	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	96,68%	86,82%	95,72%	85,96%
SAS VAUDREY	SA CHRISTAUD		I.G	75,03%	67,38%	75,03%	67,38%
SAS CO DI PLAST	Fusion absorption par CELESTIN MATERIAUX - effet rétroactif au 1er janvier 2015					100,00%	85,96%
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL DAUPHINE TRANSPORT ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL SCIERIE JOURDAN	SAS HENRY		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00%	54,68%	100,00%	54,68%

Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIÉTÉS DETENUES	SOCIÉTÉS DETENTRICES	ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2015		AU 31/12/2014	
				QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %
DANS LE GROUPE SAMSE				DE CONTRÔLE	D'INTERETS	DE CONTRÔLE	D'INTERETS
				DANS LE GROUPE SAMSE		DANS LE GROUPE SAMSE	
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SAS LIGNIERES	SAS M+ MATERIAUX	Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX - effet au 1er janvier 2015				100,00%	100,00%
SARL ISO-NEG	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE							
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,57%	10,57%	10,57%	10,57%
SCI IMMOBILIERE SAUMUR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86%	99,86%	99,86%	99,86%
SCI VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
SCI CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE SC INV							
SA DORAS	SAS SC INV		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SAS OUTIMAT B.T.P	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SAS ETS ROGER CLEAU	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SAS CLAUDE MATERIAUX	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SARL FAVERET	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SPRL BELPARMAT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI DES MINES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI DE LA BOUDEAUDE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI IMMODOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI JURADOR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI DES ESSARDS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI DES ABATTOIRS	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI TETE AU LOUP	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI LA JONCTION	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI MONBOUOTLA TOUR	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI LE PETIT FORT	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI SAINT GEORGES	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI GUILLEMIER	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI LE PETITBOUREY	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI POUSSON COSNE	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SCI LOUIS PERGAUD	SA DORAS		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	55,00%
SA DIJON BETON	SA DORAS		MEQ	23,30%	23,30%	23,30%	12,81%
SA BLAMAT	SA DORAS	Liquidation - dissolution				34,00%	18,70%
SCI ESPACE +	SA DORAS		MEQ	20,00%	20,00%	20,00%	11,00%

Sociétés détenues par les Groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2015		AU 31/12/2014	
				QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %	QP CAPITAL DETENU en %
				DE CONTRÔLE DU	D'INTERETS DU	DE CONTRÔLE DU	D'INTERETS DU
				DANS LE GROUPE MEQ	DANS LE GROUPE MEQ	DANS LE GROUPE MEQ	DANS LE GROUPE MEQ

- 9 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD

SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	96,72%	96,72%	96,72%	96,72%
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10%	92,95%	96,10%	92,95%
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SARL BEAUJOLAIS MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE	Prise de contrôle	I.G	100,00%	100,00%		
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE	Prise de contrôle	MEQ			34,00%	34,00%
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS ETS CHEVROT ET FILS	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	48,36%	50,00%	48,36%
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00%	48,36%	50,00%	48,36%
SARL GLATTARD MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		MEQ	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43%	34,43%	34,43%	34,43%
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50%	31,43%	32,50%	31,43%

Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2015

Prises de contrôle - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SAS LEADER CARRELAGES	03/06/2015	négoce	Intégration Globale	80,00	SA SAMSE
SCI H2O IMMO	09/07/2015	négoce	Intégration Globale	100,00	SA SAMSE
Créations - entrées dans le périmètre -					
Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice
SARL REMAT RENOVATION	23/06/2015	négoce	Intégration Globale	100,00	SAS REMAT
SCI ENTREPOT NIMES	12/05/2015	bricolage	Intégration Globale	50,00	SAS LA BOITE A OUTILS
Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	% acquis	% de détention	Société détentrice
SC INV (Groupe DORAS)	30/03/2015	négoce	45,00	100,00	SA SAMSE
SAS LA BOITE A OUTILS	26/02/2015	bricolage	2,15	95,99	SA SAMSE
SAS CELESTIN MATERIAUX	31/03/2015	négoce	0,96	96,68	SA CHRISTAUD
Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption					
Sociétés	Date effective	Activité			Société absorbante
SAS LIGNIERES	01/01/2015	négoce			SAS M+ MATERIAUX
SAS CO DI PLAST	01/01/2015	négoce			SAS CELESTIN MATERIAUX
Sorties du périmètre par voie de liquidation - dissolution					
Sociétés	Date effective	Activité			Société détentrice
SA BLAMAT	22/12/2015	négoce			SA DORAS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence, ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent PLATTARD.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Entrées dans le périmètre de consolidation - prises de contrôle

(en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Exercice 2015		% détenu	
					Chiffre d'affaires	Résultat net	contrôle	intérêts
SAS LEADER CARRELAGES	1 070	négoce	France	I.G	1 903	116 (*)	80,00%	80,00%

(*) Hors charge de réévaluation de 210 milliers d'euros (cf. note 4.3)

Toutes les sociétés du Groupe SAMSE clôturent leur exercice social le 31 décembre de chaque année.

Le 3 juin 2015, le Groupe a pris le contrôle de LEADER CARRELAGES en rachetant 50 % du capital de cette entité. Le pourcentage de détention passe ainsi de 30 % à 80 %.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 tiennent compte de l'activité de LEADER CARRELAGES depuis le 3 juin 2015, cette société ayant été consolidée par mise en équivalence jusqu'à cette date.

Si cette acquisition était intervenue au 1er janvier 2015, les effets sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe au 31 décembre 2015 auraient été tels que présentés ci-contre :

Entités	Chiffre d'affaires	Résultat net
SAS LEADER CARRELAGES	3 290	120 (*)

(*) Hors charge de réévaluation de 210 milliers d'euros (cf. note 4.3)

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2015, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 /12/2015		Au 31/12/2014	
	France	Etranger	France	Etranger
Nombre de sociétés		(1)		(1)
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	73	1	67	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	14		16	
sous - total	87	1	83	1
TOTAL	88		84	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SA DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

En janvier 2016, la dissolution de la société ISO-NEG est intervenue à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de cette dernière à M+ MATERIAUX.

En date du 29 février 2016, BOIS MAURIS ODDOS a acquis un fonds de commerce situé à Valence, appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

A la même date, CLEAU a acheté un fonds de commerce à Lons Le Saunier, également aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	SC INV	LA BOITE A OUTILS	M+ MATERIAUX	Autres filiales	SAMSE	Total consolidé
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	65 097	56 676	18 921	112 388	97 920	351 002
Endettement financier hors Groupe	42 193	14 705	17 425	29 095	128 402	231 820
Trésorerie au bilan	15 183	2 458	1 324	10 805	51 202	80 972
Flux de trésorerie liés à l'activité	19 045	12 459	-132	5 224	40 802	77 398
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		2 871		7 815		10 686

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe SAMSE a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005, conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12 Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif, selon les critères définis par cette norme.

IAS 16 Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.

IAS 17 Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location-financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.

IAS 18 Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été impacté par le changement de norme.

IAS 19 Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.

IFRS 3 / IAS 36 Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004.

IAS 38 Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie).

Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.

IAS 40 Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecarts d'acquisition

4.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Ecarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	62 967
Augmentations / Acquisitions	909
Diminutions / Sorties	35
à la clôture de l'exercice	63 841
Amortissements/Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	16 147
Dépréciations / pertes de valeur	1 685
à la clôture de l'exercice	17 832
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	46 820
à la clôture de l'exercice	46 009

4.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	13 638					13 638
SA DORAS	7 677			295		7 382
SAS M+ MATERIAUX	4 875			150		4 725
SOUS-GROUPE DEDB	3 320					3 320
SAS ET S ROGER CLEAU	3 669			602		3 067
SA SAM	1 936			248		1 688
SAS GAMAG	1 320					1 320
SAS T S HABITAT	1 300					1 300
SAS CLAUDE MATERIAUX	880					880
SAS LEADER CARRELAGES		833				833
PLOTON	761					761
SAS CO DI PLAST	771		35			736
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SABENET	669					669
RUDIGOZ	577					577
LASSERE	469					469
SA ROCH MATERIAUX	385					385
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
CSI MATERIAUX	337					337
SAS T C-HP	237					237
SAS SGAC	626			390		236
SAS EXPOTEO	204					204
ORNANS	199					199
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SARL LECHENNE	176					176
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SARL ISO-NEG	167					167
SAS BOIS MAURIS ODDOS	149					149
SAS REMAT	147					147
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SABRICO ALES	132					132
MOTTY	110					110
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	371	76				447
Total	46 820	909	35	1 685	0	46 009

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2011	10 730	
2011	783	1,60
2012	1 495	3,09
2013	1 086	2,38
2014	2 053	4,38
2015	1 685	3,66

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,

- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement.

Cela concerne 16 couples de 2 sites physiques sur 257 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2015 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	40 138
Bricolage	5 871

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT des ETS PIERRE HENRY ET FILS sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 29,64 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 50 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	13 638
UGT CLEAU	3 067
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	23 433
Bricolage	
Ensemble des UGT	5 871
TOTAL	46 009

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de **10 UGT** pour un montant global de **1 685 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2015 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées. Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

04.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	LEADER CARRELAGES
Prix d'acquisition des 50% (A)	1 070
Juste valeur de la quote-part antérieurement détenue de 30% (B)	641
Juste valeur des intérêts non contrôlants (20%) (C)	428
Actifs et passifs identifiables acquis à 100%, nets (D)	1 306
Frais d'acquisition (enregistrés en charges de la période)	16
Ecart d'acquisition (A+B+C-D)	833

Dans le cadre de l'acquisition de LEADER CARRELAGES, aucun ajustement à la juste valeur significatif n'a été constaté sur les actifs et passifs acquis. Le Groupe a opté pour la méthode de l'écart d'acquisition complet. La part de l'écart d'acquisition allouée aux intérêts non contrôlants s'élève à 167 milliers d'euros.

La trésorerie nette reprise de LEADER CARRELAGES au moment de l'acquisition s'élevait à 1 454 milliers d'euros.

Le passage de la mise en équivalence à une intégration globale à 80 % a entraîné, conformément à IFRS 3R, la constatation d'une charge de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue pour un montant de 210 milliers d'euros. Cette charge, déterminée à la date de prise de contrôle, a été enregistrée au niveau des autres produits et charges opérationnels (cf. note 25).

Les autres acquisitions de l'exercice n'ont pas engendré d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels progiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	384	15 762	1 551	17 697
Augmentations / Acquisitions		547		547
Diminutions / Sorties		53	306	359
Mouvements de périmètre	Entrées	7		7
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		371	-52	319
à la clôture de l'exercice	384	16 634	1 193	18 211
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	-	14 310	1 399	15 709
Dotations aux amortissements		1 077		1 077
Dépréciations / pertes de valeur			2	2
Reprises de dépréciations / pertes de valeur			2	2
Diminutions / cessions		54	306	360
Mouvements de périmètre	Entrées	7		7
Mouvements de périmètre	Sorties			
à la clôture de l'exercice	-	15 340	1 093	16 433
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	384	1 452	152	1 988
à la clôture de l'exercice	384	1 294	100	1 778

Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, avances et acomptes	Total	
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	125 899	223 949	40 179	123 947	4 955	518 929	
Augmentations / Acquisitions	5 219	7 121	4 638	9 143	5 667	31 788	
Diminutions / Sorties	958	2 496	1 999	6 815	120	12 388	
Mouvements de périmètre	Entrées	246	743	43	425	92	1 549
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements	304	1 623	306	1 199	-3 801	-369	
à la clôture de l'exercice	130 710	230 940	43 167	127 899	6 793	539 509	
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	32 684	122 702	28 558	87 804	0	271 748	
Dotations aux amortissements	2 881	10 831	3 119	10 330		27 161	
Dépréciations / pertes de valeur							
Reprises de dépréciations / pertes de valeur		80		233		313	
Diminutions / cessions	335	1 808	1 711	6 426		10 280	
Mouvements de périmètre	Entrées	204	43	294		541	
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements	-6	23	-19	2		0	
à la clôture de l'exercice	35 224	131 872	29 990	91 771	0	288 857	
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	93 215	101 247	11 621	36 143	4 955	247 181	
à la clôture de l'exercice	95 486	99 068 (1)	13 177	36 128	6 793	250 652	

(1) dont 909 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente. Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière au niveau de la ligne "Actifs classés comme détenus en vue de la vente"

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2015.

En ce qui concerne les actifs immobiliers qui représentent 77,62 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche économique pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date pré déterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2015, aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Il s'agit de deux ensembles immobiliers dont la cession se réalisera à court terme.

6.1. Ecarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2015	Valeur nette au 01/01/2015	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/15
Terrains	7 267	7 267	119		231	7 155	7 155
Constructions	7 453	4 829	57		58	7 452	4 159
Total	14 720	12 096	176	0	289	14 607	11 314

6.2.a Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	15 442	16 865
Augmentations / Acquisitions	70	699	769
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	9 708	9 708
Dotations aux amortissements		1 102	1 102
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	10 810	10 810
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	5 734	7 157
à la clôture de l'exercice	1 493	5 331	6 824

6.2.b Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	314	954	1 268
Augmentations / Acquisitions		72	72
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre		44	44
à la clôture de l'exercice	314	1 070	1 384
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	293	485	778
Dotations aux amortissements	16	82	98
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre		23	23
à la clôture de l'exercice	309	590	899
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	21	469	490
à la clôture de l'exercice	5	480	485

6.3.a Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2015	2014
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	590	0
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	44	0
De deux à cinq ans	202	0
Plus de 5 ans	344	0
	590	0

6.3.b Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2015	2014
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	234	270
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	112	121
De deux à cinq ans	122	149
	234	270

6.4. Contrats de location

- Contrats de location simple

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent d'une part, les locations immobilières du Groupe et d'autre part, les locations de véhicules dont la durée de location est de deux à quatre ans.

Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour trois ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur un indice INSEE (notamment l'indice du coût de la construction ou l'indice des loyers commerciaux).

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location-financement

Les contrats concernés sont des contrats de crédits-bails immobiliers (terrains et constructions) avec des options d'achat de valeur négligeable, ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la norme IAS 17.

6.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 800	Gap	33 000	Alès	15 200	Embrun	13 000
Albertville	17 600	Meximieux	31 300	Annonay	18 000	Joyeuse	6 200
Annemasse	1 100	Modane	7 400	Bernis	11 300	Vienne	16 800
Aubenas	24 800	Saint Martin d'Hères	46 800	Cluses	19 200		
Barcelonnette	15 800	Veynes	9 000	Cornillon	12 000		
Bellegarde	12 000			Crolles	7 200		
Bourg d'Oisans	8 400			Echirolles (CAREO)	3 000		
Bourg Saint Maurice	12 000			Gap (CAREO)	2 200		
Briançon	16 200			Guillestre	12 000		
Château Arnoux	4 600			La Grand Combe	5 700		
Chateaufvieux	4 100			Lalevade	6 400		
Corbas	22 400			Lans en Vercors	4 500		
Digne	19 700			Montpezat	3 000		
Digne (CAREO)	3 900			Nozières	18 100		
La Motte Servolex	14 800			Pontcharra	10 000		
La Mure	10 000			Saint Ambroix	13 900		
Largentière	7 800			Saint Firmin	5 900		
La Tour de Salvagny	16 500			Saint Priest	19 300		
La Tour du Pin	15 300			Vallon Pont d'Arc	4 300		
Le Pont de Beauvoisin	13 300						
Le Pouzin	10 000						
Lyon	4 100						
Margencel	12 500						
Moirans	18 700						
Montélimar	17 500						
Moutiers	7 000						
Privas	8 100						
Pusignan	18 600						
Ruoms	8 600						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 000						
Saint Genis Laval	24 400						
Saint Genis Pouilly	16 600						
Saint Jean de Maurienne	9 000						
Saint Julien en Genevois	5 000						
Saint Marcellin	12 300						
Saint Pierre d'Albigny	7 200						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	12 300						
Sallanches	8 800						
Seyne les Alpes	5 200						
Sillingy	31 000						
Sisteron	20 900						
Valence	24 700						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 000						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs)

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 200	Colmars les Alpes	12 300
				La Mure Argens	3 700
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 400			Albertville	300
Beaumont les Valence	3 200			Bourges	3 700
Echirolles	6 800			Clermont Ferrand	3 200
Voglans	4 000			Gap	500
				Pusignan	2 500
				Seynod	3 000
				Tours	2 000
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	9 200			Aubenas	3 800
Chassieu	5 600			Avignon	10 800
Irigny	7 800			Beaumont les Valence	4 800
Pierrelatte	4 000			Nîmes	3 600
				Pusignan	8 000
				St Just St Rambert	2 500
				Vienne	3 000
				Vinsobres	10 000
SA VAUDREY					
				Saint Léonard	3 900
SAS BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	20 600	Fegersheim	11 500		
Richwiller	16 500				
Woustviller	15 000				
SAS BOIS MAURIS ODDOS					
Argonay	21 700	Seyssins	11 400	Briançon	4 000
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ET ASSOCIES					
				Voiron	5 800
SAS REMAT					
Saint Quentin Fallavier	5 300			Saint Jean de Moirans	9 500
SARL REMAT RENOVATION					
				Saint Jean de Moirans	100
SAS LEADER CARRELAGES					
				Meythet	2 400
SAS SWEETAIR FRANCE					
				Saint Jean de Moirans	700
				Montpellier	400

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

* propriété du Groupe	AGENCES DE NEGOCE				superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
	superficie en m²	tènement mixte	superficie en m²	location simple			
SA DORAS							
Arbois	13 700			Baume les Dames	1 850	Nevers jonction	3 100
Beaune	23 500			Boz	7 990		
Besançon	16 300			Chenôve 208	7 400		
Béthoncourt	13 400			Chenôve 6	41 500		
Bourbon Lancy	9 570			Crottet	9 800		
Chalindrey	6 200			Dijon Dr Quignard	14 100		
Chenôve 7bis siège adm	1 300			Fain les Montbard	12 400		
Chenôve bois	16 400			Joigny	7 000		
Chenôve Caréo	10 931			Les Voivres	9 100		
Cluny	9 800			Luxeuil	7 900		
Corbigny	9 400			Molinons	3 700		
Cosne sur Loire	8 500			Neully l'Evêque	4 100		
Decize	7 600			Noidans les Vesoul	3 300		
Delle	8 000			Nuits Saint Georges	10 100		
Dijon	7 300			Ornans	5 500		
Dole	17 000			Polisot	5 000		
Gevrey Chambertin	21 200			Remiremont	10 350		
Gueugnon	7 700			Rioz	10 457		
Is sur Tille	14 200			Ronchamp	5 400		
Langres	7 450			Saint Dizier	10 614		
Le Creusot	9 000			Saint Usage	12 000		
Lons le Saunier	38 500			Saulieu	5 263		
Macon	12 500			Semur en Auxois	2 000		
Montceau les Mines	24 500			Tonnerre	7 640		
Moulins Engilbert	5 800			Torcy le Grand	4 000		
Nevers Saint Eloi	28 400			Toucy	11 800		
Paray le Monial	9 150						
Pont sur Yonne	6 200						
Pontarlier	15 400						
Saint Marcel	19 200						
Saint Satur	5 600						
Sainte Colombe sur Seine	10 400						
Seurre	19 900						
Verdun sur Doubs	8 000						
Vesoul	10 300						
Villegusien le Lac	21 760						
SAS CLEAU							
Dracy le Fort	42 300						
Bourg en Bresse	3 400						
Montceau les Mines	400						
SAS CLAUDE MATERIAUX							
Arcy sur Cure	17 809						
SAS M+ MATERIAUX							
Bergerac	15 000	Sarlat	24 000	Agen	13 900		
Carcassonne	6 300			Aiès	6 800		
Castres	7 800			Anglet	1 200		
Claira	13 000			Argelès	4 400		
Le Buisson de Cadouin	12 300			Aureilhan	5 200		
Peyriac-Minervois	4 400			Baillargues	15 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 100			Béziers	12 000		
				Biscarosse	5 800		
				Brive	14 200		
				Cabestany	2 800		
				Canhoes	4 000		
				Castanet Tolosan	9 300		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	4 000		
				Cornebarrieu	7 400		
				Dax	4 800		
				Frontignan	4 700		
				Hossegor	3 400		
				Lézignan-Corbières	9 000		
				Mauguio	1 400		
				Mérignac	2 100		
				Montauban	12 600		
				Montpellier	8 000		
				Montredon-des-Corbières	13 000		
				Morcenx	16 700		
				Mouguerre	7 000		
				Nîmes (536 Av. Pavlov)	8 800		
				Nîmes (252 Av. Pavlov)	900		
				Paulhan	5 200		
				Périgueux	13 600		
				Portet sur Garonne	7 300		
				Ria	5 300		
				Rodez	6 600		
				Roques	6 500		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 900		
				Salles	9 100		
SARL ISO-NEG							
				Floirac	2 700		

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²		
SAS LA BOITE A OUTILS									
Anancy	17 200	Décines	9 500	Alès	15 200	Albertville	8 900		
Annemasse	14 300	Saint Jean de Moirans	28 700	Aubenas	14 200				
Bassens	20 500			Drumetzaz	9 000				
Briançon	9 700			Echirolles (Des Idées)	2 300				
Château-Thierry	16 000			Gap	8 000				
Dijon	19 400			Montélimar	15 400				
Echirolles	23 500			Remiremont	9 000				
La Tour du Pin	12 400			Romans	8 000				
Le Creusot	11 200			Seynod (Des Idées)	2 700				
Le Pont de Beauvoisin	4 000			Thonon	10 600				
L'Isle d'Abeau	12 000								
Mennecy	24 800								
Saint Genis Pouilly	2 800								
Saint Jean de Maurienne	11 200								
Saint Julien en Genevois	2 300								
Saint Martin d'Hères	14 100								
Sallanches	6 100								
Saumur	15 800								
Thyez	17 800								
Valence	13 300								
UNITES LOGISTIQUES									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²	crédit-bail	superficie en m ²
SA SAMSE									
Brézins	75 500			Argonay	13 500				
St Etienne de St Geoirs	200								
SAS LA BOITE A OUTILS									
Brézins	13 000								
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS									
				Saint Hilaire du Rozier	37 200				
				Vinay/Beaulieu	28 600				
SA CHRISTAUD									
Echirolles (ex LOG-EAU)	1 800								
SAS MAT APPRO									
Brézins	180								
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ									
				Haguenau	440				
SARL SUD APPRO									
				Potelières	2 100				
				Alès	30				
				Nîmes	20				
SA DORAS									
				Gevrey Chambertin	12 500				
ATELIERS									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²	crédit-bail	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS									
Vogllans	500			La Frette	1 300				
SARL GET ELECTRIC									
				Grenoble	400				
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²	crédit-bail	superficie en m ²
SARL EPPS									
Aix les Bains	642			Cadenet	660				
Barcelonnette	1 400			Meyreuil	600				
Beaumont les Valence	465			Mouans Sarboux	290				
Gap	550			Vitrolles	760				
La Motte Servolex	463								
La Mure	467								
La Tour de Salvagny	223								
Lyon	240								
Montélimar	667								
Puisignan	220								
Ruoms	657								
Saint Etienne de Saint Geoirs	360								
Saint Marcellin	222								
Saint Savin	660								
Sillingy	667								
Valence	630								
Vif	487								
CENTRES ADMINISTRATIFS									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²	crédit-bail	superficie en m ²
SA SAMSE									
Brézins	12 000			Grenoble	330				
SA DORAS									
Chenôve	1 300								
SAS M+ MATERIAUX									
Claira	1 000								
SIÈGE SOCIAL GROUPE									
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail a construction	superficie en m ²	crédit-bail	superficie en m ²
SA SAMSE									
Grenoble	21 400								

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de **132 points de vente**. **127 points de vente** sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **259 dont 226 pour l'activité négoce et 33 pour l'activité bricolage**. Au total, cela représente une superficie de **2 748 034 m², dont 2 338 134 m² pour l'activité négoce et 409 900 m² pour l'activité bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **10 unités logistiques** dont la plateforme de stockage de Brézins, de **3 ateliers, de 4 centres administratifs** et d'un **siège social** pour une superficie globale de **223 300 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de 21 centrales photovoltaïques réparties sur une surface totale de **11 330 m²**.

Note 7 – Titres mis en équivalence

7.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		39 590
Augmentations		3 117
Diminutions		1 836
Mouvements de périmètre	Entrées	
Mouvements de périmètre (*)	Sorties	911
à la clôture de l'exercice		39 960

(*) Prise de contrôle de LEADER CARRELAGES pour 858 milliers d'euros (cf. note 4.3)
Liquidation - dissolution de BLAMAT pour 53 milliers d'euros

7.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PLATTARD (Groupe)	20 294	19 909
SAS MATERIAUX SIMC	11 101	10 239
SA DIJON BETON	2 774	2 949
SAS RG BRICOLAGE	1 491	1 333
SAS ZANON TRANSPORTS	1 000	932
SAS DIDIER	967	1 022
SAS BOURG MATERIAUX	800	669
SAS DEGUERRY SAMSE	747	941
SCI ENTREPOT FROMENT	615	557
SCI CHABER	298	241
SCI LE CARREAU	73	73
SAS AMEO CONSTRUCTION	-41	-27
SAS TARARE MATERIAUX	-159	-159
SAS LEADER CARRELAGES	-	858
SA BLAMAT	-	53
Total	39 960	39 590

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 7.4)

7.3. Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	19 198	3 226	1 097	816	155 628	négoce	453
SAS MATERIAUX SIMC	44,99	9 921	2 622	1 180	263	143 224	négoce	521
SA DIJON BETON	23,29	2 949	-752	-175	0	19 221	négoce	39
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 040	1 129	451	291	12 886	bricolage	50
SAS DIDIER	25,00	981	-55	-14	41	11 302	négoce	45
SAS ZANON TRANSPORTS	25,00	822	712	178	110	10 724	négoce	59
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	669	264	132	0	13 505	négoce	21
SAS DEGUERRY SAMSE	35,07	641	303	106	300	6 349	négoce	17
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	457	394	158	100	1 352	bricolage	0
SCI CHABER	40,00	241	143	57	0	412	bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	59	66	13	13	66	bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	-9	43	9	9	0	négoce	0
SAS AMEO CONSTRUCTION	20,00	-27	-73	-15	0	0	négoce	2
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	-159	-1	-1	0	1 685	négoce	4

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel "négoce".

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2015 et 2014, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités négoce		Entités bricolage	
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Chiffre d'affaires	155 628	152 999	143 224	136 739	62 786	74 051	14 716	13 633
Résultat opérationnel courant	4 361	5 743	3 676	2 849	725	1 613	2 875	2 610
Résultat net	3 263	4 319	2 622	2 115	283	973	1 732	1 452
Autres éléments du résultat global	0	0	-122	-194	0	7	-3	-3
Résultat global total	3 263	4 319	2 500	1 921	283	980	1 729	1 449
Part attribuable aux actionnaires	3 227	4 287	2 500	1 894	283	980	1 729	1 449
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	36	32	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	61 281	66 138	21 021	20 846	8 336	9 496	14 308	14 787
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	71 533	70 682	54 582	49 459	27 163	32 751	3 502	2 972
Dettes non courantes	32 292	35 331	9 586	21 585	3 424	3 721	9 569	10 322
Dettes courantes	40 542	42 650	42 157	26 772	12 129	16 038	2 715	2 631
Actifs nets	59 980	58 839	23 860	21 948	19 946	22 488	5 526	4 806
Part attribuable aux actionnaires	59 705	58 573	23 860	21 948	19 946	22 488	5 526	4 806
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	275	266	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	19 909	19 262	9 874	9 207	6 054	5 905	1 863	2 385
Résultat global total attribuable au Groupe	1 097	1 457	1 180	952	221	330	678	265
Dividendes reçus	816	816	263	285	460	181	404	328
Effet de la prise de contrôle DEDB								-459
Autres mouvements / Cessions	104	6			-400		2	
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	20 294	19 909	10 735	9 874	5 361	6 054	2 139	1 863
Ecart d'acquisition	0	0	366	366	727	1 188	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	20 294	19 909	11 101	10 240	6 088	7 242	2 477	2 201

7.4. Ecarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
SA DIJON BETON	435	435
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
SAS LEADER CARRELAGES		461
Total	1 431	1 892

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

8.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	3,68	52 204	4 024	7 163	0	7 163	8 071	119	2 746	négoce	8
SAS MCD	25,00	77	399	18	0	18	18	454	9 925	négoce	9
DIVERS	0,00	0	0	85	0	85	85	0	0	négoce	0
Total		52 281	4 423	7 266	0	7 266	8 174	573	12 671		17

8.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **8 071 milliers d'euros** et la variation

nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **+ 125 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2014	783
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice	-4
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2015	129
Plus value potentielle au 31 décembre 2015	908
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2015	125
Variation constatée dans les capitaux propres	125

Valeur des titres au 01/01/2015	Cessions de titres au cours de l'exercice 2015	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2015	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/015	Valeur des titres au 31/12/015
4 751	-10	3 201	129	8 071

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation telle qu'elle est définie par l'expert indépendant.

Depuis la signature de la promesse de vente entre le Groupe CRH et DUMONT INVESTISSEMENT (intervenue sur septembre 2014), les modalités d'évaluation ont été adaptées.

L'expert indépendant a défini une méthode qui tient compte de l'alignement progressif du cours de bourse sur la valeur de transaction résultant de l'application de la formule de prix inscrite dans la promesse de vente.

Cette nouvelle méthode repose à la fois sur la valeur du cours de bourse de SAMSE et sur la valeur de transaction au travers de pondérations qui évolueront chaque année afin de rendre compte du rapprochement de la date de réalisation de l'opération. La pondération retenue au 31 décembre 2015 est la suivante :

90 % pour le cours de bourse et 10 % pour la formule de prix.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 116,37 € au 31 décembre 2015.

Il n'y a pas eu de cession significative de titres DUMONT INVESTISSEMENT au cours de l'exercice 2015.

8.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	4 883
Augmentations / Acquisitions	3 201
Diminutions / Sorties	39
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2015 (par capitaux propres)	129
à la clôture de l'exercice	8 174
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	0
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	0
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	4 883
à la clôture de l'exercice	8 174

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total	
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	1 628	2 898	4 526	
Augmentations / Acquisitions	67	173	240	
Diminutions / Sorties	127	100	227	
Mouvements de périmètre				
Virements	Entrées	-285	-139	-424
à la clôture de l'exercice	1 283	2 832	4 115	
Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice		192	192	
Dotations				
Reprises		40	40	
Mouvements de périmètre	Entrées			
à la clôture de l'exercice		152	152	
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	1 628	2 706	4 334	
à la clôture de l'exercice	1 283	2 680	3 963	
(1) détail des créances sur participations				
	SAS TARARE MATERIAUX	583		
	SAS BOURG MATERIAUX	700		
	Total	1 283		

9.1. Analyse par nature d'instruments financiers

	Valeur nette	
	2015	2014
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	8 174	4 883
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	1 283	1 628
Autres actifs financiers	2 680	2 706
Total	12 137	9 217

Au 31 décembre 2015, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises négoce	186 709	11 759	174 950	194 837	12 050	182 787
Marchandises bricolage	60 762	2 727	58 035	56 422	2 270	54 152
Total	247 471	14 486	232 985	251 259	14 320	236 939

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés négoce	165 646	21 430	144 216	162 067	21 827	140 240
Clients et comptes rattachés bricolage	2 226	169	2 057	3 326	215	3 111
Total	167 872	21 599	146 273	165 393	22 042	143 351

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2015	2014
Non échues	122 929	116 737
Retard n'excédant pas un mois	9 921	12 556
Retard compris entre un et deux mois	5 027	6 449
Retard compris entre trois et cinq mois	3 483	4 289
Au-delà	26 512	25 362
Total	167 872	165 393

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2015	2014	% de variation
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà (H.T.)	24 996	24 709	1,16
Provision constatée	21 599	22 042	-2,01
% de créances impayées couvertes par provision	86,41	89,21	

11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2015	2014
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		22 042	20 364
Dotations de l'exercice aux provisions		7 804	8 126
Reprises de provisions pour dépréciation :		8 273	6 746
▪ utilisées (1)	4 607	2 560	
▪ non utilisées	3 666	4 186	
Mouvements de périmètre	entrées	26	298
Mouvements de périmètre	sorties		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		21 599	22 042

(1) pertes sur créances irrécouvrables

Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	52 262	927	51 335	57 419	1 447	55 972
Autres créances bricolage (1)	12 865	3	12 862	16 622	6	16 616
Charges constatées d'avance négoce	1 493		1 493	1 873		1 873
Charges constatées d'avance bricolage	481		481	425		425
Total	67 101	930	66 171	76 339	1 453	74 886

(1) détail au dos

	2015	2014
(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	64 197	72 588
Remises, rabais et ristournes à recevoir	34 415	39 445
Fournisseurs débiteurs	7 001	8 017
Avoirs à recevoir	3 567	2 751
Sommes diverses à recevoir	801	991
Créances sur cessions d'immobilisations	2 057	1 040
Créances de TVA	4 484	6 352
Débiteurs divers	3 404	3 852
Créances sociales	620	633
Etat - impôt sur les sociétés	7 529	8 405
Autres créances fiscales	187	581
Autres créances diverses	132	521

Les autres créances de l'exploitation sont constituées notamment par les remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Valeurs mobilières de placement négoce	65 745	15 990
Valeurs mobilières de placement bricolage		0
Disponibilités négoce	12 386	39 261
Disponibilités bricolage	2 841	1 813
Total	80 972	57 064

13.1. Trésorerie nette à la clôture

	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	65 745	15 990
Disponibilités	15 227	41 074
Trésorerie passive	-22 882	-34 706
Total	58 090	22 358

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	9 697	3 448 387

14.2. Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2015	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	112,00	387 305 408

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions total	Augmentation de capital	Montant du capital social en €
Au 31 décembre 2012	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2013	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2014	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2015	1	0	3 458 084	0	3 458 084

14.3. Intérêts non contrôlants

	2015	2014
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	10 858	43 863
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	1 356	3 733
Total	12 214	47 596

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2015	2014
SC INV (Groupe) (*)	négoce	0,00	45,00
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	bricolage	52,00	53,08
COMPTOIR FROMENT	bricolage	52,00	53,08
BTP DISTRIBUTION	négoce	45,32	45,32
LA BOITE A OUTILS	bricolage	4,01	6,16

(*) : rachat de l'ensemble des intérêts minoritaires fin mars 2015

4 Eléments financiers

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	SC INV (Groupe)		EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION		LA BOITE A OUTILS	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<i>(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)</i>										
Chiffre d'affaires	218 938	229 044	14 682	13 745	15 761	14 773	32 306	32 165	218 413	201 729
Résultat opérationnel courant	4 459	5 227	1 473	1 200	1 617	1 282	966	1 346	7 911	7 595
Résultat net	2 271	2 787	982	805	1 090	861	647	891	5 512	5 283
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	-767	1 254	511	427	567	457	293	404	208	398
Autres éléments du résultat global	-21	-16	1	-1	4	-2	-1	-11	-52	-198
Résultat global total	2 250	2 771	983	804	1 094	859	646	880	5 460	5 085
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	-767	1 247	511	427	569	456	293	399	206	385
Actifs non courants	65 097	67 235	1 378	1 228	1 880	1 707	2 589	1 581	70 149	70 976
Actifs courants	100 690	99 394	3 988	3 838	3 829	3 436	12 485	13 461	61 173	63 003
Dettes non courantes	32 630	32 224	61	175	38	223	757	2 247	16 212	26 987
Dettes courantes	52 078	55 573	3 011	2 837	2 967	2 815	7 003	5 929	48 581	44 239
Actifs nets	81 079	78 832	2 294	2 054	2 704	2 105	7 314	6 866	66 529	62 753
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	0	35 474	1 193	1 090	1 406	1 117	3 315	3 112	2 668	3 866
Flux de trésorerie généré par l'activité	19 045	9 211	1 075	387	1 136	676	921	1 148	12 459	6 550
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-4 905	-5 768	-261	303	-383	-153	-1 081	-332	-2 938	-5 409
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 948	-4 240	-750	-738	-555	-616	-1 189	-732	-6 479	1 563
Augmentation ou diminution de la trésorerie	12 192	-797	64	-48	198	-93	-1 349	84	3 042	2 704
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	0	0	395	401	269	273	89	106	89	135

Le périmètre de consolidation du sous-groupe SC INV est indiqué en note 2. DORAS représente à elle seule 80 % du total bilan, 89 % du chiffre d'affaires et 70 % du résultat net du sous-groupe SC INV.

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du

marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **150 €**.

14.5. Titres d'autocontrôle

	2015	2014
Nombre d'actions	9 697	10 743
Montant en K€	725	823
Valeur d'inventaire :	1 072	1 106

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

- Le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions depuis le 6 juin 2001. Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2001, 3 920 titres ont été acquis.
- Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2003, aucune action n'a été achetée.
- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2006, mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.
- L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a également autorisé le programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2006, 1 706 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2007, 36 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2008, 6 041 titres ont été acquis.
- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2008. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2008, 41 006 titres ont été acquis.
- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2009, 12 021 titres ont été acquis.
- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2010, 5 521 titres ont été acquis.
- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2011. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2011, 24 542 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2012, 11 123 titres ont été acquis, et 11 820 titres ont été attribués aux salariés au titre d'une distribution d'actions gratuites.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2013. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2013, 10 461 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 6 mai 2014. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2014, 25 674 titres ont été acquis et 24 827 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité et 94 661 titres ont été cédés dans le cadre du contrat de rachat.

L'ensemble de ces cessions d'actions auto-détenues avait engendré une plus-value nette globale de **6,1 millions d'euros**, comptabilisée directement dans les capitaux propres consolidés du Groupe sur l'exercice 2014. Cette plus-value était exclusivement issue des cessions réalisées dans le cadre du contrat de rachat (94 661 actions), le prix de vente total s'élevant à **11,2 millions d'euros** pour une valeur nette comptable des actions cédées de **5,1 millions d'euros**.

L'effet d'impôt lié à cette plus-value avait également été enregistré directement en capitaux propres pour un montant de **2,3 millions d'euros**.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2015, 16 662 titres ont été acquis et 17 708 ont été cédés dans le cadre du contrat de liquidité. Aucun mouvement n'est intervenu dans le cadre du contrat de rachat.

14.6. Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2015	2014
Réserves	348 381	321 639
Résultat	32 072	36 144
Total	380 453	357 783

14.7.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2015		2014	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	56,17	59,86	56,17	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	21,13	23,11	21,13	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	5,28	5,78	5,28	5,78
- DIVERS	3,53	3,76	3,59	3,90
sous total	86,11	92,51	86,17	92,61
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	4,28	2,34	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	1,62	0,89	1,80	0,98
- AUTO-DETENTION	0,28	0,00	0,31	0,00
- DIVERS	7,71	4,26	7,44	4,07
sous total	13,89	7,49	13,83	7,39
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

14.7.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2015		2014	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	3 785 142	1 942 521	3 785 142
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	1 461 280	730 640	1 461 280
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	121 983	237 979	124 062	247 418
sous total	2 977 869	5 849 851	2 979 948	5 859 290
Porteurs				
- FCP CENTIFOLIA	148 000	148 000	148 000	148 000
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	56 000	62 150	62 150
- AUTO-DETENTION	9 697	0	10 743	0
- DIVERS	266 518	269 415	257 243	257 243
sous total	480 215	473 415	478 136	467 393
Total	3 458 084	6 323 266	3 458 084	6 326 683

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2015			2014		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	642	69	711	768	33	801
Autres provisions pour risques et charges	1 279	429	1 708	1 524	1 001	2 525
Provisions pour retraites et autres obligations		11 908	11 908		11 477	11 477
Provisions pour restructurations	1 005		1 005	353		353
Provisions pour impôts		15	15		23	23
Total	2 926	12 421	15 347	2 645	12 534	15 179

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolution des provisions

	Litiges matériaux	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Impôts	Total
à l'ouverture de l'exercice	801	2 525	11 477	353	23	15 179
Dotations	416	652	1 258	758		3 084
Reprises utilisées	507	989	974	106	8	2 584
Reprises non utilisées	62	481	39			582
Variations de périmètre Entrées	64		34			98
Variations de périmètre Sorties						
Ecart actuariel constaté en capitaux propres			152			152
Virements						
à la clôture de l'exercice	712	1 707	11 908	1 005	15	15 347

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	364
Provision honoraires	75
Provision pour travaux	228
Provision pour charges de personnel	532
Provision pour risques sociaux	164
Provision pour risques et charges divers	344

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

En ce qui concerne la provision pour garantie donnée aux clients sur certains types de produits, celle-ci couvre les risques de retour sur les produits vendus et le remplacement des produits défectueux.

Une provision est constatée également pour faire face aux réclamations des clients sur des produits livrés et installés.

Ces provisions sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

C'est notamment le cas pour les installations photovoltaïques vendues par la société SWEETAIR FRANCE.

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **10 214 milliers d'euros au 31 décembre 2015**.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires :	Taux
Cadres :	2 % (2 % en 2014)
Non cadres :	2 % (2 % en 2014)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	18,00%	26 - 30 ans	7,00%	12,00%
31 - 35 ans	10,00%	12,00%	31 - 35 ans	7,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	5,00%	9,00%
41 - 45 ans	6,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	7,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	8,00%	8,00%
51 - 55 ans	7,00%	4,00%	51 - 55 ans	2,00%	6,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2014.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 1,89 % au 31 décembre 2015 (contre 1,78 % en 2014).

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2015.

La dotation nette de l'exercice s'élève à :
348 milliers d'euros.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	26
Coût de l'actualisation	170
Ecart actuariels (1)	152

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de + 14 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 1,9 % du montant total de l'engagement.

B - Médailles du travail

Au 31 décembre 2015, cette provision représente un montant de **1 694 milliers d'euros.**

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans.		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2014					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
16 - 25 ans	3,00%	18,00%	16 - 25 ans	0,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	18,00%	26 - 30 ans	7,00%	12,00%
31 - 35 ans	10,00%	12,00%	31 - 35 ans	7,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%	36 - 40 ans	5,00%	9,00%
41 - 45 ans	6,00%	11,00%	41 - 45 ans	2,00%	7,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%	46 - 50 ans	8,00%	8,00%
51 - 55 ans	7,00%	4,00%	51 - 55 ans	2,00%	6,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	56 - 67 ans	0,00%	4,00%

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2014).

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des points qu'ils peuvent par la suite convertir en bons d'achat.

Règle d'obtention des points : 1 point par tranche de dix euros d'achats.

Validité : date d'émission jusqu'au 31 décembre N + 2.

Concernant la règle de conversion des points en bons d'achat la valeur des points évolue en fonction des niveaux suivants :

<u>Niveau 0</u> :	de 0 à 199 points, le point n'a pas de valeur	
<u>Niveau 1</u> :	de 200 à 499 points, la valeur du point est de	0,15 €
<u>Niveau 2</u> :	de 500 à 999 points, la valeur du point est de	0,20 €
<u>Niveau 3</u> :	+ de 1 000 points, la valeur du point est de	0,30 €

La conversion s'effectue en un seul bon d'achat.

Appréciation de la valeur des points non encore convertis : une remise future potentielle accordée aux clients est calculée sur la base des points acquis sur les cartes.

Dès que les points sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si

les bons d'achat ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de cette remise tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points d'un niveau à l'autre et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

L'impact de ce programme de fidélisation minore le chiffre d'affaires de l'activité bricolage de **290 milliers d'euros** au 31 décembre 2015.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés

16.1. Détail de la charge d'impôt

	2015	2014
Charge d'impôt exigible	13 253	14 693
Impôts différés	508	-1 458
Total	13 761	13 235

16.2. Impôts différés au bilan

	2015	2014
Impôts différés actifs	1 375	1 274
Impôts différés passifs	9 551	9 081
Impôts différés nets	-8 176	-7 807

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 437 milliers d'euros (1 311 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2015, contre 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 10 260 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

16.3. Impôts différés

	2015	2014	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			2015/2014
à l'ouverture de l'exercice	1 274	591	683
Produit de l'exercice	174	1 936	-1 762
Charge de l'exercice			
Mouvements de périmètre Entrées	116	1 424	-1 308
Mouvements de périmètre Sorties			0
Virements	-189	-2 677	2 488
à la clôture de l'exercice	1 375	1 274	101
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	9 081	9 488	-407
Produit de l'exercice			
Charge de l'exercice	682	478	204
Impacts réserves	-81	1 740	-1 821
Mouvements de périmètre Entrées	58	52	6
Mouvements de périmètre Sorties			0
Virements	-189	-2 677	2 488
à la clôture de l'exercice	9 551	9 081	470
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	-7 807	-8 897	1 090
à la clôture de l'exercice	-8 176	-7 807	-369
Variation nette des impôts différés	-369	1 090	

16.4. Preuve d'impôts

	2015	2014
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	30 311	36 875
Impôt exigible	13 253	14 693
Impôts différés	508	-1 458
Autres produits reclassés (CIR)		
RESULTAT AVANT IMPOT	44 072	50 110
Dépréciation des écarts d'acquisition	1 685	2 053
Impact des différences permanentes	170	272
Actions gratuites		-251
Swaps	-18	168
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	1 614	2 565
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-2 044	-4 810
Impact des dividendes	215	-518
ID sur titres mis en équivalence	81	399
Plus value exonérée	-5	-6 567
Quote part de frais sur plus values exonérées	1	827
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	11	-17
Variations de compléments de prix	-845	
Effets des bases sans impôt différé	167	-173
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	285	255
Impact des réévaluations (IFRS 3R)	210	-1 651
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-6 213	-5 948
BASE FISCALE	39 386	36 714
Taux de l'impôt	33,33	33,33
Contribution sociale (3,3%)	210	165
Contribution exceptionnelle (10,7% du montant de l'IS de la société SAMSE)	546	483
Crédit d'impôt	-678	-169
Contribution de 3% sur les distributions de dividendes	573	492
Divers	-17	27
IMPOT THEORIQUE	13 761	13 235
CHARGE REELLE D'IMPOT	13 761	13 235
Taux réel de l'impôt	34,94	36,05

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2015	2014
Congés payés	50	9
Participation des salariés	291	-140
Provisions pour indemnités de fin de carrière	84	636
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-1 210	-938
Organic et taxes sur les grandes surfaces	-49	235
Activation des déficits	85	296
Crédit bail	173	2 011
Ecart évaluation terrains et constructions	492	225
Autres	-285	-1 244
Total	-369	1 090
Variation des impôts différés actif	101	683
Variation des impôts différés passif	-470	407
Total	-369	1 090

4 Eléments financiers

	2015	2014
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	-508	1 458
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	58	1 372
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	81	-1 740
Total	-369	1 090

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2015			Valeur bilan au 31/12/2014		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Autres emprunts obligataires	512	16	528	701	22	723
Locations financement	668	156	824	149	121	270
Emprunts	146 466	58 638	205 104	110 375	52 829	163 204
Engagements de rachat de minoritaires						
Autres financements	2 147	0	2 147	2 071	1 965	4 036
Instruments financiers dérivés	228	107	335	243	109	352
Total des passifs financiers (hors concours bancaires)	150 021	58 917	208 938	113 539	55 046	168 585
Concours bancaires courants		22 882	22 882		34 706	34 706
Total des passifs financiers (avec concours bancaires)	150 021	81 799	231 820	113 539	89 752	203 291

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2015 ECHEANCES			au 31/12/2014 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	16	512		22	701	
Emprunts et dettes financières	81 783	128 499	21 010	89 730	102 806	10 032
Fournisseurs et comptes rattachés	155 625			152 684		
Autres dettes	73 302			72 696		
Total	310 726	129 011	21 010	315 132	103 507	10 032

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à **32 738 milliers d'euros dont 9 075 milliers d'euros à moins d'un an.**

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose notamment d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **144 080 milliers d'euros**.

Les découverts ont été utilisés pour **22 882 milliers d'euros soit en % : 15,88**.

Dans le cadre des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice 2015, 36 millions d'euros ont été affectés au rachat du complément de 45 % sur SC INV (Holding de DORAS). Cette dette est garantie par un nantissement d'une partie des titres SC INV détenus par la société SAMSE (cf. note 33).

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants » susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre. Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2015 :

17.5. Autres emprunts obligataires

Emprunt émis par la SA DORAS et souscrit par les fonds communs de placement :

Montants en milliers d'euros	échéances
16	31/03/2016
512	31/03/2017

17.6. Valorisation des SWAPS

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2015 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **18 milliers d'euros**.

Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2015, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,38**.

La dette financière concernée représente 60 927 milliers d'euros à fin décembre 2015 (contre 37 165 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 16 662 actions et en a cédé 17 708.

Au 31 décembre 2015, le Groupe SAMSE est propriétaire de 9 697 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **725 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2015 est de **1 072 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 65 454 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **22 882 milliers d'euros** et sont représentés par des découverts bancaires.

Le tableau ci-dessous récapitule, par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2015.

N°SWAP	Au 31/12/2015	VALORISATION SWAPS 31/12/2015			Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
D01		01/10/2015	TF 1,70%	EURIBOR 3M		-9 021
D02		31/12/2015	TF 2,71%	EURIBOR 3M		-5 897
D03	1 562 500	30/06/2018	TF 0,37%	EURIBOR 3M	-18 026	
R1	764 675	05/11/2017	TF 0,80%	EURIBOR 3M	-11 532	-14 777
30	1 500 000	18/04/2017	TF 1,21%	EURIBOR 3M	-17 974	-39 564
31	1 500 000	29/05/2017	TF 0,95%	EURIBOR 3M	-14 799	-30 515
32	1 750 000	20/09/2017	TF 0,66%	EURIBOR 3M	-14 668	-24 213
33	1 125 000	01/03/2018	TF 0,89%	EURIBOR 3M	-14 851	-23 056
34	1 800 000	10/10/2018	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-33 158	-46 386
35	3 750 000	01/07/2019	TF 0,48%	EURIBOR 3M	-43 467	-43 107
36	1 950 000	28/03/2019	TF 1,09%	EURIBOR 3M	-41 529	-56 312
37	3 500 000	25/04/2019	TF 1,70%	EURIBOR 3M	-50 312	-59 107
38	9 285 714	01/04/2022	TF 0,25%	EURIBOR 3M	-45 465	
39	4 250 000	10/03/2020	TF 1,00%	EURIBOR 3M	-28 582	
	32 737 889		TOTAL		-334 363	-351 955

17.7. Rachat de minoritaires

Rachat des intérêts minoritaires du sous-groupe SC INV

Fin mars 2015, à la suite de l'accord de l'Autorité de la Concurrence, le Groupe a racheté l'ensemble des intérêts minoritaires (représentant 45 % du capital) relatifs au sous-groupe SC INV (Holding de

DORAS). A l'issue de cette opération, le Groupe dispose de 100 % du capital de cette entité.

Les effets sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont résumés ci-après :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	34 699
Prix d'acquisition des 45 %	-36 585
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-1 886

Rachat d'intérêts minoritaires sur LA BOITE A OUTILS

L'opération se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

Part des intérêts non contrôlants reprise	1 316
Prix d'acquisition des 2,15 %	-1 690
Impact comptabilisé en capitaux propres (part Groupe)	-374

17.8. Encours des dettes financières

	au 31/12/2015				au 31/12/2014			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	81 799	129 011	21 010	231 820	89 752	103 507	10 032	203 291
Taux fixe	38 300	75 750	5 664	119 714	38 095	67 423	4 297	109 815
Taux variable	43 499	53 261	15 346	112 106	51 657	36 084	5 735	93 476
Position nette avant gestion	43 499	53 261	15 346	112 106	51 657	36 084	5 735	93 476
Hors bilan (swaps de taux)	9 075	20 806	2 857	32 738	8 282	17 353	37	25 672
Position nette après gestion	34 424	32 455	12 489	79 368	43 375	18 731	5 698	67 804

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 622 milliers d'euros.

17.9. Détermination de l'endettement financier net

	2015	2014
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Autres emprunts obligataires	512	701
Emprunts et dettes	204 754	162 841
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	367	386
Dettes relatives au crédit bail	824	270
Dettes rattachées à des participations (1)	2 017	1 958
Dettes diverses	464	2 429
Engagements de rachat de minoritaires		
Total	208 938	168 585
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	208 938	168 585
Trésorerie nette	58 090	22 358
Total	150 848	146 227
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	150 021	113 539
Dettes à court terme	81 799	89 752
Total des dettes	231 820	203 291
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	80 972	57 064
ENDETTEMENT FINANCIER NET	150 848	146 227
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
RG BRICOLAGE	1 866	
SCI CHABER	70	
SCI ENTREPOT FROMENT	45	
DUMONT INVESTISSEMENT	36	
Total	2 017	

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Fournisseurs négoce	122 910	119 568
Fournisseurs bricolage	32 715	33 116
Total	155 625	152 684

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Dettes fiscales et sociales négoce	45 381	45 022
Dettes fiscales et sociales bricolage	16 944	17 383
Dettes sur immobilisations négoce	219	697
Dettes sur immobilisations bricolage	139	427
Autres dettes négoce	7 976	6 902
Autres dettes bricolage	142	139
Produits constatés d'avance négoce	217	132
Produits constatés d'avance bricolage	2 284	1 994
Total	73 302	72 696

Note 20 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	négoce	bricolage	Total	négoce	bricolage	Total
Ventes de marchandises	916 589	243 646	1 160 235	936 325	222 230	1 158 555
Camionnages et prestations de services	25 725	11 995	37 720	25 790	10 040	35 830
Intérêts des créances commerciales	16		16	20		20
Frais fixes de facturation	1 241		1 241	1 231		1 231
Total	943 571	255 641	1 199 212	963 366	232 270	1 195 636

20.2. Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	négoce	bricolage	Total	négoce	bricolage	Total
Produits divers	44		44	24		24
Crédit d'impôt recherche						
Total	44	0	44	24	0	24

20.3. Evolution du chiffre d'affaires par activité

	2015	2014	% d'évolution 2015/2014	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	943 571	963 366	-2,05	-2,94
Bricolage	255 641	232 270	10,06	6,72
Total	1 199 212	1 195 636	0,30	-1,06

Le chiffre d'affaires à périmètre "non comparable" est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié.

Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2014 et 2015.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2015	2014
Négoce	135 695	133 882
Bricolage	47 983	44 918
TOTAL	183 678	178 800

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

	Actions gratuites		Participation des salariés		Abondement FCP	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Négoce	0	-251	890	888	1 635	1 729
Bricolage	0	0	1 268	290	643	717
TOTAL	0	-251	2 158	1 178	2 278	2 446

21.1.c Evolution des frais de personnel

	2015	2014	% d'évolution 2015/2014	
			à périmètre non comparable	à périmètre comparable
Négoce	135 695	133 882	1,35	0,16
Bricolage	47 983	44 918	6,82	3,70
TOTAL	183 678	178 800	2,73	1,05

A la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le Groupe a enregistré un produit de 6 213 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (5 948 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

Ce dernier a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2015	2014
NEGOCE	3 295	3 335
SA SAMSE	1 509	1 542
SA DORAS	713	707
M+ (GROUPE)	539	541
SAS BOIS MAURIS ODDOS	88	87
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	76	72
SAS ROGER CLEAU	59	61
SA CHRISTAUD	55	57
SAS SWEETAIR FRANCE	25	53
SAS BTP DISTRIBUTION	54	49
SAS CELESTIN MATERIAUX	58	43
SAS REMAT	33	32
SAS LEADER CARRELAGES - prise de contrôle sur l'exercice 2015	17	
SAS CO DI PLAST - fusion avec CELESTIN MATERIAUX sur 2015		17
SAS BLANC MATERIAUX	16	16
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	10	13
SAS CLAUDE MATERIAUX	10	10
SARL GET ELECTRIC	8	9
SA DUMONT INVESTISSEMENT	8	8
SAS OUTIMAT B.T.P.	6	8
SAS VAUDREY	6	5
SAS MAT APPRO	5	5
BRICOLAGE	1 461	1 394
SAS LA BOITE A OUTILS	1 268	1 204
SAS COMPTOIR FROMENT	64	65
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	58	59
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	46	43
SAS DEDB REMIREMONT	25	23
	4 756	4 729

21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2 015	2 014
Employés et Ouvriers	3 180	3 216
Techniciens, Agents de maîtrise	912	894
Cadres	664	619
TOTAL	4 756	4 729

Note 22 - Charges externes

	2015	2014	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	6 061	5 266	15,10	13,37
Locations et transport de biens	29 653	30 109	-1,51	-3,26
Entretiens et réparations	11 645	12 033	-3,22	-4,66
Primes d'assurance	3 787	3 764	0,61	0,61
Services extérieurs divers	1 605	1 669	-3,83	-6,47
Personnel extérieur à l'entreprise	6 382	6 421	-0,61	-3,47
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 514	4 918	-8,21	-12,38
Publicité, publications et relations publiques	11 855	13 642	-13,10	-14,80
Déplacements, missions et réceptions	5 642	5 033	12,10	11,17
Frais postaux et télécommunications	2 926	2 871	1,92	1,92
Services bancaires et assimilés	1 473	1 449	1,66	1,66
Autres services	1 578	1 571	0,45	-3,37
	87 121	88 746	-1,83	-3,59

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

	2015		2014	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		313		168
Net		313		168
Dotations pour dépréciation des stocks	12 417		12 658	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		12 283		12 079
Net	134		579	
Dotations pour dépréciation des créances	7 970		8 377	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		8 962		6 818
Net	992		1 559	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 527		2 626	
Reprises de provisions pour risques et charges		2 797		1 976
Net	270		650	
Dépréciations des écarts d'acquisition	1 685		2 053	
Divers				
Net				
Total	24 599	24 355	25 714	21 041
Total Net	244		4 673	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2015 et 2014 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-145
des stocks de marchandises	-445
des créances	-2 551
des provisions pour risques et charges	-920
des écarts d'acquisition	-368
des provisions diverses	
Total Net	-4 429

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2015		2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		766		2 536
Autres produits opérationnels		4 993		6 549
VNC des éléments d'actifs cédés	893		2 078	
Autres charges opérationnelles	8 943		6 438	
Total	9 836	5 759	8 516	9 085
Net	4 077			569

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels

	2015		2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Cessions d'actifs corporels		2 398		670
VNC des éléments d'actifs cédés	975		529	
Autres produits et charges opérationnels	975		724	
Total	1 950	2 398	1 253	670
Net		448		583

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2015	2014
Résultat opérationnel courant	45 740	45 947
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	2 398	670
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-975	-529
Dépréciations immobilières		-1 702
Produit de réévaluation du sous-groupe DEDB		1 651
Charge de réévaluation LEADER CARRELAGES	-210	
Variations de compléments de prix	845	
Charges liées à des restructurations	-1 610	
Autres charges		-673
Résultat opérationnel	46 188	45 364

Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2015	2014
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	506	589
Autres produits	0	0
Total	506	589

Note 27 - Coût de l'endettement financier brut

	2015	2014
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit		
	3 857	4 028

Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2015		2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		573		1 040
Produits de cession des immobilisations financières (1)		11		13 923
VNC des immobilisations financières cédées (1)	21		7 356	
Autres produits divers		484		543
Autres charges diverses	124		171	
Dotations aux dépréciations financières				
Différences positives de change		435		235
Différences négatives de change	123		29	
	268	1 503	7 556	15 741
		1 235		8 185

(1) en 2014, les opérations de cession d'immobilisations financières comprenaient exclusivement les ventes de titres DUMONT INVESTISSEMENT intervenues sur l'exercice ; ces ventes avaient généré un impact de + 6,5 millions d'euros sur le résultat

Note 29 - Formation du résultat financier

	2015	2014	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	506	589	-14,09
Coût de l'endettement financier brut	-3 857	-4 028	-4,25
Coût de l'endettement financier net	-3 351	-3 439	-2,56
Autres produits et charges financiers	1 235	8 185	-84,91
RESULTAT FINANCIER	-2 116	4 746	-

Note 30 - Charges d'impôt

	2015	2014
Charges d'impôt social	13 253	14 693
Impôts différés	508	-1 458
	13 761	13 235

Note 31 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2015	2014
SAS MATERIAUX SIMC	1 180	952
PLATTARD (Groupe)	1 097	1 457
SAS RG BRICOLAGE	451	395
SAS ZANON TRANSPORTS	178	160
SCI ENTREPOT FROMENT	158	105
SAS BOURG MATERIAUX	132	115
SAS DEGUERRY SAMSE	106	116
SCI CHABER	57	54
SCI LE CARREAU	13	13
SCI ESPACE PLUS	9	9
SAS TARARE MATERIAUX	0	-61
SAS LEADER CARRELAGES	-6	68
SAS DIDIER	-15	56
SAS AMEO CONSTRUCTION	-15	-29
SA BLAMAT	-53	1
SA DIJON BETON	-175	-108
SCI IMMOBILIERE DIJON		5
SCI MENNECY		13
SCI IMMOBILIERE FONTAINE		-1
SCI IMMOBILIERE MOISERIE		-1
DEDB (Groupe) (1)		-316
	3 117	3 003

(1) Sur l'exercice 2014, la quote-part de résultat mise en équivalence correspond à la période du 1er janvier au 14 mars, le Groupe ayant pris le contrôle de DEDB à cette date

Note 32 - Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	10 743	3 447 341
Ventes d'actions propres en cours d'exercice		-1 046	1 046
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	9 697	3 448 387
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 448 099
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			32 072 219
	Résultat par action		9,30
	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 448 099	0	3 448 099
	Résultat dilué par action		9,30

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	-1 046	288	-758

Note 33 - Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2015	2014
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2015	2014
Obligations en matière de location-financement immobilier		
crédit-bail	590	
Total	590	0
Obligations en matière de location-financement mobilier		
Divers financements de véhicules et matériels	234	270
Contrats de location simple		
Véhicules	7 974	8 246
Garanties financières		
Nantissement des titres SC INV détenus par SAMSE en garantie du financement du rachat des 45%	32 892	
Cautions bancaires sur prêts et découverts	3 000	704
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2015	2014
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	518	518
Ensembles immobiliers	2 000	4 507
Total	2 518	5 025
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	55	21
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	73	183
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	190	2 410
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	190	2 410

Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	25 245	0	0
Charges	11 209	0	2 396
Créances rattachées à des participations	1 283	0	0
Dettes rattachées à des participations	1 981	0	36
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	1 507	0
	Passifs	16	557

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du " key personnel " commun avec l'émetteur.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2015

	2015
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	1 713 334
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-376 354
Retraitement IFRIC 13	-290
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-137 478
Total	1 199 212

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le rapport de gestion - chapitre 3.6 du Document de Référence.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan
(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	8 174	8 174	8 174			
Autres actifs financiers non courants	3 963	3 963	2 743	1 220		
Clients et comptes rattachés	146 273	146 273		146 273		
Autres actifs financiers courants	66 171	66 171		66 171		
Equivalents de trésorerie	65 745	65 745		65 745		
Trésorerie	15 227	15 227		15 227		
Actifs	305 553	305 553	10 917	294 636		
Passifs financiers non courants	150 021	150 021			149 793	228
Fournisseurs et comptes rattachés	155 625	155 625			155 625	
Autres dettes courantes	73 302	73 302			73 302	
Passifs financiers courants	81 799	81 799			81 692	107
Passifs	460 747	460 747			460 412	335

	Au 31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	4 883	4 883	4 883			
Autres actifs financiers non courants	4 334	4 334	2 511	1 823		
Clients et comptes rattachés	143 351	143 351		143 351		
Autres actifs financiers courants	74 886	74 886		74 886		
Equivalents de trésorerie	15 990	15 990		15 990		
Trésorerie	41 074	41 074		41 074		
Actifs	284 518	284 518	7 394	277 124		
Passifs financiers non courants	113 539	113 539			113 296	243
Fournisseurs et comptes rattachés	152 684	152 684			152 684	
Autres dettes courantes	72 696	72 696			72 696	
Passifs financiers courants	89 752	89 752			89 643	109
Passifs	428 671	428 671			428 319	352

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

- IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.
- IFRS 7.B5g - non appliqué.
- IFRS 7.39a - échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2015			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		125	
Instruments dérivés	18		
Equivalents de trésorerie			
Total	18	125	

Au 31/12/2014			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		-1 866	
Instruments dérivés	-168		
Equivalents de trésorerie			
Total	-168	-1 866	

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le négoce et le bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systematiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2015, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2015			2014		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 070 695	265 995	1 336 690	1 086 642	243 808	1 330 450
inter-secteurs	-127 124	-10 354	-137 478	-123 276	-11 538	-134 814
CHIFFRE D'AFFAIRES	943 571	255 641	1 199 212	963 366	232 270	1 195 636
Résultat Opérationnel Courant	32 820	12 920	45 740	34 874	11 073	45 947
Résultat Opérationnel	33 902	12 286	46 188	33 301	12 063	45 364
Résultat financier	-1 600	-516	-2 116	5 163	-417	4 746
Quote part des résultats des entreprises associées	2 438	679	3 117	2 735	268	3 003
Impôt			-13 761			-13 235
Résultat net			33 428			39 878

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2015			2014		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	21 573	6 664	28 237	22 085	6 073	28 158
Dépréciations des écarts d'acquisition	1 685		1 685	2 053		2 053
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0			0
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-216	-98	-314	-87	-81	-168
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles			0			0
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	-942	-49	-991	1 683	-124	1 559
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	-323	457	134	355	224	579
Dotations et reprises de provisions diverses	-543	273	-270	606	44	650

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2015			2014		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	680 696	157 656	838 352	663 303	155 417	818 720
Entreprises associées	37 483	2 477	39 960	37 385	2 205	39 590
Total des actifs	718 179	160 133	878 312	700 688	157 622	858 310
Total des dettes	385 679	99 966	485 645	351 374	101 557	452 931
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 109	9 226	32 335	19 595	10 350	29 945

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques, chacune étant dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux Normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société "SAMSE S.A.", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « première application d'IFRIC 21 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présente les effets du changement de méthode comptable résultant de la première application de l'interprétation IFRIC 21.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans les notes 1 & 4.2 de l'annexe, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Il évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1 & 4.2 de l'annexe.

- La note 10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 10 de l'annexe.

- La note 11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 11 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Jean-Philippe BRET

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

4.2 Comptes sociaux

Bilan	181
Compte de résultat	183
Soldes intermédiaires de gestion	184
Tableau des flux de trésorerie	185
Tableau de variation des capitaux propres	186
Annexe aux comptes sociaux	187
Note 1 - Immobilisations incorporelles	188
Note 2 - Immobilisations corporelles	189
Note 2 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles	190
Note 3 - Immobilisations financières	190
Note 4 - Stocks de marchandises	191
Note 5 - Créances	192
Note 6 - Charges constatées d'avance	193
Note 7 - Capital social	193
Note 8 - Provisions pour risques et charges	195
Note 9 - Emprunts et dettes	196
Note 10 - Produits constatés d'avance	198
Note 11 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	198
Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir	198
Note 13 - Chiffre d'affaires net	199
Note 14 - Charges et produits financiers	199
Note 15 - Charges et produits exceptionnels	200
Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	200
Note 17 - Effectifs et CICE	201
Note 18 - Engagements financiers et autres informations	202
Note 19 - Événements postérieurs à la clôture	202
Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux	202
Note 21 - Informations complémentaires	202
Note 22 - Inventaire des valeurs mobilières	203
Note 23 - Filiales et participations	204
Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices	206

Bilan de la société mère

(en euros)

Au 31 Décembre

ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2015	2014
				NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles Note 1					
Concessions, brevets et droits similaires		11 908 391	11 348 028	560 363	919 052
Fonds commercial		12 332 875	5 646 550	6 686 325	7 324 825
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	51 500
Immobilisations corporelles Note 2					
Terrains		55 523 034	21 112 947	34 410 087	33 636 075
Constructions		66 620 372	43 031 817	23 588 555	27 541 252
Installations techniques, matériel et outillages industriels		18 781 827	12 613 292	6 168 535	5 611 208
Autres immobilisations corporelles		54 005 668	39 675 672	14 329 996	15 233 901
Immobilisations en cours		5 143 736	0	5 143 736	1 448 800
Avances et acomptes					
Immobilisations financières Note 3					
Participations		159 109 582	2 323 148	156 786 434	118 537 324
Créances rattachées à des participations		22 005 472	1 100 000	20 905 472	29 200 978
Autres immobilisations financières		411 452	0	411 452	409 894
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		405 842 409	136 851 454	268 990 955	239 914 809
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises Note 4					
Matières premières, approvisionnements		1 917 536	0	1 917 536	1 926 595
Marchandises		75 958 612	4 632 407	71 326 205	73 330 077
Avances, Acomptes versés sur commandes					
Créances Note 5					
Clients et comptes rattachés		79 204 669	11 483 666	67 721 003	66 464 986
Autres créances		13 651 107	411 058	13 240 049	18 823 427
Valeurs mobilières de placement		726 213	1 444	724 769	9 819 030
Disponibilités		51 202 417	0	51 202 417	31 858 758
Charges constatées d'avance Note 6		702 610	0	702 610	891 750
TOTAL ACTIF CIRCULANT		223 363 164	16 528 575	206 834 589	203 114 623
TOTAL GENERAL		629 205 573	153 380 029	475 825 544	443 029 432

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 149	42 563 149
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		140 000 000	130 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		11 049 166	11 384 827
RESULTAT DE L'EXERCICE		19 919 444	16 907 258
Subventions d'Investissements		89 322	92 989
Provisions réglementées		18 719 499	17 327 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES		238 270 881	224 205 564
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		1 701 639	1 375 361
Provisions pour charges		5 181 570	5 106 070
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 883 209	6 481 431
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		127 836 797	109 166 366
Emprunts et dettes financières divers		11 324 538	12 597 091
Avances et acomptes reçus		338 486	417 085
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		65 590 861	61 954 687
Dettes fiscales et sociales		20 146 030	20 716 063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		132 262	915 565
Autres dettes		5 302 480	6 571 580
Produits constatés d'avance	Note 10	0	4 000
TOTAL DETTES		230 671 454	212 342 437
TOTAL GENERAL		475 825 544	443 029 432

Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		
		2015	2014	% de variation
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		471 884 530	486 877 798	-3,08
Production vendue : services		22 356 998	22 288 722	0,31
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 13	494 241 528	509 166 520	-2,93
Production stockée				
Production immobilisée		29 811	54 347	-45,15
Subventions d'exploitation		1 517	5 450	-72,17
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		11 213 640	9 324 235	20,26
Autres produits		4 581 655	5 724 367	-19,96
Total des Produits d'exploitation		510 068 151	524 274 919	-2,71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		354 351 480	365 705 147	-3,10
Variation de stock (marchandises)		1 991 422	1 436 974	38,58
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	0
Autres achats et achats externes		41 634 943	44 360 723	-6,14
Impôts, taxes et versements assimilés		7 100 625	7 144 940	-0,62
Salaires et traitements		45 125 118	45 201 062	-0,17
Charges sociales		18 030 529	18 335 130	-1,66
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		10 082 366	10 912 075	-7,60
dotations aux dépréciations		391 913	275 480	NS
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stock		4 632 408	4 610 898	0,47
dotations aux dépréciations des comptes clients		3 978 529	4 430 591	-10,20
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		1 337 014	1 922 460	-30,45
Autres charges		3 754 574	2 866 679	30,97
Total des Charges d'exploitation		492 410 921	507 202 159	-2,92
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 657 230	17 072 760	3,42
Produits financiers	Note 14			
Produits financiers de participation		11 671 412	8 757 166	33,28
Autres intérêts et produits assimilés		483 463	698 476	-30,78
Reprises financières aux amortissements et provisions		3 700	368 808	-99,00
Différences positives de change		90 854	61 160	48,55
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	0,00
Total des Produits financiers		12 249 429	9 885 610	23,91
Charges financières	Note 14			
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 490 915	596 700	149,86
Intérêts et charges assimilés		2 099 234	2 634 543	-20,32
Différences négatives de change		65 072	9 427	590,27
Total des Charges financières		3 655 221	3 240 670	12,79
RESULTAT FINANCIER		8 594 208	6 644 940	29,33
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		26 251 438	23 717 700	10,68
Produits exceptionnels	Note 15			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		775 035	1 018 100	-23,87
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 733 351	8 118 813	-66,33
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		2 800 204	2 723 419	2,82
Total des Produits exceptionnels		6 308 590	11 860 332	-46,81
Charges exceptionnelles	Note 15			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		701 913	400 238	75,37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 028 946	1 509 984	-31,86
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 172 606	8 360 585	-50,09
Total des Charges exceptionnelles		5 903 465	10 270 807	-42,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL		405 125	1 589 525	-74,51
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		780 356	774 113	0,81
Impôts sur les bénéfices	Note 16	5 956 764	7 625 854	-21,89
Total des produits		528 626 170	546 020 861	-3,19
Total des charges		508 706 726	529 113 603	-3,86
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		19 919 444	16 907 258	17,82

Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)

	Exercices		
	2015	2014	% de variation
Ventes de marchandises	471 885	486 878	-3,08
- Coût d'achat des marchandises	356 343	367 142	-2,94
MARGE COMMERCIALE	115 542	119 736	-3,50
Production vendue	22 357	22 289	0,31
Production stockée	0	0	0
Production immobilisée	30	54	-44,44
Production de l'exercice	22 387	22 343	0,20
Production + Ventes	494 272	509 221	-2,94
- Coût d'achat des marchandises	356 343	367 142	-2,94
- Consommation en provenance de tiers	41 635	44 361	-6,15
VALEUR AJOUTEE	96 294	97 718	-1,46
+ Subventions d'exploitation	2	5	-60,00
- Impôts et taxes	7 101	7 145	-0,62
- Charges de personnel	63 156	63 536	-0,60
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	26 039	27 042	-3,71
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	11 214	9 324	20,27
+ Autres produits	4 582	5 725	-19,97
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 423	22 151	-7,80
- Autres charges	3 755	2 867	30,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 657	17 073	3,42
+ Produits financiers	12 249	9 886	23,90
- Charges financières	3 655	3 241	12,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	26 251	23 718	10,68
% sur ventes	5,56	4,87	
+ Produits exceptionnels	6 308	11 860	-46,81
- Charges exceptionnelles	5 903	10 271	-42,53
Résultat exceptionnel	405	1 589	-74,51
- Participation des salariés	780	774	0,78
- Impôt sur les bénéfices	5 957	7 626	-21,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 919	16 907	17,82
Produits de cessions d'éléments d'actif	2 668	1 941	37,45
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	991	1 446	-31,47
plus ou moins values sur cessions	1 677	495	238,79

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2015	2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	19 919	16 907
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 475	31 109
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-3 573	-11 855
Plus et moins values de cession	-1 677	-495
Boni provenant rachat des titres	0	-6 174
Subventions virées au résultat	-4	-4
Capacité d'autofinancement	32 140	29 488
Variation des frais financiers	26	-13
Variation de stock	2 013	1 437
Variation des créances	4 755	-1 469
Variation des dettes	1 867	2 394
Variation du besoin en fonds de roulement	8 661	2 349
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	40 801	31 837
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations	-11 045	-10 386
Cession d'immobilisations	2 668	1 942
Mali & boni de fusion - TUP	0	441
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations	-39 585	-22 644
Cession d'immobilisations	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-47 962	-30 647
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	-7 262	-7 262
Dividendes sur actions auto détenues	20	220
Augmentation des emprunts	71 967	42 009
Remboursement des emprunts	-36 242	-41 691
Mouvements des autres dettes et créances	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	28 483	-6 724
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	21 322	-5 534
Trésorerie nette à l'ouverture	22 497	28 031
Trésorerie nette à la clôture	43 819	22 497

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2013	3 458 084	3 458	42 563	132 938	17 962	15 902	212 823
Affectation du résultat 2013				17 962	-17 962		0
Résultat de l'exercice 2014					16 907		16 907
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				220			220
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 482	1 482
Amortissements dérogatoires issus de la TUP						38	38
Au 31 décembre 2014	3 458 084	3 458	42 563	143 858	16 907	17 419	224 205
Affectation du résultat 2014				16 907	-16 907		0
Résultat de l'exercice 2015					19 919		19 919
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 392	1 392
Au 31 décembre 2015	3 458 084	3 458	42 563	153 523	19 919	18 808	238 271

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

Ouverture de l'agence SMH Artisans Maçons en janvier 2015.

Ouverture de l'agence Gap Châteaueuvieux en janvier 2015.

Prise de participation complémentaire de 45 % du capital de SC INV le 30 mars 2015.

Prise de participation complémentaire de 50 % du capital de LEADER CARRELAGES le 3 juin 2015.

Incendie partiel de l'agence de Bourg Saint Maurice au mois de juin 2015. Le sinistre est couvert par l'assurance et la reconstruction de l'agence sera achevée au cours de l'année 2016.

Comptes sociaux

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de Commerce, le décret du 29 Novembre 1983, ainsi que le Plan comptable Général (règlement CRC 99-03).

Les comptes sociaux publiés répondent aux normes françaises en vigueur au 31 décembre 2015.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel.

Options retenues

- frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

comptabilisation en charges

- frais d'acquisition d'immobilisations financières

inclus dans le coût d'acquisition

- coûts d'emprunts

comptabilisation en charges

Changement de méthode

Néant

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	225	1 122	10 934	3	11 507	52	23 843
Augmentations/Acquisitions			52		400		452
Diminutions/Sorties					2		2
Diminutions - En cours affectés						-52	-52
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	225	1 122	10 986	3	11 905	0	24 245
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	178	285	4 671	0	10 413	0	15 547
Dotations			690		759		1 449
Sorties					2		2
à la clôture de l'exercice	178	285	5 361	0	11 170	0	16 994
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	47	837	6 263	3	1 094	52	8 296
à la clôture de l'exercice	47	837	5 625	3	735	0	7 251

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire et l'amortissement dérogatoire est pratiqué ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	55 169	67 943	17 950	54 068	1 449	196 579
Augmentations/Acquisitions	1 011	568	1 891	3 166	5 527	12 163
Diminutions/Sorties	-657	-1 891	-1 059	-3 228		-6 835
Diminutions - En cours affectés					-1 832	-1 832
Diminutions - En cours annulés						0
à la clôture de l'exercice	55 523	66 620	18 782	54 006	5 144	200 075
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	21 533	40 401	12 338	38 834	0	113 106
Dotations	1 252	3 992	1 264	4 018		10 526
Sorties	-1 672	-1 361	-988	-3 176		-7 197
à la clôture de l'exercice	21 113	43 032	12 614	39 676	0	116 435
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	33 636	27 542	5 612	15 234	1 449	83 473
à la clôture de l'exercice	34 410	23 588	6 168	14 330	5 144	83 640

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

- terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
- toiture	20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

- matériels de transports	8 ans
- chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
- matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques	3 ans
- mobilier divers	10 ans

Note 2 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette année, il a été constaté une dépréciation des fonds de commerce de :

- Cluses	390 K€
- Ales	300 K€

Note 3 - Immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	
VALEUR BRUTE					
à l'ouverture de l'exercice	120 370	29 301	410	150 081	
Augmentations/Acquisitions	39 585	3 428	30	43 043	
Diminutions/Cessions	-845	-10 723	-29	-11 597	
à la clôture de l'exercice	159 110	22 006	411	181 527	
DEPRECIATIONS					
à l'ouverture de l'exercice	1 833	100	0	1 933	
Dotations	490	1 000		1 490	
Reprises utilisées				0	
à la clôture de l'exercice	2 323	1 100	0	3 423	
VALEUR NETTE					
à l'ouverture de l'exercice	118 537	29 201	410	148 148	
à la clôture de l'exercice	156 787	20 906	411	178 104	
	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances	
				-1 an	1 à 5 ans + de 5 ans
Valeur brute	22 006	411	22 417	22 017	400

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 2 % pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de	330 K€
- des prêts au personnel pour	11 K€
- des autres titres pour	70 K€

3.1 Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital acquisitions (K€)	Cessions ou diminutions (K€)
SAS LA BOITE A OUTILS	14 500	1 690	
SAS SC INV	1 225 064	36 681	
SAS LEADER CARRELAGES	500	1 085	
SCI H2O IMMO	15	129	
Total		39 585	0

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, il a été constaté une dépréciation :

- des titres de :

- SWEETAIR FRANCE	420 K€
- SUD APPRO	70 K€

- de l'avance de trésorerie faite à SWEETAIR FRANCE pour 1 000 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

Montant en K€	2015			2014			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises négoce	77 876	4 632	73 244	79 868	4 611	75 257	-2 013
Total	77 876	4 632	73 244	79 868	4 611	75 257	-2 013

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.1 Variation des dépréciations de stock

Montant en K€	au 01.01.15	Dotations	Reprises		au 31.12.15
			Utilisées	Non utilisées	
	4 611	4 632	-4 611	0	4 632
Total	4 611	4 632	-4 611	0	4 632

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et

éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

Montant en K€	2015			2014			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	79 205	11 484	67 721	78 494	12 029	66 465	1 256
Autres créances	13 651	411	13 240	19 251	427	18 824	-5 584
Total	92 856	11 895	80 961	97 745	12 456	85 289	-4 328

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

5.1 Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	AU 01/01/15	Dotations	Reprises		AU 31/12/15
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	12 456	3 979	2 757	1 783	11 895
Total	12 456	3 979	2 757	1 783	11 895

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris entre deux mois et au-delà.

A ce titre, une dépréciation complémentaire (1 364 K€) ainsi qu'une reprise (1 590 K€) ont été enregistrées dans les comptes et rendues non déductibles de l'impôt.

5.2 Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2015	2014	2015	2014
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Dépôts à terme	212	9 000		
Comptes à terme	47 100	28 600		
Actions propres	725	823	1	4
Disponibilités	3 891	3 258		
Total	51 929	41 682	2	5

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 725 K€ et représentent 9 697 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Il a été constaté une provision pour dépréciation des titres pour un montant de 1 K€.

La valeur d'inventaire (cours de bourse) de ces actions au 31 décembre représente un montant de 1 071 K€.

5.3 Trésorerie nette

en K€	2015	2014
Disponibilités et équivalents de trésorerie	51 929	41 682
Concours bancaires courants	-8 110	-19 185
Total	43 819	22 497

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (703 K€ au 31 décembre 2015).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué de 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	9 697	3 448 387

7.1 Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2012	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2013	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2014	1		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2015	1		3 458 084		3 458

7.2 Variation des capitaux propres

(en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2013	3 458 084	3 458	42 563	132 938	17 962	15 902	212 823
Affectation du résultat 2013				17 962	-17 962		0
Résultat de l'exercice 2014					16 907		16 907
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				220			220
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 482	1 482
Autres amortissements dérogatoires issus de la TUP						38	38
Au 31 décembre 2014	3 458 084	3 458	42 563	143 858	16 907	17 419	224 205
Affectation du résultat 2014				16 907	-16 907		0
Résultat de l'exercice 2015					19 919		19 919
Dividendes versés				-7 262			-7 262
Dividendes sur actions propres				20			20
Augmentation de capital							0
Variations des provisions réglementées						-3	-3
Amortissements dérogatoires						1 392	1 392
Au 31 décembre 2015	3 458 084	3 458	42 563	153 523	19 919	18 808	238 271

7.3 Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0		0	182
Terrains	241		241	
Participations	0		0	157
Total	241	0	241	

(1) pour mémoire

7.4 Variation des provisions réglementées

Montant en K€	AU 01/01/15	Dotations	Reprises		AU 31/12/15
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	17 327	3 815	-2 423	0	18 719
Provision spéciale de réévaluation	0				0
Total	17 327	3 815	-2 423	0	18 719

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/15	Dotations	Reprises		AU 31/12/15
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	435	421	-122	0	734
Provisions pour pensions et obligations similaires	5 083	763	-680	0	5 166
Provision pour médailles du travail	940	153	-125	0	968
Provision pour impôts	23		-8	0	15
Total	6 481	1 337	-935	0	6 883

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	121
Provision pour risques	264
Provision pour charges	266
Provisions sur honoraires	75
Indemnité d'occupation précaire	8
Total	734

En accord avec le Règlement CRC N° 2000 - 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

8.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 166 885 € au 31 décembre 2015.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

	Cadres	Non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %

(pourcentages identiques depuis 2008)

Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 46 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	18,00%
31 - 35 ans	10,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	6,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	7,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE septembre 2014.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 31 Octobre 2015.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2015 est de 1,89 % (1,78 % en 2014).

La société n'a pas couvert en 2015 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 763 K€ et la reprise s'élève à 680 K€.

8.2 Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

La provision pour médailles du travail s'élève à 968 019 € au 31 décembre 2015.

Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

Paramètres

Il est déterminé d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE septembre 2014.

Il est déterminé d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
16 - 25 ans	3,00%	18,00%
26 - 30 ans	3,00%	18,00%
31 - 35 ans	10,00%	12,00%
36 - 40 ans	6,00%	10,00%
41 - 45 ans	6,00%	11,00%
46 - 50 ans	6,00%	5,00%
51 - 55 ans	7,00%	4,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

La dotation de l'exercice s'élève à 153 K€ et la reprise s'élève à 125 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2014
	2015	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	119 727	35 243	76 591	7 893	89 981
Intérêts courus sur emprunts	214	214			187
Concours bancaires	8 085	8 085			19 146
Intérêts courus sur concours bancaires	25	25			39
Dépôts et cautionnements reçus	10	1	9		63
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	11 100	11 100			12 347
Total	139 161	54 668	76 600	7 893	121 763

9.1 Variation des emprunts et dettes

Montant en K€	AU 01/01/15	Augmentations	Diminutions	AU 31/12/15
Emprunts	89 981	71 900	42 154	119 727
Intérêts courus sur emprunts	187	27		214
Concours bancaires courants	19 146		11 061	8 085
Intérêts courus sur concours bancaires	39		14	25
Dépôts et cautionnements reçus	63		53	10
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	12 347	3 525	4 772	11 100
Total	121 763	75 452	58 054	139 161

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

9.2 Emprunts et dettes par catégories

en K€	2015	2014
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	119 727	89 981
Intérêts courus sur emprunts	214	187
Concours bancaires courants (découverts et spots)	7 964	19 185
Dettes bancaires et assimilées	127 905	109 353
Dettes rattachées à des participations	11 100	12 347
Divers	10	63
Dettes financières diverses	11 110	12 410
Total	139 015	121 763

9.3 Autres dettes

en K€	2015	2014	Impact sur le besoin en fonds de roulement
Avances et acomptes reçus	338	417	-79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 591	61 955	3 636
Dettes fiscales et sociales	20 146	20 716	-570
Dettes sur immobilisations	132	916	-784
Autres dettes	5 302	6 572	-1 270
Total	91 509	90 576	933

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (néant au 31 décembre 2015).

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

en K€ Postes du bilan	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	Avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
BILAN				
CREANCES				
Participations	141 052	18 057	159 109	
Créances rattachées à des participations	18 427	3 578	22 005	
Créances clients et comptes rattachés	901		901	43 079
Autres créances	3 029	2 062	5 091	
DETTES				
Dettes rattachées à des participations	9 844	1 256	11 100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519		519	49 207
Autres dettes	39	361	400	
RESULTAT				
Produits financiers	9 653	2 018	11 671	
Charges financières	106	4	110	

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2015		2015
Produits à recevoir	2015	Charges à payer	2015
<u>Clients</u>		<u>Fournisseurs</u>	
Factures à établir Clients	911	Factures non parvenues	6 773
<u>Fournisseurs</u>		<u>Clients</u>	
Avoirs à recevoir	261	Avoirs Clients à établir	376
<u>Autres Créances</u>		<u>Autres Dettes</u>	
Autres créances	719	Dettes fiscales et sociales à payer	9 523
		Autres dettes	310
Total	1 891	Total	16 982

Note 13 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2015	2014	% de variation
Ventes nettes de marchandises	471 884	486 878	-3,08
Camionnages sur ventes	3 678	3 836	-4,12
Prestations de services	5 287	5 424	-2,53
Assistances diverses	12 092	12 116	-0,20
Commissions et courtages	416	18	2211,11
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	884	895	-1,23
Total	494 241	509 167	-2,93

Note 14 - Charges et produits financiers

en K€	2015	2014
CHARGES	3 655	3 241
Dotations Immobilisations financières	1 491	597
Intérêts des emprunts	1 860	1 777
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	109	171
Intérêts bancaires	104	199
Escomptes accordés	23	31
Charges diverses (*)	3	457
Pertes de change	65	9
PRODUITS	12 249	9 886
Revenus des participations	11 140	8 218
Revenus des créances rattachées à des participations	531	540
Revenus des placements et produits divers	483	698
Reprises dépréciations financières	4	369
Gain de change	91	61
Produit net sur cessions	0	0

(*) : Les charges diverses correspondent à un mali de fusion de 457 K€ pour l'année 2014

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2015	2014
CHARGES	5 903	10 270
Régularisations clients	31	127
Rappel d'impôts	30	
Régularisations fournisseurs	312	161
Régularisations diverses	328	130
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations	991	1446
Titres de participation	0	0
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	38	46
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 815	3 760
Dotations aux autres provisions	358	4 600
PRODUITS	6 309	11 860
Régularisations clients	440	240
Dégrevement d'impôt		87
Régularisations fournisseurs	87	450
Régularisations diverses	248	240
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations	2 668	1 942
Titres de participation	0	0
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	28	6 174
Produits hors gestion	34	
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 423	2 276
Reprises de provisions	377	447

15.1 Participation des salariés

Un accord de participation regroupant SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, CRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, a été mis en place sur l'exercice 2011. Cet accord s'applique aux résultats des exercices ouverts le 1^{er} Janvier 2011 et clos le 31 Décembre 2015.

En 2011, TARARE MATERIAUX a intégré l'UES.

En 2013, VAUDREY a intégré l'UES suite à son rachat par CRISTAUD.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société représente un montant de 780 K€ contre 774 K€ en 2014.

Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	26 251	6 099	20 152
Résultat exceptionnel	405	153	252
Participation des salariés	-780	-295	-485
Total	25 876	5 957	19 919

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 37,99 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution exceptionnelle de 10,70 % et de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des crédits d'impôts

16.1 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)

Résultat de l'exercice		19 919
Impôt sur les bénéfices		5 957
Résultat avant impôt		25 876
Variation nette des provisions réglementées		1 393
Amortissements dérogatoires	1 393	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		27 269

(avant impôt)

16.2 Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt (1)
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	18 720	6 445
TOTAL	18 720	6 445
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	3 472	1 195
Participation des salariés	672	231
Autres	4 037	1 390
TOTAL	8 181	2 817

(1) Impôt calculé au taux de 34,43 %

Note 17 - Effectifs et CICE

	2015	2014
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 490	1 537
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	864	909
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	405	403
Cadres	221	225
	1 490	1 537

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 2 029 876 €.

Le crédit d'impôt 2014, perçu en 2015, soit 2 025 699 €, a contribué au financement d'investissements et au financement de coûts de formation.

Note 18 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

Engagements donnés					8 818
	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Obligations contractuelles					
Compromis d'achats de titres	0				
Compromis d'achat immobilier	2 004	2 004			
Promesses unilatérales	0				
Compromis de cession de fonds	0				
Engagement informatique	0				
Crédit bail immobilier	0				
Caution bancaire	5 055		5 000	55	
Locations véhicules	1 759	1 005	754		
Emprunts	0				
TOTAL	8 818	3 009	5 754	55	

Engagements reçus		817
Compromis de vente immobilière		817
Ligne de crédit reçue et non utilisée		0

OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2015 un montant de 30 411 K€
Ces SWAPS sont destinés à couvrir un risque de variation de taux d'intérêts

Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 20 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés, au cours de l'exercice, aux membres des organes d'Administration et de Direction :

Cette information figure dans le Document de Référence disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 21 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante :

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A au capital de 17 510 105,10 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

Holding financier détenant 56,2 % de SAMSE.

N° Siren : 345 287 734

Note 22 - Inventaire des valeurs mobilières

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

31/12/2015	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
SAS SC INV	2 722 364	1 497 300	51 654	14 973
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	2 683	2 683	23 801	23 801
SAS M+ MATERIAUX	47 915	47 915	22 891	23 056
SAS LA BOITE A OUTILS	646 575	632 075	14 270	12 580
SAS BOIS MAURIS ODDOS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	13 444
SAS RENE DE VEYLE	14 709	14 709	6 110	6 110
SAS REMAT	5 461	5 461	2 725	2 725
SA CHRISTAUD	216 416	216 416	2 286	2 286
SAS LEADER CARRELAGES	800	300	1 798	714
SAS SWEETAIR FRANCE	5 399	5 399	1 658	1 658
SAS BTP DISTRIBUTION	4 113	4 113	1 287	1 287
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	1 250	1 250	663	663
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SARL SUD APPRO	6 660	6 660	270	270
SCI VALMAR	96	96	295	295
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SCI H2O IMMO	15	-	129	-
SAS MAT APPRO	4 875	4 875	49	49
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SA DORAS	1	1	2	2
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SCI BRANLY	9	9	1	1
GIE REH	50	50	12	12
	Total des valeurs brutes		159 110	120 371
	Dépréciations constatées		2 323	1 833
	Total de la valeur au bilan		156 787	118 538
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
ACTIONS PROPRES	9 697	10 743		
	Total des valeurs brutes		725	823
	Dépréciations constatées		1	4
	Total de la valeur au bilan		724	819

Note 23 - Filiales et participations

SOCIÉTÉS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SAS SC INV 7 bis rue Gay Lussac 21300 CHENOVE	27 224	45 295	100,00	51 654	51 654			0	5 365		année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT-HILAIRE DU ROSIER	1 000	23 709	89,43	23 801	23 801			57 392	2 833	1 878	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	14 375	5 768	100,00	22 891	22 891	13 000		147 570	1 849		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 778	48 899	95,99	14 270	14 270			218 597	6 241	2 871	année civile
SAS BOIS MAURIS ODDOS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	10 677	1 327	100,00	12 830	12 830			28 528	1 135	1 139	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	721	11 610	100,00	6 110	6 110			20	348	1 765	année civile
SAS REMAT Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	3 853	100,00	2 725	2 725			6 634	-46	164	année civile
SA CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	8 456	89,80	2 286	2 286			21 462	1 086	801	année civile
SAS SWEET AIR FRANCE 305 route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	750	-750	80,00	1 658	0	1 784		3 822	-1 283		année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	752	5 760	54,68	1 287	1 287			32 306	637	108	année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	1 087	77,50	389	389	1 114		5 952	332	128	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	3	96,00	295	295			59	59	56	année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	2	0	100,00	214	214	291		46	16	27	année civile
SARL GET ELECTRIC 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	291	100,00	183	183			865	11		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	38	0	99,60	40	40			6	6	5	année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	3	0	66,50	26	26			38	38	25	année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	37	99,00	3	3			60	55	51	année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	118	99,00	2	2			73	52	49	année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	2	100,00	1	1	1 635		394	24		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	1	50	90,00	1	1			66	66	59	année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	174	60,00	1	1	250		155	39		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1	718	60,00	1	1			538	235		année civile
SARL SUD APPRO Zi de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	237	-184	100,00	270	0	279		1 686	-214		année civile
SAS LEADER CARRELAGES 1 Rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	1 293	80,00	1 798	1 653			3 290	119		année civile
SCI H2O IMMO 2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE	15	-15	100,00	129	129	75		13	10		année civile

4 Éléments financiers

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
SAS PLATTARD	5 400	18 347	33,99	12 764	12 764			28 215	3 401	816	année civile
414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE											
SAS MATERIAUX SIMC	2 607	22 244	44,99	1 143	1 143			143 224	2 480	263	année civile
Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE											
SAS DIDIER	360	2 505	25,00	938	938			11 302	-82	41	année civile
BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex											
SAS ZANON TRANSPORTS	300	2 718	25,00	663	663			10 724	727	110	année civile
13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE											
SAS BOURG MATERIAUX	500	800	50,00	250	250	700		13 505	276		année civile
414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE											
SAS TARARE MATERIAUX	500	-819	50,00	250	0	583		1 685	2		année civile
2, Rue Raymond Pilet 38100 GRENOBLE											
SAS DEGUERRY SAMSE	456	1 647	35,07	152	152			6 349	284	300	année civile
ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE											
SAS MAT APPRO	98	266	50,00	49	49			4 568	119	29	année civile
19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS											
SAS MC DISTRIBUTION	70	7	25,00	18	18			9 925	399	454	année civile
45, Rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU											

Note 24 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions						
- ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS						
Chiffre d'affaires hors taxes	494 241 527,48	509 166 519,79	487 817 922,74	486 000 213,20	482 782 676,36	423 227 843,57
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	39 982 207,33	44 560 878,19	38 177 372,73	38 263 594,19	39 001 460,77	35 055 495,21
Impôts sur les bénéfices	5 956 764,00	7 625 854,00	6 084 332,00	5 525 927,00	6 950 029,00	4 922 582,00
Participation des salariés	780 355,68	774 113,00	586 956,00	591 610,00	1 117 380,00	998 826,00
Dot. amortissements et provisions	13 325 643,60	19 253 652,99	13 544 139,73	13 951 455,88	12 810 768,25	11 744 394,33
Résultat net	19 919 444,05	16 907 258,20	17 961 945,00	18 194 601,31	18 123 283,52	17 389 692,88
Résultat distribué	7 261 976,40	7 261 976,40	7 261 976,40	6 916 168,00	7 607 784,80	6 916 168,00
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,61	10,46	9,11	9,30	8,95	8,42
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,76	4,89	5,19	5,26	5,24	5,03
Dividende attribué	2,10	2,10	2,10	2,00	2,20	2,00
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés	1 490	1 537	1 467	1 503	1 454	1 398
Masse salariale	45 125 118,24	45 201 061,57	43 175 804,57	43 492 978,36	41 128 274,28	38 218 783,32
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	18 030 528,98	18 335 130,59	18 148 384,87	19 155 401,64	18 220 929,64	16 048 741,76

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société «SAMSE S.A.», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 2 bis de l'annexe, la société procède annuellement à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles.

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2 bis de l'annexe.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 3.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- . apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaires et, le cas échéant,
- . vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.1 de l'annexe.

- Les notes 4 et 4.1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes 4 et 4.1 de l'annexe.

- La note 5.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 5.1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Jean Philippe BRET

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

5 Autres informations

5.1 Responsable du Document de Référence	210
5.2 Attestation du responsable	210
5.3 Informations historiques sur les exercices 2013 et 2014	211
5.4 Noms des contrôleurs légaux	211
5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes	212
5.6 Responsable de l'information	212

5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait, Président du Directoire de SAMSE

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à sa lecture d'ensemble.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de Référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 4.1 et 4.2 dudit Document. Ces rapports contiennent des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2015.

Le rapport des contrôleurs légaux, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, contenait des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2014.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 contenait des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2013.

Grenoble, le 5 avril 2016
Le Président du Directoire
Olivier Malfait

5.3 Informations historiques sur les exercices 2013 et 2014

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document de Référence :

5.3.1 Pour l'exercice 2013

Le Document de Référence de l'exercice 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 avril 2014, sous le numéro de dépôt D.14-0341.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.3.2 Pour l'exercice 2014

Le Document de Référence de l'exercice 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 8 avril 2015, sous le numéro de dépôt D.15-0296.

Les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.1 du même Document de Référence.

Les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurent au chapitre 4.2 du même Document de Référence.

Le rapport de gestion figure au chapitre 3 du même Document de Référence.

Les parties non incluses de ce Document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence.

5.4 Noms des contrôleurs légaux

Commissaires titulaires	Date de premier mandat	Date d'expiration	Commissaires suppléants	Date de premier mandat	Date d'expiration
ODICEO 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE Représenté par : M. Sylvain Boccon-Gibod	6 juin 2001	Exercice 2015	Didier VAURY 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	26 mai 2009	Exercice 2015
BBM & ASSOCIES Membre indépendant de Baker Tilly France et Baker Tilly International 4, Rue P. Valérien Perrin 38170 SEYSSINET Représenté par : M. Jean-Philippe Bret	14 juin 2004	Exercice 2015	Marie MERMILLOD-DUPOIZAT 3, Chemin des Charmettes 74290 VEYRIER-DU-LAC	26 mai 2009	Exercice 2015

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations (en euros)	ODICEO AUDIT				BBM & ASSOCIES AUDIT				AUTRES			
	2015		2014		2015		2014		2015		2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	349 337	100	334 429	100	125 363	100	132 496	100	137 770	100	140 145	100
- Samse S.A.	97 572	28	95 424	28	76 663	57	74 976	57				
- Filiales intégrées globalement	251 765	72	239 005	72	48 700	43	57 520	43	137 770	100	140 145	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	7 400	100										
- Samse S.A.	7 400	100										
- Filiales intégrées globalement												
sous-total	356 737	100	334 429	100	125 363	100	132 496	100	137 770	100	140 145	100
Autres prestations (2) rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
sous-total	NEANT		NEANT		NEANT		NEANT		NEANT		NEANT	
TOTAL	356 737	100	334 429	100	125 363	100	132 496	100	137 770	100	140 145	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

(2) Dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet

5.6 Responsable de l'information

Olivier Malfait
SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
Tél : 04 76 85 78 00

6 Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2016

6.1 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte	214
6.2 Observations du Conseil de Surveillance	216
6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	217
6.4 Résolutions	232

6.1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Partie ordinaire

1 - Approbation des comptes sociaux et consolidés

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2015, le Directoire vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel de gestion, lequel vous donnera toute information utile concernant l'activité et les résultats sociaux et consolidés de cet exercice.

La première résolution se rapporte à l'approbation des comptes sociaux. Nous vous proposons d'approuver les opérations reflétées par le compte de résultat et le bilan de la société qui vous sont soumis, desquels il ressort un bénéfice de 19 919 444,05 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 70 971 €.

La deuxième résolution soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, lesquels font apparaître un résultat net de 33 427 944 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 32 072 219 €.

2 - Affectation du résultat et fixation d'un dividende

La troisième résolution décide de l'affectation du résultat.

Le Directoire propose à l'Assemblée de distribuer, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 2,10 € par action.

Ce dividende pourrait être versé à compter du 21 juin 2016 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2015, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du bénéfice de l'exercice de :	19 919 444,05 €
- du report à nouveau de l'exercice antérieur de :	11 049 165,53 €
s'élève à	30 968 609,58 €

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 7 261 976,40 € et le solde du bénéfice distribuable, soit 13 706 633,18 € sera inscrit au report à nouveau.

L'intégralité du montant distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2012	2,00 €
2013	2,10 €
2014	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

3 - Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-88 du Code de commerce.

4 - Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 au Directoire

Conformément à la recommandation 24.3 du Code AFEP/MEDEF, les éléments de la rémunération du Directoire, due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont soumis à l'avis consultatif des actionnaires.

En conséquence, les **cinquième et sixième résolutions** visent à émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015, à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire et aux membres du Directoire.

5 - Composition du Conseil de Surveillance

Les septième à onzième résolutions soumettent le renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Patrice Joppé, Paul Bériot, Jean-Yves Jehl de Ménorval, des sociétés CRH FRANCE DISTRIBUTION et DUMONT INVESTISSEMENT pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La douzième résolution propose de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Sint Nicolaas et de nommer, en remplacement, Monsieur Khaled Bachir, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6 - Jetons de présence

La treizième résolution vise à porter le montant annuel global des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance de 24 000 € à 30 000 €.

7 - Mandats des Commissaires aux comptes

Les quatorzième à dix-septième résolutions concernent le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ODICEO et la nomination du Cabinet ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la nomination de Monsieur Laurent Jouffre et du Cabinet AUDITEX, en qualité de Commissaires aux comptes suppléants, pour une durée de six exercices.

8 - Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

La dix-huitième résolution concerne le renouvellement de l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 150 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société. Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

9 - Autorisation d'annulation d'actions rachetées

La dix-neuvième résolution autorise le Directoire, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

10 - Augmentation de capital réservée aux salariés

La vingtième résolution a pour objet de déléguer au Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société.

Le montant nominal maximal d'augmentation de capital sera de 103 743 €.

11 - Pouvoirs

La vingt-et-unième résolution donne pouvoir pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

6.2 Observations du Conseil de Surveillance

Les documents comptables et financiers mis à votre disposition ainsi que le rapport de votre Directoire relatent les activités et les résultats du Groupe pour l'exercice 2015.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une conjoncture 2015 très défavorable pour le marché du bâtiment et des travaux publics, le Groupe a néanmoins réussi à maintenir le résultat opérationnel courant à un niveau très proche de celui de 2014.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,10 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au

Directoire sur l'exercice 2015 est soumis aux actionnaires. Il est par ailleurs proposé de se prononcer sur les mandats des membres du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes et de modifier le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celles, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et de déléguer au Directoire la compétence pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

6.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements mentionnés en annexe qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Seyssinet et Villeurbanne
Le 1^{er} avril 2016

BBM & Associés
représenté par
Jean-Philippe BRET

ODICEO
représenté par
Sylvain BOCCON GIBOD

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Conventions d'assistance entre SAMSE et certaines de ses filiales Annexe 1

- Conventions entre SAMSE et la filiale SAS RENE DE VEYLE Annexe 2

- Conventions entre SAMSE et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT Annexe 3

- Convention entre SAMSE et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE Annexe 4

- Conventions entre SAMSE et la filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS Annexe 5

- Conventions entre SAMSE et CRH FRANCE DISTRIBUTION Annexe 6

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNES**PAR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2015**

Conseil de Surveillance	initiales	Directoire	initiales
Patrice JOPPE	PJ	Olivier MALFAIT	OM
Paul BERIOT	PB	François BERIOT	FB
Jean-Yves JEHL DE MENORVAL	JJ	Jean Jacques CHABANIS	JC
CRH France Distribution	CH	Laurent CHAMEROY	LC
Représentée par K BACHIR	KB	Philippe GERARD	PG
Dumont Investissement	DI	Christophe LYONNET	CL
Représentée par M-C GUICHERD	MG	Jérôme THFOIN	JT

ANNEXE 1

CONVENTIONS D'ASSISTANCE ENTRE SAMSE ET CERTAINES DE SES FILIALES

1.1. PRINCIPES

Des conventions de services et de fournitures existent entre SAMSE et plusieurs filiales du Groupe, SAMSE assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- ⇒ comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- ⇒ assistance juridique, fiscale et sociale,
- ⇒ commercial, référencement, achats et stocks,
- ⇒ publicité,
- ⇒ personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, SAMSE facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes Hors Taxes réalisées par la filiale (à l'exception de certaines filiales pour lesquelles la rémunération est calculée sur le montant des achats Hors Taxes).

1.2. APPLICATION

A. CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE :

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2015 :

➤ Avec REMAT

Membres concernés : OM et FB

Un avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures a été signé en date du 26 février 2016 entre SAMSE et REMAT. Il a été convenu que SAMSE effectuerait des prestations d'assistance et de maintenance en informatique dans le cadre de la mise à disposition par SAMSE de logiciels et services, en complément des prestations de services fournies par SAMSE dans les domaines juridiques, comptables etc...

En conséquence la rémunération est portée de 1% à 1.3% du montant du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par REMAT (hors ventes au groupe SAMSE) à compter du 1^{er} janvier 2016.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

Aucune facturation de prestations n'a été réalisée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2015, l'avenant à la convention prenant effet au 1^{er} janvier 2016.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Les prestations ainsi rendues par votre société s'inscrivent dans le cadre d'une uniformisation de l'environnement informatique au sein du Groupe.

B. CONVENTIONS ANTERIEUREMENT APPROUVEESConventions d'assistance et informatique

Membres Concernés	Société	Rémunération (en % des ventes HT)	Montant € 2015 HT
FB	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
OM / FB	CELESTIN MATERIAUX	2.00% ou 0.50%	339 791
FB / OM / PG / LC	BOIS MAURIS ODDOS	1.70%	447 924
PB / OM / PJ / FB / KB	DORAS *	0.18%	291 984
OM / FB	REMAT	1.00%	61 058
OM / PB	MATERIAUX SIMC	0.60% négoce + 1% LS pro	780 444
OM / FB	DEGUERRY SAMSE	1.50 %	92 315
JC / OM / PB	LA BOITE A OUTILS	0.40 %	868 556
OM / FB / LC	COMPTOIRS DU BOIS & ASSOCIES *	1.70 %	40 154
JC	COMPTOIR FROMENT	0.40%	61 354
JC	EDB FROMENT	0.40 %	56 947
OM/LC	M+ MATERIAUX *	0.40%	371 110
OM / FB	TARARE MATERIAUX *	2.00%	18 684
JC	RG BRICOLAGE	0.40%	50 285
OM / LC	VAUDREY *	0.60%	12 226
OM / PJ / FB	CHRISTAUD	1.70%	359 704
LC	EPPS	2.00%	7 663
JC	EDB AUBENAS	0.40 %	45 490

* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80% du montant par SAMSE et 20% par DUMONT INVESTISSEMENT.

Convention informatique :

OM / LC	M+ MATERIAUX	Taux progressifs selon le montant des ventes Hors Taxes : De 0 à 50 000 K€ : 0.30 % De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0.20 % Au-delà de 100 000 K€ : 0.10 %	289 593
---------	--------------	--	---------

ANNEXE 2

CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

2.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

2.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE SAS RENE DE VEYLE

Membres concernés : FB, PJ et OM

PRINCIPE :

Une convention a été établie entre SAMSE et la société RENE DE VEYLE, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés SAMSE souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui sont revendues à SAMSE lors de l'attribution de la participation des salariés, ou au fonds commun de placement « GROUPE SAMSE » en tant que de besoin.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

En contrepartie de ce service rendu, RENE DE VEYLE facture une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 €.

ANNEXE 3

CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET DUMONT INVESTISSEMENT

Membres concernés : PJ

3.1 Convention autorisée par le conseil de surveillance du 6 mars 2015

Le 6 mars 2015, un avenant à la convention de trésorerie datant du 2 janvier 2002 a été autorisé. Il porte sur la modification du taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt annuel sera égal à 2.0% pour les sommes prêtées par SAMSE à DUMONT INVESTISSEMENT, et égal à 1.0% pour les sommes placées chez SAMSE par DUMONT INVESTISSEMENT.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 9 504 € à SAMSE en rémunération des prêts accordés.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation en fonction des financements externes du Groupe.

3.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

LOCATION DE BUREAUX

PRINCIPE :

La société SAMSE loue à DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

SAMSE a facturé à DUMONT INVESTISSEMENT pour 26 649 € H.T. de loyer du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

CONVENTION DE GESTION ET DE DIRECTION DU GROUPE PAR DUMONT INVESTISSEMENT

Membres concernés : PJ et PB

Prestations fournies par DUMONT INVESTISSEMENT à SAMSE

PRINCIPE :

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la Société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie etc...);
- Commercial (stratégie produits et marketing etc...);
- Gestion du personnel ;
- Juridique, fiscal et social.

Les prestations de la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à SAMSE au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

1 799 180 € H.T. ont été facturés par DUMONT INVESTISSEMENT à SAMSE.

ANNEXE 4**CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

Membres concernés : OM et FB

4.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant**4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :**

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre SAMSE, DUMONT INVESTISSEMENT et le GROUPE PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi en contrepartie des prestations fournies, il sera facturé les éléments suivants :

- **Pour l'assistance :**
 - o 1% des achats hors taxes effectués par les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturé à 80% par SAMSE et 20% par Dumont Investissement).

Au 31 décembre 2015, 648 753 € ont été facturés par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE.

- o Une facturation complémentaire sera établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, à la société PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturé à 80% par SAMSE et 20% par Dumont Investissement) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé hors taxes
Inférieur à 4.90% des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal à 4.90% et inférieur à 5.00% des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5.00% et inférieur à 5.10% des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5.10% des ventes cumulées du groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

En contrepartie, toutes les bonifications de fin d'année seront intégralement reversées par SAMSE à chaque société du groupe PLATTARD NEGOCE selon ses achats.

Au 31 décembre 2015, 200 000€ ont été comptabilisés par SAMSE en facture à émettre à l'attention du groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Rémunération de la logistique :**

Les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE bénéficieront des services des plates-formes du groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2015, 161 500 € ont été facturés par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE.

- **Groupement MCD :**

L'accès aux conditions du groupement MCD sera rémunéré par année civile par le groupe PLATTARD NEGOCE à hauteur de 20 000 € hors taxes.

Au 31 décembre 2015, 40 000 € ont été facturés à ce titre par SAMSE au groupe PLATTARD NEGOCE, dont 20 000 € hors taxes au titre de l'exercice 2015 et 20 000 € au titre de l'exercice 2014.

ANNEXE 5

CONVENTION ENTRE SAMSE ET LA FILIALE ETS PIERRE HENRY ET FILS

Membres concernés : FB, OM, JT et LC

5.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

5.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :

ASSISTANCE INFORMATIQUE

PRINCIPE :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS fournissent à SAMSE de l'assistance et du conseil dans le domaine informatique (Référencement commun entre HENRY et SAMSE et établissement d'une nomenclature commune). Rémunération sur la base de 50% des coûts réels de la rémunération du technicien.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

Les ETS PIERRE HENRY ET FILS ont facturé à SAMSE pour 23 605 € H.T. d'assistance informatique.

ANNEXE 6

CONVENTION ENTRE SAMSE ET CRH FRANCE DISTRIBUTION

Membres concernés : KB

6.1 Convention autorisée par le conseil de surveillance du 17 décembre 2015 :

CONTRAT DE MANDAT DE NEGOCIATION

PRINCIPE :

SAMSE et CRH FRANCE DISTRIBUTION ont entendu mener une négociation commune des RFA et de la fourniture de services auprès de certains fournisseurs dont la liste a été établie d'un commun accord, sur la base d'éléments figurant dans un contrat-cadre annuel type.

Chacune des deux sociétés assure de façon indépendante sa propre politique commerciale vis-à-vis de ses fournisseurs.

Le contrat a été signé pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 31 décembre 2020 et qui trouve sa première application en 2015.

La rémunération que percevra chaque société sera calculée en fonction des gains que chacune d'elles apportera à l'autre. Une formule de calcul a été déterminée entre SAMSE et CRH FRANCE DISTRIBUTION.

APPLICATION SUR L'EXERCICE 2015 :

Au 31 décembre 2015, SAMSE a provisionné à CRH FRANCE DISTRIBUTION 403 211 € au titre de cette convention.

Au 31 décembre 2015, CRH FRANCE DISTRIBUTION a facturé à SAMSE 71 910 € au titre de cette convention.

INTERET POUR LA SOCIETE :

Dans le cadre de cette convention, votre société profite des échanges économiques négociés par les deux groupes avec les différents fournisseurs.

6.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice : Néant.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société «SAMSE S.A.», et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 7, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution présentée lors de cette même assemblée relative à l'autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions, de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de

l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale (dix-huitième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 1^{er} avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Jean Philippe BRET

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières au profit des salariés adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants et l'article L.228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant l'accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 103 743 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivant du code de travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre ou aux valeurs mobilières donnant accès à des actions. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de

donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 1er avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Jean Philippe BRET

ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

6.4 Résolutions

A titre ordinaire

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 19 919 444,05 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 70 971 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 657 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	19 919 444,05 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	11 049 165,53 €
Soit un bénéfice distribuable de	30 968 609,58 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende de 2,10 € par action	7 261 976,40 €
- Au report à nouveau	13 706 633,18 €

Le dividende est fixé à 2,10 € pour chacune des actions ouvrant droit au dividende. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscalement en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement à compter du 21 juin 2016. Il est précisé que si lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2012	2,00 €
2013	2,10 €
2014	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice 2015*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Olivier Malfait, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2015, au chapitre 3.6.

Sixième résolution (*Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chamero, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice 2015*) - L'Assemblée Générale, consultée en application du Code AFEP/MEDEF de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3), et statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs François Bériot, Jean-Jacques Chabanis, Laurent Chamero, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin, membres du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils figurent dans le Document de Référence 2015, au chapitre 3.6.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Patrice Joppé*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrice Joppé, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Paul Bériot*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Paul Bériot, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Yves Jehl de Ménorval, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société CRH FRANCE DISTRIBUTION*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société CRH FRANCE DISTRIBUTION, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance : la société DUMONT INVESTISSEMENT*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Douzième résolution (*Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance : Monsieur Marc Sint Nicolaas*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Sint Nicolaas et de nommer en remplacement, Monsieur Khaled Bachir, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Treizième résolution (*Fixation du montant annuel des jetons de présence*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de porter de 24 000 € à 30 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloué aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant, applicable à l'exercice en cours, sera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Quatorzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ODICEO, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quinzième résolution (*Remplacement d'un Commissaire aux comptes titulaire*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement du Cabinet BBM & Associés, le Cabinet ERNST & YOUNG, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Seizième résolution (*Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement de Monsieur Didier Vauray, Monsieur Laurent Jouffre, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dix-septième résolution (*Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, décide de nommer, en remplacement de Madame Marie Mermillod-Dupoizat, le Cabinet AUDITEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Dix-huitième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas

d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;

- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2015, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 9 697 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 336 111 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 € par action soit un montant maximal d'achat de 50 416 650 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'autorisation est valable pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

A titre extraordinaire

Dix-neuvième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, selon les modalités suivantes :

- le Directoire est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital, sur une période de vingt-quatre mois, à compter de la présente Assemblée, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sera imputée sur les primes et réserves disponibles ;
- le Directoire disposera des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions de cette ou de ces annulations, pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et pour modifier les statuts en conséquence ;
- la présente autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015.

Vingtième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs

fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société, à concurrence d'un montant nominal maximal de 103 743 € ;

- décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;
- décide que la présente autorisation sera valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au 1^{er} alinéa de l'article L.225-129-2 soit vingt-six mois ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
 - déterminer les modalités de chaque émission ;
 - fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail ;
 - fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales ;
 - constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;
 - apporter aux statuts les modifications nécessaires ;
 - et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Vingt-et-unième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1 Table de concordance du Document de Référence	237
---	-----

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion	239
--	-----

7.1 Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	Pages
1. Personnes responsables	210
2. Contrôleurs légaux des comptes	211, 212
3. Informations financières sélectionnées	22, 111
4. Facteurs de risques	62 à 65
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	8 à 18, 20 à 21
5.2 Investissements	58
6. Aperçu des activités	9 à 14
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	19
7.2 Liste des filiales importantes	204, 205
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	142 à 146
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	56, 57, 59, 60, 61, 112, 181, 182
9.2 Résultat d'exploitation	113, 114, 183, 184
10. Trésorerie et capitaux	57, 103 à 106, 115 à 116, 152 à 156, 162 à 165 169, 170, 174, 175, 185, 192 à 194, 202
11. Recherche et développement, brevets et licences	108
12. Informations sur les tendances	108
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction	32 à 42
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	42, 104
15. Rémunérations et avantages	47, 48, 68 à 74
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	36, 37, 40, 41, 44 à 47

17. Salariés	
17.1 Effectifs	84, 85, 167, 168, 201
17.2 Participations et stock- options	74, 75, 154, 167, 200
17.3 Accords de participation	74, 75
18. Principaux actionnaires	103 à 105, 156
19. Opérations avec des apparentés	173
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	110 à 177, 180 à 206
20.2 Etats financiers	56, 57, 60, 61, 112 à 116, 181 à 185
20.3 Vérification des informations financières	178, 179, 207, 208
20.4 Date des dernières informations financières	28
20.5 Politique de distribution des dividendes	27
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	64, 65
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	103 à 108, 153, 154, 193
21.2 Acte constitutif et statuts	30 à 32
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	53, 54, 100 à 102, 178, 179, 207, 208, 217 à 231
24. Documents accessibles au public	28
25. Informations sur les participations	129 à 134, 204, 205

7.2 Table de concordance du Rapport de gestion

Rubriques	Pages
I – Rapport sur les comptes de l'exercice	
1. Comptes consolidés	110 à 177
2. Comptes sociaux	180 à 206
3. Dividendes	27, 59, 214, 232
II – Evènements postérieurs à la clôture et perspectives	
1. Evènements significatifs postérieurs à la clôture	62
2. Perspectives d'avenir	108
III – Gestion des risques	
1. Risques opérationnels	62 à 64
2. Risques financiers	64, 148, 162 à 165, 172
3. Risques juridiques	64, 65
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	65
5. Couverture de risques par les assurances	65 à 68
IV – Mandataires sociaux et dirigeants	
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	33 à 40
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	33 à 40
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	68 à 74
4. Options et actions de performance	74
V – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	
1. Emploi, relations sociales et travail décent	77 à 85
2. Droits de l'homme	85 à 86
3. Economie	86 à 87
4. Environnement	87 à 94
5. Responsabilité du fait des produits	94 à 96
6. Société	96 à 99
VI – Renseignements sur le capital	
1. Actionariat	103 à 106, 156
2. Rachat d'actions propres par la société	105 à 106, 154, 155



